

specif

50
Décembre
2003

SPECIF - Boîte 165, 4 place Jussieu, 75252 PARIS cedex 05



Je laisse le soin à Thérèse Hardin, notre Présidente, de vous présenter le contenu du bulletin.

Je rappelle que ce bulletin est ouvert à tous les membres de l'association; pour me simplifier la tâche, je demande que les documents me soient fournis de préférence sous forme électronique (word lisible sur Mac de préférence, à la rigueur latex, envoyés à carrez@cnam.fr), en me précisant qu'ils sont destinés à publication dans le bulletin, et s'ils peuvent être condensés.

Christian Carrez,
rédacteur en chef.

Table des matières

Editorial	5
Compte-rendu de la session 2003 de la section 27 du CNU	7
Composition actuelle de la section 27	12
Specif rencontre Bernard Lorho	13
Quels sont les principes qui sous-tendent le passage au LMD ?	13
Comment l'orientation des étudiants est-elle envisagée?	13
Quelles sont les différentes définitions possibles des licences et masters ?	14
Quelle est la position du ministère sur les conventions et cohabilitations ?	15
Que deviennent les IUT ? Comment ne pas détruire ce qui marche bien ?	15
Actions de Specif à propos du LMD	17
Les IUP et le LMD	19
Specif rencontre Max Dauchet	21
Répartition des financements, institutions de recherche/entreprises	21
Place de la recherche fondamentale	21
Moyens	22
Congrès Specif - Lille 22-23 janvier 2004 La recherche en informatique :Animation Valorisation	
Moyens Evaluation	23
Programme prévisionnel	25
Jeu : Pourriez-vous être expert auprès des tutelles de l'informatique?	27
L'Action Concertée Incitative Sécurité Informatique	29
Liberté et barrières dans l'univers des logiciels	33
Le CREIS, 20 ans de recherche et d'actions pédagogiques en Informatique et Société	37
Assemblée Générale Ordinaire	39
Convocation	39
Liste des candidats au conseil d'administration de Specif	42
Annonces	45
CLUB EEA, Section AutomatiqueJournées d'Etude «Automatique et Informatique»11 et 12 mars 2004	
– ENS Cachan	45
Événements planifiés	47
Informations pratiques sur des URL intéressantes	50
Livres proposés à specif	52
Fonctionnement de l'association	55
Calendrier des réunions	55
CA du 26 Mai 2003	55
CA du 3 Juillet 2003	56
CA du 2 Octobre 2003	58
CA du 4 Décembre 2003	60
Specif - Bulletin d'adhésion 2003	62
Les correspondants Specif au 10 décembre 2003	63

par Thérèse Hardin, Présidente de SPECIF

Voici revenue la saison des vœux et le Conseil d'Administration de Specif vous souhaite très chaleureusement la réussite de tous vos projets. Nous allons commencer l'année 2004 avec notre congrès, qui se tiendra les 22 et 23 janvier à Lille. Le thème retenu est celui de la recherche, dans ses aspects animation, moyens, valorisation et évaluation. Notre Assemblée Générale se tiendra le jeudi 22 janvier, après la remise du prix de thèse et des accessits. Specif aura ensuite le plaisir de convier tous les participants à prolonger les discussions de la journée autour d'un diner-buffet.

Dans ce bulletin, J. Bahi explique le contenu des journées de Lille et différents articles (celui de C. Kirchner sur l'ACI Sécurité Informatique, celui de B. Lang sur la brevetabilité du logiciel, celui de M. Dauchet donnant le point de vue du ministère apportent quelques éléments d'information et de discussion pour les ateliers qui seront organisés à Lille. Notre action au cours de l'année 2003 sur le LMD est rappelée dans un article de M. Augeraud. B. Lorho nous donne le point de vue du ministère sur le LMD et les différents articles de A. Geniet et ... précisent les positions des enseignants des IUP sur le sujet. Le bulletin vous apporte également des informations sur les sessions du CNU, du CNRS. Specif ayant décidé de renforcer les liens avec les associations thématiques, la parole est donnée au CREIS pour présenter les objectifs de cette association.

L'année 2003 s'est achevée dans un climat d'inquiétude et de protestation et sur des perspectives peu encourageantes pour les années à venir, dans beaucoup de domaines nous concernant au premier chef.

Le passage au LMD aurait pu être une excellente incitation au renouvellement de notre enseignement. Malheureusement, la constitution des dossiers a été, dans certains établissements au moins, menée sans réelle concertation ni avec la majorité des enseignants ni avec les étudiants. Cela a conduit à beaucoup d'incompréhensions. L'enseignement de l'informatique augmente dans les nouveaux cursus, particulièrement en licence. Ce point est très positif mais nous savons aussi qu'il y a ou aura très peu de moyens supplémentaires. Cela signifie donc que toutes ces améliorations en germe dans le passage au LMD (tutorat, stages pour tous, VAE, etc) conduiront inéluctablement à un alourdissement des charges des enseignants-chercheurs de notre communauté.

Les premières pages du rapport Belloc auraient pu nous inciter à l'optimisme, avec la reconnaissance d'un certain nombre de ces tâches dites annexes, qui prennent tant de temps et sont contre-productives à notre travail de recherche. Mais le remède proposé apparaît pire que le mal. Moduler la composition du service en fonction des résultats de recherche (suivant une méthode rappelant une course de haies) n'est pas le bon moyen d'accroître l'effort et la qualité

de la recherche. Cela peut juste conduire au découragement tous les collègues qui ont un temps privilégié les tâches d'enseignement ou d'administration, que ce soit volontaire ou imposé par les conditions locales d'exercice (nous pensons particulièrement à tous les collègues informaticiens qui n'exercent pas dans une composante à dominante informatique des universités). Ainsi, reconnaître que les enseignants chercheurs en informatique assument des tâches d'administration des ressources informatiques devrait amener à l'affectation de personnel technique dans les UFR et les laboratoires de recherche en informatique.

Nos tutelles nous assurent que la recherche est une priorité. Nous serions si heureux de le mesurer à l'aune de l'augmentation des crédits de recherche et des postes de permanents. Or, des postes permanents sont transformés en CDD, objectivant ainsi une volonté de développer la recherche sur projet, à durée déterminée. Cela se fait déjà dans certains pays européens, ce qui conduit à l'abandon de projets juste au moment où ils devenaient vraiment productifs et en définitive, à un grand gâchis. De plus, ce n'est pas en proposant des CDD de trois ans que nous réussirons à conserver en France les chercheurs que nous avons formés, encore moins à en attirer d'autres. Quant au budget de la recherche, je ne peux que me faire l'écho de toutes les récriminations légitimes qu'il suscite.

Devons-nous donc être foncièrement pessimistes en ce début d'année 2004 ? Oui, si chaque chercheur et enseignant du supérieur se laisse aller au découragement et ne réagit que de manière individuelle. Rappelons que Specif a en charge de rassembler et d'organiser réflexions, prises de position, démarches à propos de notre métier. Adhérez, prenez contact avec votre

correspondant pour organiser des discussions locales, informez le conseil d'administration du contenu de ces discussions, suggérez-lui des ateliers sur un thème donné Et participez-y activement. Le conseil d'administration vous attend à Lille, pour de tels travaux pratiques sur la recherche. Venez enrichir les échanges avec votre expérience et vos suggestions. A bientôt, à Lille.

Thérèse Hardin

Mouvement d'humeur

Les universités doivent apprendre à communiquer ... leçon donnée par le Monde Informatique du 10 octobre 2003.

M. Augeraud, N. Bensimon et moi-même, avons accepté de donner un interview à une journaliste du Monde Informatique en septembre 2003. Nous avons donc, au cours d'une conférence téléphonique d'une heure et demie, répondu à ses questions sur l'insertion professionnelle des étudiants (IUT, IUP, MIAGE, DESS, Docteurs). Nous lui avons demandé de relire l'article avant sa parution et nous avons reçu le 10 octobre le message suivant :

Désolée de n'avoir pu répondre plus tôt, nous sommes tous sur la brèche pour un numéro anniversaire à paraître à la fin du mois. De fait, l'article en question a été déprogrammé, puis reprogrammé et donc écrit en urgence. Et je n'ai pas eu le temps d'envoyer les citations, les intervenants ayant, en outre, été très nombreux sur ce papier. J'espère que cela ne posera pas de problèmes majeurs.

Je vous invite à lire l'article paru le 10 octobre 2003 : http://www.weblmi.com/articles_store/997_32/Article_view

Vous apprendrez comment résumer en une phrase hors sujet un échange d'une heure et demie avec trois personnes. Vous aurez ainsi une belle leçon de communication... et d'honnêteté. Vous pourrez réutiliser le courrier cité comme modèle de relation courtoise et respectueuse de vos interlocuteurs. Et puis, vous pourrez mesurer tout l'attachement que cette revue porte à la communication avec les universitaires. TH

Compte-rendu de la session 2003 de la section 27 du CNU

par Daniel Herman, Président de la section 27

Pour ce qui concerne les qualifications, l'année 2003 confirme (et amplifie notablement) le redémarrage amorcé en 2002 du nombre des candidatures (et du nombre des qualifiés). Pour les promotions, après la très nette diminution des quotas accordés en 2002, on constate une sensible augmentation des promotions accordées : espérons que cette tendance perdurera.. Le dispositif visant la transformation de tous les assistants en maîtres de conférences a été poursuivi cette année (nouveau quota de 250 transformations).

Notons que cette session est la dernière de la mandature : une nouvelle section sera mise en place en décembre.

Les résultats des qualifications 2003 ont déjà été donnés dans le bulletin 49, pages 27..29. Nous ne les reprenons donc pas ici.

Qualifications

Critères et dossiers

Rappelons que les critères utilisés pour évaluer la recherche et l'enseignement sont détaillés dans une *note aux candidats*, établie par le bureau de la section. Cette note est accessible sur le site *web* de la section (voir les URL)

Qualifications prononcées par le groupe 5

Les candidats qui ont essuyé deux refus de qualification successifs par la section peuvent demander leur qualification devant le groupe du CNU compétent. Pour notre section, il s'agit du groupe 5 (sections 25, 26 et 27). L'instance appelée à traiter ces demandes est la réunion des bureaux des trois sections soit 6 personnes pour le collège MC et 6 autres pour le collège PR.

Nous avons eu cette année à traiter 3 candidatures de la section 25, 1 candidature de la section 26 et 2 candidatures relevant de la section 27. L'un des 2 candidats de la section 27 a été qualifié (en section 27 et aussi en section 25 : il était candidat aux 2 sections), des éléments nouveaux (publication dans

une revue) étant apparus depuis leur examen par la section. Pour la même raison, le candidat PR en section 25 a été également qualifié. Pour les autres, les dossiers n'ayant pas évolué, le groupe a confirmé les décisions des sections.

Devenir des qualifiés

Des données relatives à la campagne 2003 (1^{re} session) de recrutement (MC et PR) sont accessibles sur le web (voir les URL en fin d'article). On constate qu'environ 30% des qualifiés en 2003 ont été recrutés comme maître de conférences dès 2003.

Publication des résultats

Dans la mesure des disponibilités, le site de la section est mis à jour régulièrement. On nous reproche souvent de ne pas y publier la liste des qualifiés. Rappelons que la CNIL impose, sur ce point, un principe très contraignant : « *en raison des caractéristiques du réseau Internet, vous devez, préalablement à la diffusion d'informations personnelles sur votre site Internet, faire part de votre projet aux personnes concernées et les informer qu'elles peuvent s'opposer, partiellement ou totalement, à*

cette diffusion sur Internet (art. 26 et 27). » L'intendance nécessaire à la mise en œuvre de cette prescription serait beaucoup trop lourde, et ceci d'autant plus que la procédure ANTARES permet aux candidats d'obtenir rapidement les résultats. Les listes de qualifiés sont rendues publiques par une parution au J.O. (en général durant l'été).

Concours de recrutement PR au titre de l'article 46-3

Cette année, aucun poste n'a été mis au concours au titre de l'article 46-3.

Pour information, rappelons que les postes de PR ouverts au recrutement au titre de l'article 46-3 sont des postes réservés à des MC satisfaisant les conditions suivantes :

- Ils doivent avoir au moins 10 ans d'ancienneté (enseignement supérieur ou EPST) dont au moins 5 comme MC.
- Ils doivent être titulaires d'une HDR.

Par contre, il n'est pas obligatoire d'être inscrit sur une des listes de qualification PR.

Carrière

Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT)

En 2003, la section disposait d'un quota de 15 semestres pour satisfaire les demandes (41 semestres en tout, pour 21 candidats) de congés pour recherche et conversion thématique (CRCT).

Nous nous sommes aperçus que la qualité matérielle du dossier était un des rares éléments objectifs dont nous disposions :

- énoncé précis et argumenté des motivations du candidat ;
- précision et crédibilité du projet.

Nous avons retenu 13 candidatures pour les 15 semestres dont nous disposions et nous avons proposé une liste complémentaire ordonnée pour 12 autres semestres.

Reclassements

La section instruit également les demandes de reclassement. Il s'agit en fait, pour un fonctionnaire (MC ou PR) d'obtenir la validation (du point de vue de l'ancienneté) d'activités effectuées dans un autre contexte professionnel. Les demandes se font au titre d'un des articles d'un décret de 1985 :

- Art 5. Enseignant associé en France ou établissement d'enseignement supérieur à l'étranger
- Art 6. Chercheur en France
- Art 7. Organisme privé ou chercheur à l'étranger

Les demandes de reclassement sont, au préalable, instruites par les services administratifs compétents qui déterminent ce qui est recevable. La question posée ensuite à la section est de déterminer la (ou les) période pendant laquelle les activités exercées peuvent être assimilables à l'activité d'un maître de conférence ou d'un professeur des universités. Il est important de comprendre que la section n'a pas à décider de ce qui est receva-

ble, n'a pas à proposer un indice de rémunération et qu'on ne lui demande pas de reconstituer une carrière complète.

Une des conséquences pratique de la question qui nous est posée est que, en général, nous nous refusons à valider, lorsque le candidat est titulaire d'un diplôme équivalent à la thèse (où à l'HDR), les années qui précèdent l'obtention du diplôme en question. Lorsque le candidat n'est pas titulaire d'un tel diplôme, nous essayons de déterminer à quel moment il a acquis une compétence que nous jugeons équivalente. Cette date de référence étant déterminée, nous cherchons à évaluer, dans les activités postérieures, celles qui demandent un niveau de responsabilité équivalent à celui d'un maître de conférences (ou d'un professeur).

Promotions

Voies et quotas

Les enseignants-chercheurs promouvables qui *exercent des fonctions autres que d'enseignement et de recherche* (liste établie chaque année par le ministère) peuvent choisir de relever d'une procédure de promotion dite *spécifique*. Les autres relèvent de la procédure *normale*.

On distingue trois voies de promotions.

- La voie 2 (procédure normale) concerne les *établissements à effectifs restreints* (pour les maîtres de conférences moins de 50 enseignants-chercheurs, pour les professeurs moins de 30 professeurs). L'ensemble des promotions de la voie 2 sont attribuées par la **section**.
- La voie 1 (procédure normale)

concerne les autres établissements. La moitié (en théorie moins de la moitié) des promotions est attribuée, toutes disciplines confondues, par les **établissements** (par le CA pour les maîtres de conférences, par le CS pour les professeurs). L'autre moitié (en théorie plus de la moitié) est attribuée par la **section**. La parité globale des quotas établissements/sections n'implique pas qu'il y ait parité pour une section particulière.

- La voie 3 concerne la procédure spécifique.

Le ministère essaye d'assurer une certaine équité budgétaire entre les promouvables (toutes sections confondues) en fixant, pour chaque type de promotion, un ratio nombre de promouvables/nombre de promotions (voir le tableau ci-dessous). Il détermine ensuite des quotas de promotions par établissements et par section en cherchant à ne pas trop s'éloigner de ces valeurs cibles.

Selon ce ratio, pour la voie 1, la section a donc reçu en 2003 un contingent d'environ 1 promotion à la hors classe des maîtres de conférences pour 23 promouvables (50 % des promotions de la voie 1) et d'environ 1 promotion au 1er échelon de la classe exceptionnelle des professeurs pour 41 promouvables.

Remarquons que pour ce qui concerne la voie 2, les quotients obtenus au niveau de la section sont souvent inférieurs à 1. Pour cette voie, le nombre de promotions à distribuer est donc en général 0 ou 1 selon la politique ministérielle de gestion des restes qui suit le processus sur plusieurs années (les restes non utilisés sont reportés

	MC HC	PR 1C	PR Ex1	PR Ex2
Vables/Mus théorique 2000	15	14	28	5
Vables/Mus théorique 2001	16	13	24	5
Vables/Mus théorique 2002	15	16	53	6
Vables/Mus théorique 2003	11,5	9,5	20,5	4,5

l'année suivante).

Pour la voie 3, le ministère considère l'ensemble des promouvables toutes sections confondues et utilise le même ratio pour déterminer le nombre de promotions. Après avis de l'établissement, les candidatures relevant de cette procédure sont examinées, toutes disciplines confondues, par une nouvelle instance (unique donc) de 20 membres (10 MC dont 3 nommés, 10 PR dont 3 nommés). Les membres non nommés ont été tirés au sort parmi les deuxièmes vice-présidents de section (pour les MC) ou parmi les présidents de section (pour les PR).

Traitement des dossiers par la section

Cette année, 80 promotions (62 en 2001, 45 en 2002) ont été attribuées à des membres de la section 27 qui comptait 1047 promouvables (944 en 2002). Parmi ces 80 promotions, 34 ont été attribuées par les établissements, 1 par l'instance en charge de la voie 3 et les 45 autres par la section. La section a instruit 439 dossiers (383 en 2002).

Pour comprendre le travail de la section il importe de mesurer au préalable l'écart dramatique entre la qualité des dossiers qui nous sont proposés et le nombre ridiculement faible, en dépit de l'évolution positive constatée cette année, des promotions disponibles. Par exemple, il est clair qu'une très large part des 181 candidats à la première classe des PR qui ont été examinés par la section cette année devraient être promus et, pour certains, depuis longtemps. Le nombre de promotions à attribuer était toutefois limité à 19... La même constatation s'applique, malheureusement, aux autres types de promotions.

Il importe également de comprendre que nous travaillons sur des dossiers (et non sur des gens dont nous connaissons personnellement

les activités). Avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons inventer dans un dossier ce qui n'y est pas et lorsqu'il faut choisir entre 2 candidats, celui qui a fourni un dossier succinct et incomplet ne s'est pas mis en situation confortable.

Critères

Il est vain de penser qu'on puisse définir des critères algorithmiques pour décider qui doit être promu. En revanche, il nous est apparu utile de chercher, dans la mesure du possible, à expliciter la manière dont nous travaillons. On trouvera sur le site de la section une note aux candidats à la promotion qui va dans ce sens. Nous en donnons ci-après un très bref résumé.

La section cherche à évaluer et à comparer les dossiers selon plusieurs axes : recherche, enseignement, tâches collectives, encadrement, visibilité au niveau local, national ou international, ancienneté. Se posent alors 2 questions méthodologiques : comment évaluer chacun de ces points et comment en faire une synthèse multi-critères permettant les comparaisons ?

Certains des axes retenus, comme la recherche, l'encadrement, l'ancienneté ou la visibilité des candidats, même si leur évaluation reste très subjective, ne posent guère de problèmes, les dossiers étant en général explicites. Le choix fait par la section pour essayer de compenser la subjectivité consiste à assurer l'instruction de chaque dossier par deux personnes et à changer, chaque année, les personnes en question.

En revanche, la grande disparité et l'imprécision des dossiers donnent souvent des soucis au niveau des tâches collectives et de l'enseignement, les tâches réalisées étant souvent citées d'une manière sibylline, sans éléments quantitatifs ou qualitatifs permettant de les évaluer ou de les comparer.

Pour ce qui concerne l'enseignement, rappelons une évidence : l'immense majorité des candidats effectue un service d'au moins 192 h eq. TD (il n'y a pas de mérite particulier à faire son service) et le volume des heures complémentaires, même si souvent on comprend que le candidat n'a pas eu le choix, n'est pas un critère de mérite supplémentaire. En revanche, la production de documents pédagogiques, les responsabilités liées à l'enseignement, la réflexion pédagogique lorsqu'on peut l'évaluer, sont des critères pris en compte. Les sites *web* cités dans les dossiers à l'appui de tels faits sont en général consultés par les membres de la section en charge de l'instruction du dossier.

Pour résumer ce qui précède, il est clair qu'il faut mettre dans un dossier de promotion des éléments précis, expliqués et si possible chiffrés et attestés.

Les chiffres

Dans le tableau de la page suivante, les pourcentages concernent le nombre de promotions (noté **MUS**) attribuées rapporté au nombre des promouvables (noté **Vables**). Les chiffres résultent de la compilation de longues listes de noms aussi il est plus que probable qu'ils recèlent des erreurs portant sur quelques unités.

Intégration des assistants

Depuis 2002, deux articles du décret de 1984 modifié, les articles 61 et 62, visent à favoriser l'intégration des assistants dans le corps des maîtres de conférences. L'article 61 (concours MC réservés aux assistants docteurs) n'a pas été utilisé en section 27 cette année.

Art. 62 : liste d'aptitude pour les assistants

L'article 62 du décret de 1984 modifié institue une liste d'aptitude pour les assistants (qu'ils soient ou non docteurs).

	MCHC					PR IC					PR Ex1					PR Ex2				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Vables/Mus (théorique)		15	16	15	11,5		14	13	16	9,5			28	24	53		5	5	6	4,5
V1	269	325	340	358	384	272	314	312	320	360	186	202	211	219	237	21	17	20	20	27
	94	117	118	129	135	159	158	154	169	181	56	61	63	68	69	14	8	12	11	15
Mus (local)	8	13	9	9	13	8	20	10	6	12	4	2	5	0	5	4	0	5	1	4
Mus (section)	9	12	11	13	16	11	12	12	10	19	3	4	4	2	6	3	2	2	2	2
	17	25	20	22	29	19	32	22	16	31	7	6	9	2	11	7	2	7	3	6
Vables/Mus	15,8	13,0	17,0	16,3	13,2	14,3	9,8	14,2	20	11,6	26,6	33,7	23,4	109,5	21,5	3,0	8,5	2,9	6,7	4,5
V2	5	4	4	8	12	10	12	13	9	15	8	12	8	8	10	2	2	3	2	2
	2	0	1	1	2	4	9	6	7	8	1	5	3	3	4	1	2	2	1	1
	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0
Vables/Mus	skip	skip	skip	skip	12	10,0	12,0	13,0	9	15	8,0	skip	8,0	skip	skip	skip	skip	3,0	skip	skip
V3	23	11	?	?	?	11	7	?	?	?	11	9	?	?	?	0	1	2	?	?
	15	9	4	?	?	6	4	2	?	?	8	6	7	?	?	0	0	2	?	?
	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0
Vables/Mus	23,0	11,0	skip	?	skip	skip	7,00	skip	skip	skip	11,0	9,0	skip	skip	?	skip	2,0	skip	skip	skip

« Art. 62. - Les assistants de l'enseignement supérieur sont intégrés dans le corps des maîtres de conférences, sur leur demande, après inscription sur une liste d'aptitude, dans la limite des emplois créés à cet effet en loi de finances. Ce nombre peut être augmenté du nombre des emplois non pourvus à la suite des sessions de concours organisées la même année en application de l'article 61 ci-dessus. Les intéressés doivent justifier d'au moins huit années d'ancienneté dans l'enseignement supérieur au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude. « La liste d'aptitude est arrêtée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition d'une commission nationale. Cette commission est composée d'enseignants-chercheurs nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur dont la moitié parmi les membres élus du Conseil national des universités. Elle comporte un nombre égal de professeurs des universités ou enseignants-chercheurs assimilés et de maîtres de conférences ou enseignants-chercheurs assimilés titulaires. Elle désigne parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, un président. Sa composition et ses modalités de fonctionnement sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. « La commission se prononce au vu de l'ensemble des activités du candidat et après avoir pris connaissance des avis motivés du président ou du directeur de l'établissement d'affectation et de la section compétente du Conseil national des universités. « Le nombre global des inscriptions sur la liste ne peut être supérieur à une fois et demie le nombre des nominations susceptibles d'être prononcées. La validité de la liste d'aptitude prend fin au 31 décembre de l'année au titre de laquelle elle est établie. »

Cette année, environ 1100 AS sont

concernés (1600 en 2002), dont 101 pour la section 27. Parmi les 101 assistants de la section 27, 50 ont déposé un dossier (71 en 2002). Comme l'an dernier, 250 places étaient ouvertes.

Travail de la section 27

C'est la commission nationale qui a la responsabilité d'instruire les dossiers et de prendre les décisions. La section 27 n'intervient dans le processus que pour fournir à la commission un avis motivé sur chacun des candidats. Pour cette année, la section a examiné 50 dossiers et a émis 48 avis favorables (dont 8 très favorables).

Résultats pour 2003

Les avis (des sections mais aussi ceux des établissements) ont été joints aux dossiers (un peu plus de 1000 dossiers) qui ont été examinés par la commission nationale et les décisions de cette commission - une liste d'aptitude de 250 noms et une liste d'attente ordonnée - sont rendus publics (cf. par exemple B0 n° 31 du 28 août 2003). Sauf grossière erreur de comptage, 20 des inscrits sur la liste d'aptitude relèvent de la section 27.

Il est inutile de s'adresser au bureau de la section 27 pour obtenir des explications sur le classement final de tel ou tel candidat : c'est l'instance nationale, seule compétente en la matière, qui en décide. On peut imaginer que cette instance, compte tenu de l'extrême diversité des pratiques des sections et des établissements, ne peut donner aux avis des établissements et des sections qu'un poids très marginal.

Effectifs de la section

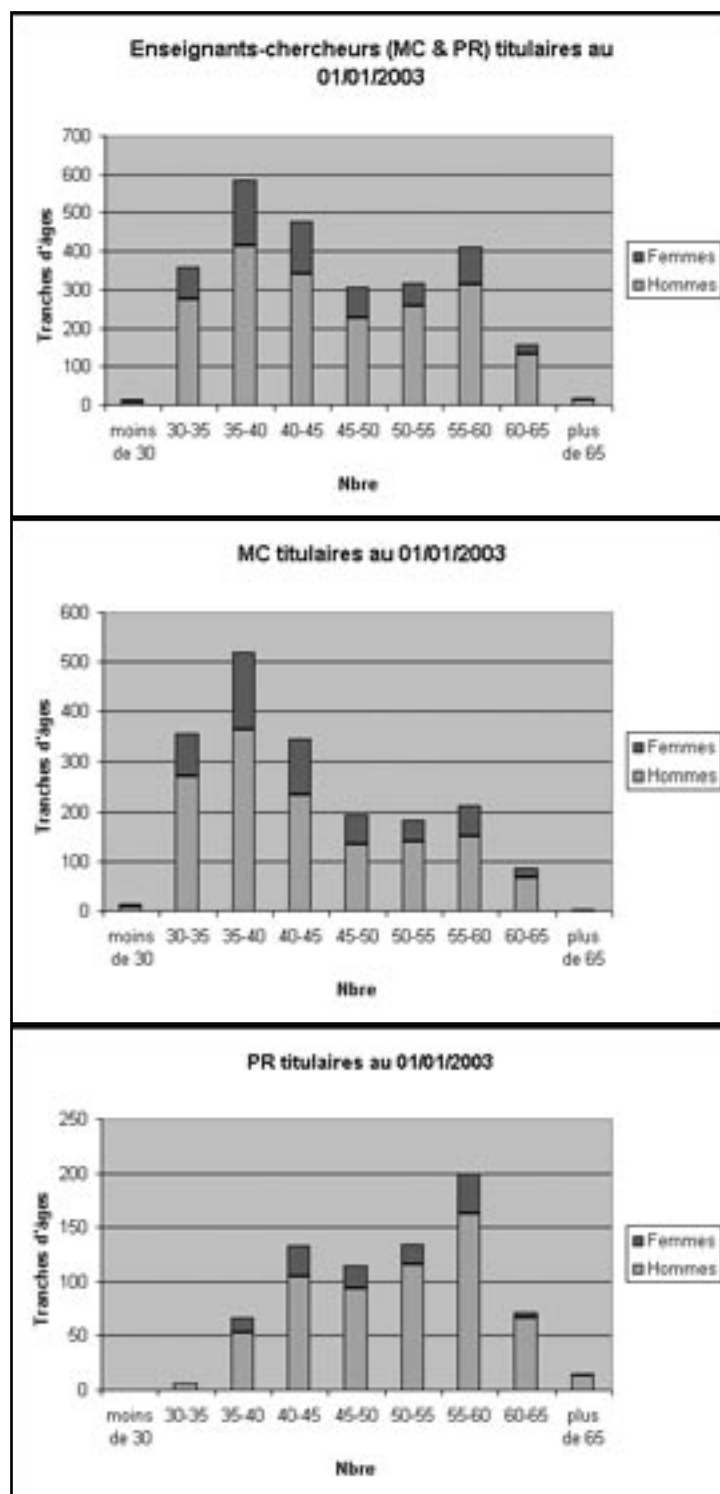
Au 1^{er} janvier 2003, la section 27 comptait 2644 enseignants-chercheurs titulaires dont 1905 MC (72%) et 739 PR (28%). Les femmes représentaient 25,1% des effectifs (28,45% des MC et 16,5% des PR).

Nous donnons ci-après les pyramides des âges, tous corps confondus, pour les MC et pour les PR.

Quelques URL

site de la section 27: <http://cnu.ifsic.univ-rennes1.fr>

site du ministère, pour le personnel enseignant du supérieur : <http://www.education.gouv.fr/sup/perssousmenu.htm>



Composition actuelle de la section 27

Maîtres de conférences			
Nom	Prénom	Établissement	Bureau
BALDIANI	PHILIPPE	CNRS (Irit)	
BENALI	KHALID	Nancy 2	
BENSIMON	NELLY	Paris 8	
BONNEVAY	STEPHANE	Lyon 1	
BOUFKHAD	YACINE	Paris 7	
CHABROL	MICHELLE	Clermont 2	Assesseur
DEBLED RENNESSON	ISABELLE	IUFM Nancy-Metz	
DONSEZ	DIDIER	Grenoble 1	
FAUDOT	DOMINIQUE	Bourgogne	2e vice-président
GRIFFAULT	ALAIN	Bordeaux 1	
HEULLUY	BERNARD	Metz	
MORIN	ANNE MARIE	Rennes 1	
MORIN	REMI	Aix-Marseille 1	
MURAT	CECILE	Paris 9	
MURISASCO	ELISABETH	Toulon	
NICOD	JEAN MARC	Besançon	
PAULIN	MATHIAS	Toulouse 3	
POIRRIEZ	VINCENT	Valenciennes	
SEINTURIER	LIONEL	Paris 6	
SKUBICH	JACQUES	INSA Lyon	
TELLIER	ISABELLE	Lille 3	
TIGLI	JEAN YVES	Nice	
VIAL	SANDRINE	Evry-Val d'Essonne	
yyy	yyy	yyy	
Professeurs			
ANDRE OBRECHT	REGINE	Toulouse 3	
BEAUQUIER	JOFFROY	Paris 11	
BENSLIMANE	ABDERRAHIM	Avignon	
BERNOT	GILLES	Evry-Val d'Essonne	1er vice-président
BERTOT	YVES	Inria Sophia	
CHRETIENNE	PHILIPPE	Paris 6	
CICHON	ADAM EUGENIUSZ	Nancy 1	
DI COSMO	ROBERTO	Paris 7	
DUFOURD	JEAN FRANCOIS	Strasbourg 1	
ETIEMBLE	DANIEL	Paris 11	
HERIN	DANIELE	Montpellier 2	
HERMAN	DANIEL	Rennes 1	Président
MARQUIS	PIERRE	Artois	
MONTANVERT	ANNICK	Grenoble 2	
MOUADDIB	NOUREDDINE	Nantes	
PINON	JEAN-MARIE	INSA Lyon	
RUEHER	MICHEL	Nice	
SOPENA	ERIC	Bordeaux 1	
SOULE DUPUY	CHANTAL	Toulouse 1	
SOUQUIERES	JEANINE	Nancy 2	
TRYSTRAM	DENIS	INP Grenoble	
VAUZEILLES	JACQUELINE	Paris 13	
VRAIN	CHRISTEL	Orléans	
xxx	xxx	xxx	

Specif rencontre Bernard Lorho

Présents : Nelly Bensimon, Thérèse Hardin, Bernard Lorho

Bernard Lorho est Chargé de Mission Scientifique et Pédagogique (CMSP) auprès du Directeur de l'Enseignement Supérieur, Jean-Marc Monteil. Celui-ci est entouré d'une dizaine de CMSP chargés de l'aider à mettre en place la nouvelle structuration en LMD de l'enseignement supérieur. Ils interviennent de plusieurs manières : en aidant les établissements qui le demandent dans la phase préparatoire, en coordonnant les expertises réalisées par la Mission Scientifique, Technique et Pédagogique (MSTP), en préparant les réponses aux établissements et en organisant les navettes. Chaque établissement a un interlocuteur privilégié, le CMSP qui le « pilote » dans l'opération « passage au LMD » et qui joue le rôle d'ensemblier de l'offre de formation et non celui de représentant de sa propre discipline scientifique.

Quels sont les principes qui soutiennent le passage au LMD ?

L'enseignement est organisé en semestres dans lesquels l'étudiant doit suivre un certain nombre d'Unités d'Enseignement (UE) obligatoires et d'autres qui sont optionnelles ou laissées libres. Chaque UE rapporte des crédits européens appelés ECTS valables partout en France mais aussi dans tous les pays d'Europe afin de permettre une mobilité réelle durant les études et qui peuvent être capitalisés dans le temps ; un semestre est validé à partir d'un total de 30 crédits ECTS ; le premier cycle est le cycle Licence de six semestres validés qui donne donc un total d'au moins 180 ECTS ; puis, pour les étudiants qui souhaitent poursuivre des études longues, commence le cycle Master de quatre

semestres validé après 120 crédits ECTS ; les Masters peuvent être à orientation professionnelle, ou recherche.

Les orientations essentielles du LMD sont les suivantes :

- toilettage nécessaire d'un système éducatif de moins en moins lisible,
- demande faite aux établissements de présenter leur offre de formation avec leurs spécificités s'appuyant sur des compétences qui doivent être nécessairement reconnues en recherche
- ouverture et fluidité des parcours possibles pour chaque étudiant avec une orientation retardée au maximum et une mutualisation accentuée des enseignements,
- grande facilité de mise en place de filières pluridisciplinaires grâce à la souplesse des parcours,
- ouverture des Masters et des doctorats vers l'extérieur (national, européen et international).

Comment l'orientation des étudiants est-elle envisagée ?

Les élèves qui obtiennent le bac n'ont pas, dans leur grande majorité, une idée précise de la nature des études dans lesquelles ils veulent s'engager. Ils savent sans doute si ce sont plutôt des études scientifiques que des études littéraires, économiques ou juridiques. Peut-être certains ont-ils une idée du secteur disciplinaire qui les attirent (plutôt les maths, ou plutôt la biologie) mais tous seraient bien incapables de justifier de tels choix, et ceci est tout à fait compréhensible. Leurs choix s'appuient sans doute sur des considérations très approximatives, par extrapolation des cours du secondaire par exemple ou par goûts personnels ou sous l'influence de l'environnement familial. Mais ces choix initiaux résisteront-ils à la confrontation avec la réalité ?

Enseignement

Rien n'est moins sûr. Il est donc important de mettre en place un système qui puisse permettre de conforter les choix initiaux, de les adapter ou de les transformer si nécessaire.

Diversification en début de parcours et spécialisation progressive par resserrement des choix

L'idée du LMD est de mettre en place, à travers les Licences, un passage progressif vers une spécialisation conduisant les étudiants soit à un métier en fin de Licence professionnelle, soit à l'entrée dans un Master thématiquement ciblé. L'organisation des enseignements en Licence doit donc autoriser le choix d'UE de contenus très diversifiés en début de parcours, puis conduire progressivement à la spécialisation, par resserrement des choix. Il doit aussi permettre à l'étudiant de changer les majeures de son enseignement s'il se rend compte que son choix initial n'est pas le mieux adapté à ses aspirations ou à ses dispositions. Par exemple, un étudiant doit pouvoir commencer une Licence de mathématiques parce qu'il pense que cette discipline lui convient, il doit pouvoir modifier sa trajectoire vers, par exemple, une Licence d'informatique, s'il se rend compte qu'en fait c'est plutôt l'informatique qui lui plaît. Mais il n'est pas raisonnable de lui demander de se spécialiser avant la fin de la Licence. En effet, une spécialisation trop hâtive est source de mauvaise adaptation, ce qui se traduit en particulier par un taux d'échec important. L'étudiant approfondira ses connaissances dans les deux premiers semestres d'un Master puis choisira une spécialité qui lui permettra d'approfondir ses connaissances dans un secteur précis, avec un objectif d'entrer dans la vie professionnelle ou de

poursuivre éventuellement dans une orientation recherche, dans la même université ou dans une autre qui proposerait des thèmes correspondant à ses préférences.

Souplesse, fluidité doivent être facilitées au maximum avec des passerelles vers d'autres enseignements. Bien entendu, des parcours types sont proposés pour les étudiants qui sont sûrs de leurs choix. Ces parcours types constituent une sorte de plus court chemin pour atteindre l'objectif visé.

Quelles sont les différentes définitions possibles des licences et masters ?

Licences et Masters sont en général structurés par domaines scientifiques. La définition exacte de ces domaines est du ressort des établissements, mais les domaines représentent en général les grands champs scientifiques, avec des interventions possibles du ministère pour assurer une cohérence nationale. Il est recommandé aux établissements de constituer des domaines larges, afin de faciliter la fluidité des parcours même si des parcours faisant intervenir plusieurs domaines sont possibles. Interviennent ensuite les Mentions qui représentent un niveau disciplinaire ou pluridisciplinaire. Pour le cycle Licence, il n'y a pas de niveau Spécialité (pas de spécialisation trop précoce) à l'exception des domaines des Langues et des STAPS pour qui cela a du sens en termes de débouchés, et la spécialisation se fait en Master.

En Master, ce qui est le plus important est la Spécialité car elle permettra à l'étudiant de constituer sa carte de visite. On peut faire le parallèle avec les diplômes étrangers, américains par

exemple, où un étudiant obtient un *Master of X* (le domaine) *in Y* (la spécialité). Le parcours de l'étudiant sera explicité dans le supplément au diplôme, qui est un additif qui décrit la trajectoire des études. La distinction entre Master Professionnel et Master Recherche qui n'existe pas dans les autres pays est probablement appelée à disparaître à moyen ou long terme, car elle pourrait rigidifier inutilement le système et être un obstacle à la lisibilité du diplôme obtenu. Un parcours recherche pourra déboucher sur une thèse ou plus généralement une activité de recherche dans un laboratoire ou dans un centre de recherche-développement. Il pourra aussi déboucher sur une activité professionnelle, de même, bien entendu, qu'un parcours professionnel.

Notons que le diplôme délivré donnera l'ensemble des informations domaine-mention-spécialité ainsi que la nature professionnelle ou recherche de la spécialité.

Le LMD se met en place petit à petit et la doctrine se stabilise.

L'un des objectifs de cette réforme est la lisibilité des formations. Il faut donc éviter de trop ramifier les domaines, les mentions et les spécialités. Et, pour être crédible et viable, une spécialité ne peut être confidentielle et doit correspondre à un effectif régulier d'une dizaine d'étudiants.

Les participantes à la réunion font remarquer que la définition de spécialité a évolué au cours de la mise en place des Masters.

Bernard Lorho répond que le LMD se met en place petit à petit et que la « doctrine » se stabilise après une année d'expérimentation et d'apprentissage pour tout le monde, y compris les CMSP !

Les membres de Specif ont fait part de leur inquiétude quant à la disparition de diplômes pro-

fessionnels, reconnus à la fois par les étudiants et les entreprises (DESS, DUT, Ingénieur-maître, ...).

Bernard Lorho répond que les DESS peuvent être sans problème intégrés dans des spécialités des Masters professionnels. Mais il précise que ce serait une erreur de

Le Master est un cycle complet de deux ans qui doit avoir sa cohérence.

considérer qu'il suffit de « mastériser » ces anciens diplômes, c'est-à-dire de les transformer en 2^{ème} année de Master professionnel. Le Master est un cycle complet de deux ans qui doit avoir sa cohérence et qu'il faut l'organiser en conséquence. Les DESS CCI (Compétence Complémentaire en Informatique) posent un problème assez délicat car ils ne peuvent pas être intégrés dans un Master spécialisé en informatique. L'idée est de les rattacher plutôt à leur première compétence comme des M2 et de les considérer comme une spécialité multi-disciplinaire.

Que deviennent les anciens DEA?

Bernard Lorho répond qu'il ne faut pas davantage que les DESS les « mastériser », donc les transformer en 2^{ème} année de Master recherche. Il faut noter que le Master à orientation recherche fait partie du cycle Master et non du cycle Doctorat et que les Masters à finalité recherche ne font donc pas partie des Ecoles Doctorales.

Quelle est la position du ministère sur les conventions et cohabilitations ?

Au cours de la négociation de la partie Master des contrats, des universités géographiquement pro-

ches, proposant des spécialités de contenu voisin, sont invitées à se regrouper pour délivrer conjointement les spécialités communes. La co-habilitation – renommée habilitation partagée car il s'agit d'un diplôme unique partagé par plusieurs établissements – est fortement encouragée par le ministère.

Les UE peuvent être dispensées dans les différents établissements partageant l'habilitation (sous réserve d'un nombre raisonnable d'étudiants) à condition que les programmes soient globalement les mêmes. Toutes les UE d'une même spécialité doivent être accessibles à tous les étudiants des établissements partageant l'habilitation. Il n'est cependant pas nécessaire que chacun des établissements intervienne dans chacun des parcours-type d'une spécialité. Il ne faut pas oublier que la définition d'une spécialité (qu'elle soit ou comporte des sorties professionnelles ou recherche) doit être assise solidement sur la

L'habilitation partagée renforce le caractère unique du diplôme partagé entre plusieurs établissements.

pratique de recherche de l'équipe pédagogique. Ceci est examiné et est un facteur d'acceptation de l'habilitation. Cet adossement à la recherche est le meilleur garant de l'actualisation permanente des contenus pédagogiques.

Au niveau des Licences, la co-habilitation est également possible, mais est très peu pratiquée.

Ce qu'il faut rechercher à tout prix est l'établissement de passerelles au sein d'une même université et vers d'autres universités. Il faut laisser la liberté de « picorer à côté ». Cela est bien reflété dans la diversité des contrats signés : suivant les spécialités, la liberté la plus complète est laissée (allant jusqu'à accepter des activités à caractère social) mais une forme

tubulaire ne peut être acceptée car contraire à l'esprit de fluidité évoqué précédemment. Toute organisation est acceptable, dès lors qu'elle est justifiée. « Rien n'est interdit mais tout n'est pas permis » !

Que deviennent les IUT ? Comment ne pas détruire ce qui marche bien ?

Le diplôme d'IUT qui a plus que largement fait ses preuves est maintenu. Il faut se pencher maintenant sur le fait qu'on voit se généraliser une demande de prolongement des deux ans d'IUT en une Licence professionnelle (version 1999). Par exemple, un établissement de la vague B en cours de contractualisation demande à passer de 12 Licences professionnelles actuellement délivrées à ... 55 dans son futur contrat. Cette augmentation en forme d'explosion est évidemment préoccupante. Elle peut peut-être se justifier, mais, en toute hypothèse, elle doit être sérieusement argumentée. Car les dangers sont nombreux. Il ne faudrait pas que se construise un enseignement tubulaire de 3 ans qui, dans le cas général, n'est pas acceptable car, ne l'oublions pas, la Licence professionnelle est sans poursuite en cycle Master.

La licence professionnelle doit être ouverte à tous ceux qui visent un cycle terminal professionnel court. Elle est sans poursuite en Master.

Specif fait remarquer que les Licences professionnelles demandent un très fort investissement en moyens et personnel, qui sont naturellement disponibles au sein des IUT.

Bernard Lorho répond qu'il est bien conscient de cette situation

Enseignement

qui constitue une richesse dont il faut tirer profit mais sans en être prisonnier. La Licence professionnelle doit donc être ouverte à **tous** les étudiants qui estiment qu'il serait préférable pour eux de viser un cycle professionnel court terminal, qu'ils sortent de l'IUT ou d'un BTS ou qu'ils soient en cours d'un cycle Licence mais avec un espoir mince d'études longues. Il est nécessaire que les établissements permettent au mieux cette mixité et garantissent la fluidité des parcours des étudiants. Que ces formations soient pilotées par l'IUT ou l'université n'est pas la question la plus importante.

Pour les mêmes raisons, il faut garantir la fluidité pour les étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS, sans oublier les étudiants issus des Classes préparatoires aux Grandes écoles, pour leur permettre une poursuite en 3^{ème} année du cycle Licence en vue d'une entrée dans la cycle Master.

Pas de sélection en licence. Vérification de pré-requis pour l'entrée en Master, mais possibilité de sélection en M2, dans une spécialité donnée.

Le mot sélection n'est pas souvent prononcé. Elle semble pourtant nécessaire, ne serait-ce que pour ajuster le flux de certains parcours aux moyens disponibles et aux débouchés. Quelle est la position du ministère ?

L'entrée en Licence se fait sans aucune sélection. L'entrée en Master donne lieu à des vérifications de parcours pour assurer que les pré-requis du cycle Master sont bien acquis. Des mises à niveau sont les bienvenues si nécessaire. En revanche, l'entrée en M2 dans une spécialité donnée peut être soumise à sélection. Pendant la phase transitoire (jusqu'en 2007), le diplôme de maîtrise peut continuer

à être délivré pour les étudiants ayant validé les deux premiers semestres d'un Master ainsi que le titre de DEUG pour les étudiants ayant validé les quatre premiers semestres d'une Licence.

Specif rappelle que le LMD va accroître fortement les missions des enseignants –chercheurs (tutorat, stages, VAE, ...) dans un contexte de pénurie des personnels administratifs (IATOS, ITA). Les collègues informaticiens sont déjà en rupture de charge et les activités de recherche sont souvent sacrifiées au profit de tâches administratives

qui ne sont pas du ressort du métier d'enseignant-chercheur.

Bernard Lorho est tout à fait conscient de ce problème pour l'avoir vécu quotidiennement pendant plus de vingt cinq ans. Peut-être y a-t-il des pistes de solution dans le rapport Belloc, en cours de diffusion. Dans le contexte actuel, on ne peut pas compter sur des créations de poste. Il faut que le redéploiement à partir de disciplines excédentaires soit effectif et la manière dont il est mené au sein des universités sera appréciée à l'issue du contrat quadriennal.

Bernard Lorho, en conclusion, insiste sur l'importance particulière de ce passage au LMD. Il doit être l'occasion d'une réflexion approfondie sur nos enseignements, leur organisation, leur contenu, leurs finalités.

Il est un cadre méthodologique pour mettre en place les ouvertures pluridisciplinaires que ne permettraient quasiment pas les anciennes licences-maîtrises, le concept de parcours permettant d'organiser une mixité avec tous les dosages souhaités.

Il constitue un véritable moyen de lutte contre l'échec avec plusieurs volets forts : la semestrialisation, la capitalisation des ECTS, la notion même de parcours, la spécialisation retardée jusqu'au début du cycle Master.

Tous ces aspects permettent en plus d'accroître fortement la mobilité : géographique au niveau de la France et de l'Europe, et thématique car ils donnent des « droits à l'erreur » permettant des réorientations, en particulier tout au long du cycle Licence où les étudiants sont le plus fragiles.

Alors, LMD = panacée universelle ? Sans doute pas mais les points positifs sont si nombreux qu'on ne peut qu'être séduit si on se préoccupe de celui qui est au centre du dispositif : l'étudiant.

Actions de Specif à propos du LMD

par Michel Augeraud, Vice Président Enseignement

L'année 2003 a été marquée par la mise en œuvre du LMD. Elle a vu le résultat de l'évaluation de la vague A et la préparation de la vague B. Tout au long de cette année, Specif a été présente pour favoriser le débat et informer ses adhérents.

Le congrès de Toulon sur le thème «Évolution du métier d'enseignant-chercheur en informatique dans le cadre du LMD» a offert la possibilité aux adhérents de discuter, dans les différents ateliers, des thèmes suivants :

- La dimension européenne (et internationale) du LMD.
- Tutorat, suivi individualisé
- Mise en œuvre de la Validation des Acquis (VAE)
- Professionnalisation.

Pour renforcer les liens avec ses adhérents et informer de l'évolution des dossiers de contractualisation, SPECIF a organisé, le 27 Mai 2003, une journée des correspondants. Cette journée a permis d'une part d'informer sur les premiers résultats concernant l'évaluation des dossiers de la vague A et d'autre part d'échanger sur ce que pourraient être les dossiers de la vague B. Le compte rendu de ces journées a été publié dans la lettre n° 9 de Juin 2003.

Le texte du ministère, publié le 14/11/2002, précisait les critères de mise en œuvre du LMD et apportait des éclaircissements, mais surtout énonçait les principes (valeur nationale du diplôme, clarifier le dispositif de formations, décloisonner les cursus, intégrer la mobilité, ...). Ce que l'on peut retenir de ce texte c'est la volonté de faire apparaître les débouchés (professionnels) et parallèlement d'instituer une évaluation des formations.

Le texte insiste sur plusieurs points de cohérence comme la cohérence avec « la structuration des forces scientifiques » en ce qui concerne les masters recherche, cohérence de l'offre au plan local, régional ou interrégional, cohérence (complémentarité) de l'offre avec les autres établissements.

La philosophie LMD a été précisée suite à l'évaluation de la vague A par J.M. Monteil dans son discours à la réunion AMUE du 2/7/2003.

Sans remettre en cause les principes de modernisation et d'harmonisation qui sous tendent la réforme, les ateliers de Toulon et les rencontres du 27 Mai 2003 font apparaître nombre d'interrogations légitimes. Les réflexions ci-dessous ne constituent que des points d'interrogation et n'ont pas vocation à être une analyse complète et exhaustive du projet. Cependant ces points nous semblent importants et ils restent actuellement sans réponse.

Dans le cadre de l'offre européenne, et même de l'offre nationale, la formation apparaît de fait comme concurrentielle. Ainsi les craintes que l'on peut avoir sont nombreuses. Quelles seront les conséquences pour les universités de petite taille ? Quelles seront les conséquences pour les étudiants, en particulier, pour ceux ayant peu de moyens financiers ?

Une des craintes que l'on peut aussi avoir est que la conjugaison des possibilités de choix et de mobilité, prônées par le ministère,

permette à certains étudiants de se constituer un parcours de formation plus centré sur une stratégie de facilité que sur la recherche d'une véritable contenu. Cela porterait préjudice à la crédibilité de la formation obtenue à la suite d'un tel parcours.

L'évolution est toujours nécessaire mais nous ne pouvons oublier qu'il nous a fallu du temps pour faire reconnaître les DESS par les entreprises. A peine pense t'on y être arrivé que le DESS devient des master pro. On peut, légitimement, se poser la question de la lisibilité pour les entreprises des offres libellées sous forme Domaine de formation, mention, spécialité, d'autant qu'un même diplôme peut correspondre à des parcours différents.

En ce qui concerne la discipline informatique, une question posée au congrès Specif de Toulon reste sans réponse précise, quelle quantité minimale d'enseignement de l'informatique doit contenir un parcours de niveau L pour porter la mention informatique ?

Dans le dispositif précédent les contenus des enseignements étaient déterminés par la définition de la filière. Sous des vocables similaires, programmes ou maquettes ciblaient des objectifs différents. Le contenu d'un enseignement nommé « Algorithmique et programmation » diffèrait selon qu'il s'adressait à un étudiant de deug, d'IUT, d'IUP ou d'école d'ingénieur. L'organisation et le

Enseignement

contenu des enseignements étaient guidés par la conception de la filière, et non par des objectifs de nature organisationnelle comme la capitalisation ou la semestrialisation. Quelles seront les conséquences de la réforme sur la cohérence du contenu des enseignements ? Ces contenus ne risquent-ils pas d'être morcelés pour permettre la capitalisation pour des parcours multiples, ce qui pourrait conduire à une formation trop parcellaire ?

On peut comprendre le souci qu'il y a à ne pas renouveler les DESS à effectifs faibles. Inversement, les parcours de type professionnel vont être multipliés. Qui va assurer que le nombre de formés à un métier donné ne va pas excéder de loin les possibilités d'emploi dans ce métier ? Que deviennent les DESS CCI ?

Enfin, quel sera l'impact réel de la réforme sur notre métier d'enseignant chercheur ? L'encadrement et l'évaluation sont ils des activités supplémentaires ou comprises dans le service ?

Ces interrogations montrent que le travail, même après la structuration définie dans les dossiers de contractualisation, reste important.

Specif se propose de réaliser en 2004 une enquête sur la mise en place du LMD dans les établissements de la vague A.

L'objectif de cette enquête est de recenser les modalités qui ont été adoptées et les méthodes suivies pour mener à bien la transition du système actuel au LMD. D'ores et déjà, on sait que certains établissements ont mis en place le niveau L à la rentrée 2003 et mettront en place le niveau M à la rentrée 2004. D'autres se préparent pour la rentrée 2004.

Les questions sont nombreuses et nous travaillons à la réalisation de ce questionnaire :

- Equipes de formations : comment sont-elles constituées ?

quelle mission leur est assignée ? comment fonctionnent elles ?

- Comment sont réalisées et financées les nouvelles missions des enseignants ?
- Quelles sont les dénominations (Domaine de formation, Mention, Spécialité) conduisant à un parcours informatique ?
- Quel est l'impact de la nouvelle organisation sur les contenus ?
- ...

L'objectif de cette enquête est de pouvoir répondre à des interrogations comme :

- Qu'est ce qu'une formation en informatique ?
- Peut-on dégager un consensus sur les contenus des parcours informatique en licence ? sur la première année de Master ?
- Quels sont les métiers visés par les parcours professionnels ? Quelle est la répartition géographique de ces formations ?
- Dresser un panorama de l'offre de formation à la recherche au niveau français
- Quelles sont les activités d'un enseignant en informatique ?

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette enquête. Dès à présent, je suis prêt à recueillir toutes vos informations, suggestions, questions, critiques par courriel adressé à michel.augeraud@univ-lr.fr.

Les IUP et le LMD

Entretien avec Patrick Girard, secrétaire général de l'ADIUP

Propos recueillis par Annie Choquet-Geniet, université de Poitiers

Comment peut-on définir les IUP, quelles sont leurs spécificités ?

Les premiers IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés) ont été créés en 1991. A l'heure actuelle, on compte environ 350 IUP en France (dont 19 IUP en Génie Mathématique et Informatique, regroupés en réseau et 15 MIAGE), couvrant 26 domaines de professionnalisation. Cela représente une masse de 50 000 étudiants.

La caractéristique majeure des IUP est leur mission de formation à finalité professionnelle, et de recherche technologique.

Le fonctionnement des IUP est défini par une charte commune, s'appuyant sur les décrets fondateurs des IUP. La formation proposée par les IUP allie l'acquisition de connaissances, l'acquisition de compétences et le développement d'un large esprit d'ouverture. Pour ce faire, la formation s'articule autour de trois axes :

- Une formation fondamentale et générale, permettant l'acquisition de connaissances théoriques fondamentales.
- Une formation technologique, garantissant la maîtrise des pratiques de la branche professionnelle concernée.
- Une formation professionnelle, permettant la découverte du

monde de l'entreprise et des multiples facettes du métier d'ingénieur maître.

Le cursus comporte trois années, à l'issue desquelles est délivré le titre d'ingénieur-maître. Ces années sont souvent complétées par un DESS. Il était en effet impératif, dans certaines branches professionnelles, de prévoir une sortie à Bac + 5, ces branches ne reconnaissant pas la sortie à Bac + 4. L'extension des IUP à Bac + 5 n'étant à l'époque pas envisagée, un certain nombre de DESS ont vu le jour, afin de proposer aux étudiants de diplômes en adéquation avec les règles des entreprises susceptibles de les embaucher.

Le volume horaire est fixé à un minimum 600 heures annuelles (hors TER, mais en réalité, la moyenne est plutôt située entre 700 et 800 heures), dont entre 2/3 et 3/4 est dédié à l'acquisition des compétences et de connaissances dans le domaine visé, et entre 1/4 et 1/3 à celle de compétences complémentaires (langues, communication, monde de l'entreprise...). Le cursus comprend l'apprentissage de deux langues vivantes, et prévoit un minimum d'une vingtaine de semaines de stages (la moyenne effective étant même supérieure à 25) en entreprises, réparties sur les trois années, avec une large ouverture vers l'étranger.

Une autre spécificité des IUP est l'investissement fort des entrepri-

ses dans les cursus et la vie des IUP. Cet engagement revêt trois formes :

- La participation au conseil de perfectionnement, dont le rôle est tout à la fois de définir le contenu des cursus, et de suivre son évolution, en conformité avec les besoins des entreprises.
- Des interventions auprès des étudiants : au moins 1/4 des enseignements doit être assuré par des professionnels.
- Par l'accueil des étudiants dans les entreprises, lors de leurs stages.

A l'issue du cursus, on a pu constater un très fort taux d'embauche, dans des délais très courts. Ceci provient des très bons rapports existant entre les IUP et les branches professionnelles, qui reconnaissent et apprécient fortement le profil des étudiants issus d'IUP (ces profils se démarquant nettement des profils des ingénieurs issus des grandes écoles).

Comment avez-vous abordé le passage au LMD ?

La mise en place du LMD s'est effectuée jusqu'à maintenant avec un manque total de cadrage par le Ministère, ce qui a suscité de nombreuses interrogations et de nombreuses inquiétudes. En particulier, dans les communications

Enseignement

du ministère, les IUP étaient très rarement mentionnés. Le problème de base provient de ce que les IUP se positionnent à la fois sur le L et sur le M, et donc n'entrent pas directement dans le schéma général de LMD. Les directeurs d'IUP, anticipant sur les problèmes, ont élaboré dès 2002 des propositions globales et communes (dans le souci de maintenir la cohérence et la lisibilité de la mention IUP). Les IUP doivent préparer à la fois à la délivrance d'un diplôme de licence et à celle d'un diplôme de master (ce qui correspond à une transposition du schéma IUP + DESS actuel). Pour cela, deux propositions ont été dégagées : soit un schéma 1-2-2 (1 première année généraliste hors IUP), puis 2 années dans le cadre IUP, avec délivrance de la licence, et enfin, 2 années de master, toujours dans le cadre de l'IUP. Ce schéma est soutenu par les IUP recrutant massivement en DEUG (par exemple les IUP GMI). Le second schéma est un schéma 2-1-2, qui, lui, convient aux IUP recrutant fortement à la sortie des IUT, car il permet l'insertion aisée des étudiants issus d'IUT.

En revanche, une position unanime est qu'un seul Master est notoirement insuffisant pour assurer une vraie professionnalisation, et maintenir la qualité de formation actuellement reconnue par les professionnels.

Un certain nombre de réunions, à l'initiative conjointe de l'ADIUP (Association des Directeurs d'IUP) et de la CDUS (Conférence des Doyens de Sciences), rejoints ensuite par la CPU (Conférence des Présidents d'Université), a permis de préciser le schéma 2-1-2, et de le rendre acceptable pour tous (voir le document produit, sur le site de la CDUS).

Après quoi, une réunion avec le ministère a été planifiée, et la proposition faite a été entérinée oralement, mais cela n'a pas été

suivi d'effets par la publication d'un texte officiel.

Quelles étaient alors vos craintes ?

Le premier semestre 2003 (jusqu'en Septembre) a été marqué par un flou total, et cela a conduit à toutes les interprétations possibles de la part des universités. Il y a eu une grande disparité dans les orientations prises, le danger majeur étant la disparition des IUP. Dans ce contexte, un dossier d'IUP à bac + 5 était hors des textes. De plus, une certaine cacophonie émanait du ministère. Certains conseillers suggéraient de proposer un simple Master Professionnel, sans mention IUP, d'autres de s'appuyer sur les textes anciens pour proposer des dossiers d'habilitation ancienne mouture. Il y avait donc également un risque de disparité et donc de perte de la lisibilité actuelle du label IUP.

Comment avez-vous réagi devant ces risques ?

Suite à une AG extraordinaire de l'ADIUP, un certain nombre d'actions ont été mises en place. Et les étudiants ont été associés à ces actions. Des textes officiels émanant de la CPU et de la coordination nationale des IUP ont été diffusés, plusieurs journées de mobilisation ont été organisées, avec manifestation. Le mouvement a été soutenu par de nombreux syndicats (SNE-SUP, UNEF, ...), par la CPU et par la CDUS.

Quels ont été les aboutissements de ces actions ?

A l'issue de la journée du 13 Novembre 2003, il semblait acquis (toujours oralement) que la disparition du label IUP n'était plus à l'ordre du jour.

A l'issue de la journée du 20 Novembre, un communiqué de presse émanant du ministère lui-même a clarifié un peu la situation :

- Les IUP doivent être intégrés pleinement dans l'offre de formation des universités, et la qualité de la professionnalisation qu'ils proposent doit être préservée.
- Les diplômes de licence ou de master délivrés dans le cadre des IUP porteront explicitement la mention de l'IUP.
- Le cursus de licence devra prévoir des parcours préparant à l'accès au Master-IUP.
- Les moyens sont maintenus.

Un texte officiel est annoncé dans les semaines à venir, il est bien entendu attendu avec impatience en particulier par la coordination étudiante qui n'est pour l'heure pas encore pleinement rassurée (par exemple, le maintien du titre d'ingénieur maître n'est pour l'heure pas garanti), et les journées de mobilisation annoncées sont maintenues.

Il y a fort à parier que les choses bougeront dans les semaines à venir de manière décisive, les sites de l'ADIUP et de la coordination étudiante s'en feront l'écho.

Les URL utiles

CDUS: <http://www.CDUS.asso.fr>

ADIUP: <http://gphy.campus.univ-poitiers.fr/adiup/>

coordination étudiante: <http://clermont2003.iup-management.net/>

Specif rencontre Max Dauchet

Présents : Nelly Bensimon, Max Dauchet, Thérèse Hardin

Max Dauchet est Conseiller pour la recherche et les grands établissements auprès du Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Le budget 2003 a fait l'effet d'une douche froide et était difficile à défendre. Le budget 2004 aboutira à une hausse de 3,9% du budget de la recherche, compte tenu de l'apport du fonds d'intervention des nationalisations. Cela se concrétise par une augmentation de 0,9% du budget recherche publique et une de 1,3% du budget recherche privée (chiffres non totalement définitifs).

Le rôle des fondations va être accru : paiement de droits sociaux possibles par financement de fondations pour la recherche. Il y aura refonte du crédit-impôt recherche, qui sera plus facile à gérer. Il sera doublé en cas de partenariat université-entreprise.

Répartition des financements, institutions de recherche/entreprises

L'état finance la recherche publique et la recherche privée. Certains crédits de la recherche publique semblent être affectés in fine à des entreprises (CIFRE, contrats sur appels d'offre conjoints laboratoires de recherche-entreprises). De plus, des crédits proviennent de la communauté européenne. Il n'est

pas rare qu'un même sujet reçoive des financements de différentes provenances et que la gestion de ces différents financements n'autorise que certains types de dépenses selon la nature des contractants (public, privé). Il peut donc y avoir déséquilibre apparent dans la répartition entre les contractants, sur l'une des provenances. Mais en général, l'équilibre est globalement assuré.

Il n'existe aucun outil permettant de gérer globalement l'ensemble des financements de la recherche, à quelque titre que ce soit.

Les bons partenariats public-privé sont des contrats importants, engageant une forte masse financière. Il faut que les établissements publics fassent payer le juste prix de leurs interventions dans ces contrats. Les petits contrats du niveau de la prestation de services ou de l'étude d'un point trop ponctuel ne doivent pas être encouragés car leur établissement demande une dépense disproportionnée d'énergie. Un contrat de 3000 euros demande autant de travail administratif qu'un contrat de 30 000 euros.

La vérification a posteriori de la qualité des travaux effectués dans le cadre de financements par l'état va être renforcée.

Place de la recherche fondamentale

Specif : La course aux contrats conduit très clairement à un abandon de fait de la recherche fondamentale par les chercheurs. Les évaluations du travail de recherche (niveau individuel, niveau labo) mettent de plus en plus l'accent sur le nombre et le montant des contrats, le nombre de brevets. La mesure traditionnelle par le nombre et la qualité des publications n'est plus, de loin, prépondérante pour diverses raisons

Max Dauchet : Les laboratoires doivent mener une politique de collaboration avec les entreprises, qui soit conforme à leurs objectifs. Un bon partenariat public-privé doit déboucher sur des questions de recherche fondamentale.

De plus, l'augmentation de la recherche publique doit profiter aussi à la recherche de base. Cela est aussi du ressort de la politique des labos.

Specif : La communauté ne perçoit pas un encouragement fort à la poursuite de la recherche fondamentale et cela va au delà des aspects budgétaires. Qu'en est-il par exemple de la volonté de développer les GDR ? Peut-être faudrait-il une mesure spécifique pour l'informatique ?

Recherche

Max Dauchet : Globalement, la mobilisation se fait sur des objectifs jugés critiques, avec la volonté de maintenir la recherche de base, dans un contexte de baisse de croissance. Cela se traduit, par exemple, par le plan Génopole, la définition de secteurs privilégiés comme les nano-technologies. Il est vrai que l'informatique en tant que telle n'est plus vraiment reconnue secteur prioritaire. Il faut y réfléchir.

Moyens

La discussion se poursuit sur l'évolution des moyens.

Specif : Il n'y a pas d'avancement sur le fait qu'il faille tout faire dans les universités, y compris des tâches qui vont à l'encontre de notre mission d'enseignant-chercheur (secrétariat, ...), à cause du manque de personnel administratif et technique.

Max Dauchet : Une amélioration ne peut actuellement venir que du redéploiement. Nous sommes conscients du fait que nous figurons à l'échelon européen comme les pauvres au niveau des crédits par étudiant.

Les enseignants ont à assurer une multiplicité de tâches, particulièrement dans les petits établissements qui conduit à un abandon de la recherche. Cela a pour conséquence soit un désinvestissement de l'enseignant soit un sur-investissement dans les tâches administratives liées à l'enseignement qui peut devenir malsain.

Specif : Il faut alléger le service des jeunes enseignants-chercheurs et favoriser la poursuite de leur activité de recherche et l'évolution de celle-ci. Il faut aussi leur assurer la disponibilité de chercheurs confirmés, les aidant à poursuivre cet effort par intégration dans une équipe, groupe de travail, ...

Max Dauchet : Il faut développer le fonctionnement en réseau. Il

n'est pas possible de revenir sur certaines implantations de centres universitaires de petite taille. Mais il faut développer une politique de site en partenariat avec des structures plus importantes. La contractualisation d'une organisation coopérative entre sites est encouragée. Le projet de loi sur les universités propose en ce sens la création d'Etablissements Publics Coopératifs Universitaires pour les établissements qui le souhaiteraient. En particulier, en organisant les activités de recherche de manière concertée entre les établissements, on devrait éviter les problèmes d'isolement ou les situations en porte à faux de nos nombreux collègues informaticiens qui enseignent par exemple dans des antennes. Cette coordination devrait leur permettre d'être clairement rattaché à un labo de recherche, avec l'assentiment de tous.

Il faut aussi avoir un encadrement de plus haut niveau pour les ITA-IATOS, qui dépasse celui du secrétariat, pour faciliter les réponses aux appels d'offre par exemple mais aussi la gestion financière.

Congrès Specif - Lille 22-23 janvier 2004

La recherche en informatique : Animation Valorisation Moyens Evaluation

Par Jacques M. Bahi, Vice Président Recherche

URL: <http://bilbo.iut-bm.univ-fcomte.fr/staff/bahi/>

Après avoir consacré son congrès 2003 à l'évolution du métier d'enseignant - chercheur en informatique, Specif axe cette année sa thématique sur la recherche.

Par cette alternance, Specif entend réaliser sa double mission consistant à traiter des problèmes liés à l'enseignement d'une part et à la recherche d'autre part. Elle réaffirme sa vocation à analyser, critiquer et proposer. Le congrès participe à ces trois objectifs par l'organisation de débats constructifs au sein de la communauté informatique.

Le congrès de Lille apportera des informations claires concernant les dispositifs de valorisation de la recherche et les moyens qui lui sont alloués, ainsi que son évaluation et son animation. Il permettra une discussion et des échanges de points de vue faisant notamment état des difficultés rencontrées dans l'exercice du métier de chercheur.

Au moment où la dotation des établissements publics stagne après un budget 2003 très difficile, au moment où le gouvernement table sur les entreprises pour atteindre l'objectif de consacrer 3 % du PIB

à la recherche à l'horizon 2010 et où la conjoncture économique est difficile, au moment où l'emploi scientifique régresse fortement et où des emplois de chercheurs et d'ingénieurs sont remplacés par des CDD, il est primordial que les acteurs de la recherche participent de façon active et objective aux débats et aux propositions sur l'avenir de la recherche en informatique. Le congrès Specif 2004 offre cette opportunité.

Différentes problématiques seront au cœur du congrès, à titre d'exemple :

- Le faible crédit apporté à la recherche fondamentale, qui reste pourtant le pilier de la science informatique est inquiétant, il est nécessaire d'insister à ce propos sur le fait que l'informatique est une discipline scientifique nécessitant une recherche fondamentale qui doit impérativement être soutenue de façon concrète.

Si la recherche fondamentale prend du retard, il n'y aura plus lieu de parler de valorisation, car il n'y aura plus rien pour alimenter cette dernière.

- Le nombre insuffisant d'allocation

de recherche pénalise le développement de celle-ci, et ce d'autant plus que les allocations sont de plus en plus souvent attribuées via des projets concrets, qui ne peuvent apparaître qu'au bout de la chaîne de la recherche.

- Le manque de plus en plus criant de moyens, en particulier de moyens humains ; en effet la discipline informatique est largement moins bien dotée que d'autres disciplines en ce qui concerne par exemple les postes d'ingénieurs. Ceci handicape fortement le développement de recherches appliquées.
- Les délais préconisés par les tutelles en ce qui concerne la valorisation de la recherche en informatique sont beaucoup plus courts que dans d'autres disciplines. L'observation d'exemples réels montre que la durée requise entre le moment où une recherche fondamentale est menée et celui où elle est totalement concrétisée ne peut être réduite à un trop faible nombre d'années.

Le congrès 2004 de Specif s'intéressera à toutes ces questions, par

Recherche

l'organisation d'un atelier intitulé « Encouragement de la recherche, moyens financiers et humains ».

En outre, les expériences des directeurs de deux laboratoires de tailles et d'historiques différents, nous éclaireront sur les origines et les divers moyens alloués aux laboratoires.

L'articulation entre recherche fondamentale et recherche finalisée ou appliquée sera également au cœur des débats. Un atelier sera consacré à la valorisation et au transfert. Une conférence plénière sera donnée pour expliquer le dispositif des SAIC. Des retours d'expériences seront relatés par des collègues ayant expérimentés l'incubation de projets scientifiques.

D'autres points importants seront traités au congrès : on assiste, par exemple, à une complexification extrême des parcours de financement, il devient difficile de se retrouver parmi la multitude de sigles apparue et qui correspond à divers projets et actions.

Par ailleurs, les financements de la recherche passant souvent par le biais de ces différents projets et actions, le temps passé à préparer des dossiers devient beaucoup trop important, et empiète gravement sur le temps consacré aux travaux de recherche eux-mêmes.

C'est pour traiter de ces questions qu'un atelier intitulé « Animation et organisation » a été programmé au congrès.

L'évaluation de la recherche dans notre discipline est un autre point fondamental. Après le rapport Esperet, voici le rapport Belloc et

ses propositions concernant, notamment, la prise en considération des activités de recherche dans le service statutaire des enseignants – chercheurs. Des questions primordiales apparaissent, elles portent, en particulier, sur la prise en compte des différentes formes de la recherche, de la plus fondamentale à la plus appliquée ainsi que sur les critères qualitatifs pour son évaluation.

Pour débattre de ce sujet, Specif a programmé un atelier intitulé « évaluation de la recherche ».

Et comme tous les ans, le prix de thèse Specif sera décerné lors du congrès. Nous écouterons les lauréats présenter leur travail de recherche. Je voudrais à cette occasion remercier très vivement Michel Cosnard et Michel Riveill respectivement président et secrétaire du prix de thèse, pour l'énorme travail fourni depuis quatre ans, travail absolument nécessaire au bon fonctionnement du jury et à la bonne intendance du prix de thèse.

D'autres questions seront soulevées par les participants, elles concerneront d'autres points importants tels que les perspectives offertes aux jeunes chercheurs, les rôles du ministère (Fond national de la science, fond de la recherche technologique) d'une part et des organismes publics d'autre part dans le pilotage de la recherche, celui des organismes privés, celui de l'Europe. La création annoncée de nouvelles fondations de recherche et son impact sur la recherche en France, etc. ... Alors soyez nombreux à participer.

Programme prévisionnel

Jeudi 22 Janvier

9h – 9h45 - *Accueil autour d'un café*

9h45 – 10h - *Ouverture du congrès par J.M. Geib, directeur du LIFL et T. Hardin, présidente de Specif*

10h – 11h *Évolution des moyens de la recherche*

1- Exemple du LABRI (Bordeaux) par S. Dulucq

2- Exemple du LIFC (Besançon) par J. Julliand

11h – 11h15 *Présentation des ateliers (J. Bahi)*

11h15 – 12h45 *Ateliers :*

A1 : Animation/Organisation de la Recherche

responsables: Colin de la Higuera, Elisabeth Murisasco, Michel Gourgang

GDR, AS, projets européens.... Quelles sont les propositions des institutions ?, Quel est notre regard sur ces propositions ? Quelles sont nos propres propositions ?....

A2 : Encouragement de la recherche, moyens financiers et humains

responsables : Pierre Lescanne, Nelly Bensimon

Projets multiples (AS, ACI, etc...), comment s'y retrouver ? Allocations de recherche : comment fonctionner ? PEDR, détachement : quelles sont les règles du jeu ?

12h45 - 14h15 – Repas

14h15 – 15h15 – *Synthèse des ateliers*

15h15 - 16h15 – *Retour d'expériences*

Exemples d'incubation d'un projet

Chouki Aktouf, porteur du projet de création d'entreprise GETEDES.

Bernard Besserer, dont les travaux sur la restauration de films sont maintenant utilisés par l'INA.

16h15 – 16h30 – *Pause café*

16h45 *Remise du prix de thèse specif 2003*

18h15 *Assemblée Générale Statutaire de Specif*

19h30 – *Buffet*

Vendredi 23 Janvier

9h – 10h - *Les Saic par J.C. Pomerol*

10h – 10h15 - *Présentation des ateliers (J. Bahi)*

10h15 – 10h30 - *Pause café*

10h30 – 11h45 - *Ateliers*

A3 Évaluation de la recherche

responsables : Elisabeth Murisasco, Thérèse Hardin, Mathieu Jaume

Comment prendre en compte toutes les formes de la recherche, de la plus fondamentale à la plus appliquée ? ...

A4 Valorisation et transfert

responsables : Jacques Mossière, Michel Augeraud

Quels moyens mettre en œuvre ? Quelle durée entre une idée et un produit concret ? ...

12h – 12h45 - *Synthèse des ateliers et clôture des journées.*

12h 45 - 14 h Repas

14h – 16h - *Réunion du nouveau CA.*

Jeu : Pourriez-vous être expert auprès des tutelles de l'informatique?

par Colin de la Higuera et Pierre Lescanne

Le système universitaire est basé sur le jugement par nos pairs : projets, carrières et promotions sont décidés par des collègues qui ont les qualités requises. Parmi celles-ci figure depuis quelque temps en bonne place la compréhension des sigles qui nous entourent. Testez vos connaissances! Pour chaque sigle choisissez une réponse. Puis comptez le nombre de réponses correctes et lisez la suite. Il va de soi

1 REDEX

- a) Reducible Expressions
- b) REseau D'EXcellence
- c) Un système d'expédition rapide concurrent de Chronopost
- d) Red de Expertos en Comunicación

2 ACI

- a) Action Concertative Informatique
- b) Action Catholique Indépendante
- c) Agissons Contre l'Inactivité
- d) Action Concertée Incitative

3 PRC

- a) Programme Remarquable en Cobol
- b) La réserve du CNRS (viendrait de l'expression «la réserve est percée»)
- c) Programme de Recherches Combinées
- d) Programme de Recherches Coordonnées

4 AS

- a) Animation Scientifique
- b) Action Spécifique
- c) Allocataire Spécialisé (le prolétaire de la recherche)
- d) Anti Stress

5 NOE

- a) Node of Excellency
- b) Société propriétaire de l'Arche de la Défense
- c) Nouvel Ordre Economique
- d) Nouvelle Organisation de l'Enseignement

6 CRCT

- a) Congé pour Recherches et Conversion Thématique
- b) Congé pour Roupiller et Converser Tranquillement
- c) Communiqué Récent Concernant la Technologie
- d) Current Research Contract in Technology

7 PEDR

- a) Peut-Etre Directeur de Recherche
- b) L'amant d'Ippolyt dans la pièce éponyme de Racine
- c) Prime d'Encadrement De Recherche
- d) Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche

8 SAIC

- a) Service d'Aide Indirecte aux Contrats
- b) Service d'Accueil Indiciaire Contractuel
- c) Service d'Activités Industrielles et Commerciales
- d) Soutien aux Actions Informatiques Communicantes

9 RTP

- a) Réseau Thématique Pluridisciplinaire
- b) Recherche Thésards Partout
- c) Réseau de Thématiques Plurielles
- d) Renouveau des Thèmes du Patronat

10 GDR

- a) Grand Directeur de Recherche (l'équivalent CNRS de la «Classe Exceptionnelle»)
- b) German Democratic Republic (image de l'efficacité du Ministère)
- c) Groupe Doctoral Rationnel
- d) Groupement De Recherches

11 CNU

- a) Conseil National des Universités
- b) Comité Nouveau Utile
- c) Comité National d'Universitaires
- d) Conseil Nouveau aux Utilisateurs

12 DS

- a) Domaine Spécifique
- b) Direction Scientifique
- c) Une voiture plus connue dans sa version 19
- d) Domaine Scientifique

Recherche

13 STIC

- a) Un marque déposée de papier adhésif
- b) Sciences et Techniques Informatiques de Communication
- c) Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
- d) Scientific Techniques In Computers

14 CNRS

- a) Compagnie Nationale et Républicaine de Sécurité
- b) Centre National de la Recherche Scientifique
- c) Comité National de Recherche en Sémantique
- d) Conservative New Research in Science

16 DUR

- a) Chercheur difficile à décontenancer
- b) Directeur d'Unité de Recherche
- c) Terme du jargon informatique qui désigne le «matériel» (hard)
- d) Doyen Unitaire de Recherche

17 AJT

- a) Un agent particulièrement instable
- b) Adjoint technique (catégorie professionnelle du CNRS)
- c) All Joy and no Tears
- d) Ancien Journalier Technologique

18 IATOSS

- a) Ingénieur, Administratif, Technicien, Ouvrier de Service et de Santé
- b) Informaticien Attaché aux Techniques Opérationnelles en Structures Sensibles
- c) Ingénieur, Administratif, Technicien, Ouvrier de Santé et de Service
- d) Un mont interdit aux femmes

19 CNESER

- a) Personnel technique faisant partie d'un groupe de 3
- b) Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche
- c) Une marque d'outils (son slogan «CNESER fort»)
- d) Centre National d'Etudes Spatiales Et Rien d'autre

20 MSTP

- a) Maladie Sexuellement Transmissible Pernicieuse
- b) Ministère des Sciences Techniques Paritaires
- c) Expression du vocabulaire des textos étudiantins pour qualifier une séance de travaux pratiques, suivi en général de «l'est cool» ou de «y craint trop!»
- d) Mission Scientifique Technique et Pédagogique

Réponses au jeu

1b-2d-3d-4b-5a-6a-7d-8c-9a-10d-11a-12b-13b-14b-15b-16b-17b-18a-19b-20d

Si vous avez moins de 6 réponses correctes : vous êtes clairement inadapté à ce qu'on demande aujourd'hui d'un enseignant-chercheur. Bien que désespéré, votre cas a peut-être un traitement : participer aux journées Specif de Lille en Janvier. Il est probable que vous serez dépassé par les questions débattues, mais vous pourrez dire «J'y étais».

Si vous avez entre 7 et 12 réponses correctes : vous pouvez mieux faire. Vous n'avez pas encore abandonné la siglomatique. Accrochez-vous et venez à la journée Specif de Janvier. Des spécialistes examineront votre cas. Rassurez-vous, vous ne serez pas le (la) seul(e) à tenter de vous y retrouver parmi les onomatopées.

Si vous avez entre 13 et 15 réponses correctes : vous n'êtes pas loin de décrocher la mention. Pour vous donner le maximum de chances lors de la prochaine session, venez nous rejoindre aux journées Specif de Lille, en Janvier ! Mais révisiez quand même avant de venir.

Si vous avez entre 16 et 18 réponses correctes : vous êtes sur la voie royale. Vous parlez *machin* couramment et vous serez vraiment à l'aise pour exposer votre point de vue en *tutalité*. Mais venez quand même aux journées Specif de Lille ; nous avons besoin de votre compétence.

Si vous avez 19 réponses correctes : vous êtes au dessus du lot, et à moins que vous ne traîniez dans le couloirs des tutelles et des ministères, je ne vois qu'une solution, vous avez triché. N'oubliez pas d'avoir de la mansuétude pour mon ignorance lorsque vous jugerez mon prochain dossier d'ACOTWI...

Si vous avez 20 bonnes réponses : petit filou ! Il n'y avait que 19 questions !

L'Action Concertée Incitative

Sécurité Informatique

par Claude Kirchner LORIA & INRIA, Nancy

Claude.Kirchner@loria.fr

Ce texte présente l'Action Concertée Incitative Sécurité Informatique, sa place dans l'organisation de la recherche en France, ses objectifs et ses moyens, des éléments issus du premier appel à propositions de 2003 et quelques éléments de directions futures.

1 Des éléments de contexte scientifique et politique

L'organisation de la recherche en France fait intervenir divers acteurs et différents types de financement en fonction des types de recherche. Typiquement, les universités, les écoles, les EPST ont des politiques de recherche et de financement qui leur sont propres et qui sont négociées avec l'Etat lors de la mise en place des plans quadriennaux. C'est dans ce cadre que les équipes de recherche peuvent mettre en place des projets de recherche à moyen ou long terme et en obtenir le soutien, en particulier en moyens humains permanents.

Ces différents acteurs ont chacun leur propre politique incitative destinée à influencer sur les courants de recherche. Par exemple le département STIC¹ du CNRS a mis en place les Réseaux Thématiques Pluridisciplinaires (RTP) et les Actions Spécifiques (AS). Il s'agit là plutôt, compte tenu des enveloppes financières disponibles et du nombre de telles entités, d'in-

citation à la communication, à la réflexion commune et à l'initiation de travaux de coopération.

Un autre exemple vient des Actions de Recherche Coopératives (ARC) de l'INRIA qui ont pour objectif de financer sur deux ans des recherches innovantes regroupant un petit nombre de chercheurs d'unités de recherche différentes.

Le ministère de la recherche, en lien avec le ministère de l'industrie, a quant à lui mis en place différents financements incitatifs fonction des types de recherches. En particulier, dans le cadre du Fond pour la Recherche et la Technologie (FRT), le RNRT² et le RNTL³ soutiennent de façon significative des recherches soit pré-compétitives soit exploratoires, mais toujours en lien avec au moins un industriel.

Le Fond National pour la Science (FNS) a été mis en place en 1999 par le ministère de la recherche

pour lui permettre de dynamiser directement la recherche fondamentale et financer des projets clairement amont. Ces actions dans les secteurs prioritaires⁴ viennent soutenir les équipes de la recherche publique et sont complémentaires de l'animation scientifique menée par les organismes de recherche dans le cadre de leurs missions. L'existence de comités de coordination dans lesquels ces organismes sont représentés garantit une analyse du dispositif de recherche dans sa globalité.

Le ministère chargé de la Recherche a donc mis en place depuis 1999 un nouveau type de soutien à la recherche : les *Actions Concertées Incitatives (ACI)*. Elles ont trois objectifs principaux :

- soutenir des opérations structurantes dans des champs disciplinaires donnés ;
- inciter des communautés de spécialistes à travailler ensemble

Notes

¹ Science et Technique de l'Information et de la Communication

² Réseau National de Recherche en Télécommunications

³ Réseau National de recherche et d'innovation en Technologies Logicielles

⁴ Définis par le Comité Interministériel de la Recherche Scientifique et Technologique (CIRST), après avis du Conseil National de la Science (CNS)

Recherche

ble dans des opérations interdisciplinaires ;

- promouvoir les jeunes chercheurs porteurs de projets innovants.

Le FNS a été doté en 2002 et 2003 respectivement de 151 et 160 millions d'euros (Me). En 2002, l'impact du FNS a été par exemple de 3,75 Me pour les STIC (en particulier pour les ACI GRID et cryptologie) et de 6,75 Me pour les nanosciences.

En 2003 les STIC ont bénéficié de 12,15 Me en particulier via les deux "grosses" ACI *masses de données* et *sécurité informatique*.

Ces deux ACI ont donc été mises en place dans un dispositif de soutien à la recherche cherchant à différencier les différents modes d'interventions, soit via les EPST, soit via des programmes ciblant la recherche avec des industriels en milieu pré-compétitif ou exploratoire (via le FRT), soit encore la recherche amont (via le FNS).

2 La sécurité et la sûreté informatique

L'informatisation de la plupart des activités humaines ne fait que commencer et il est clair aujourd'hui que nous vivons une révolution au moins aussi importante que la révolution industrielle au 19ème siècle.

Des conséquences de cette évolution majeure concernent :

- notre dépendance de plus en plus importante envers les logiciels et matériels associés,
- la quantité extraordinaire de données numérisées qui devient explicitement accessible,
- le transport et l'accessibilité aux informations numériques,
- la maîtrise humaine des éléments issus de cette révolution.

Dans ce contexte, les problèmes de vulnérabilité, de sécurité, de sûreté, de fiabilité se posent avec une

importance cruciale. Elle concerne tout particulièrement les aspects politiques (e.g. de souveraineté nationale), économiques, écologiques et juridiques.

Parmi les vulnérabilités induites par la mise en place de cette société fortement informatisée, on pense tout particulièrement aux programmes ou matériels informatiques défectueux i.e. incorrects (bogues) ou hostiles, qui mettent en scène des personnes ou des systèmes inattentionnés (sans intention préalable) ou malintentionnés (hostiles), dans un contexte où ils interagissent avec des systèmes (ensemble matériel et logiciel) et des communications.

Outre le volet important de la sûreté des systèmes mis en oeuvre, la mise en cause de la sécurité peut provenir de l'intention de perturber par des actions de sabotage ou de vandalisme des informations ou des services mais aussi l'intention de s'approprier illégalement (vol) des valeurs monétaires ou des informations économiques, privées, politiques, militaires, . . .

La compréhension du terme sécurité informatique dans le cadre de cette ACI recouvre donc l'ensemble de ces thèmes ; le champ en est donc large.

3 Les objectifs et le fonctionnement de l'ACI sécurité informatique

Cette action concertée incitative a donc pour objectif de fortement dynamiser la recherche sur *l'ensemble des aspects de la sécurité des systèmes informatiques*, et ceci dans une *acceptation large du terme* telle que nous venons de l'évoquer.

Les champs disciplinaires couverts par ces recherches sont nombreux et concernent composants, surveillance, diagnostic, sûreté de

fonctionnement, preuve, vérification, tests, tolérance aux fautes, cryptologie, tatouage, chiffrement, identification, authentification, certification, méthodes statistiques, traitement du signal, approches métiers, aspects légaux et éthiques de la sécurité, . . .

Dans ce contexte scientifique et dans un cadre international très actif et compétitif tant du point de vue académique qu'industriel, l'ACI a sollicité en 2003 des projets originaux, se situant au meilleur niveau international et contribuant à faire avancer significativement la recherche dans le domaine de la sécurité des systèmes informatiques et à renforcer ainsi la place de la France dans cette thématique de recherche sur les scènes européenne et internationale.

Il faut enfin souligner que cette ACI n'a pas pour objectif de servir de simple complément au soutien de base des laboratoires ou équipes ou bien de financer des actions classiques d'animation de communautés.

Comme l'ACI *masses de données*, l'aciSI a la particularité d'associer le département STIC du CNRS et l'INRIA dans ses orientations, son fonctionnement et ses moyens.

Pour faire fonctionner l'aciSI, deux instances se complètent de la façon suivante. Le *conseil scientifique*, composé de 17 personnalités du domaine, est en charge des propositions d'orientation, de l'évaluation des propositions soumises et du suivi des projets retenus. Le *comité de pilotage* regroupe des représentants du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, du CNRS-STIC, de l'INRIA ainsi que le président du conseil scientifique de l'ACI. Ce comité est en charge des prises de décision relatives aux propositions du conseil scientifique et de la coordination entre les différentes entités.

4 Eléments sur les résultats au premier appel à propositions

L'appel à proposition 2003 a généré 64 propositions dont 28 ont été retenues par le comité de pilotage, sur avis du conseil scientifique.

Compte tenu de l'ampleur des problèmes et des thématiques concernées, on aurait pu attendre une réponse plus importante en terme de nombre de propositions. Il semble que le délai très court dans la mise en place de l'appel à propositions, le titre très ciblé de l'aciSI et la concomitance avec des échéances importantes concernant les projets Européens n'aient pas favorisé une réponse massive à l'appel à propositions.

Les 28 projets retenus impliquent 99 équipes et 360 personnes appartenant à 28 laboratoires. Comme indiqué dans l'appel à propositions, l'un des objectifs de l'aciSI étant de permettre une vraie coopération entre partenaires, seuls les projets de petite taille en terme de nombre d'équipes ont été retenus. En pratique les projets comportent entre 2 et 5 équipes, avec un moyenne de 3,5 équipes par projet retenu.

Les moyens mis à disposition des projets retenus sont significatifs et consistent en :

- 5,35 Me euros provenant du FNS et se répartissant en :
 - investissement (28% des moyens octroyés concernent le matériel),
 - fonctionnement dont 15 CDD de 2 ans maximum.

Par ailleurs les moyens humains suivants ont été attribués :

- 9 allocations de recherche
- 7 post-doc via l'INRIA
- 4 post-doc via le CNRS
- 2 détachements et délégations

- 1 BDI

La description des projets retenus est accessible via leurs pages web à l'url: aciSI.loria.fr.

Les thématiques des projets retenus se répartissent synthétiquement de la façon suivante :

- Cryptographie, tatouage: 6
- Construction de logiciels sûrs: 5
- Preuve, vérification: 7
- Réseaux: 2
- Objets mobiles: 2
- Objets semi-structurés: 1
- Autres: 5

5 Le futur immédiat

Pour permettre à l'aciSI de jouer son rôle d'animation de la communauté scientifique autour de la sécurité informatique, des journées de l'ACI seront organisées annuellement. Les premières se dérouleront les 11 et 12 décembre 2003 à Rennes, organisées par l'IRISA. Elles permettront :

1. D'animer la communauté scientifique de l'aciSI en particulier en permettant de bien comprendre les objectifs des différents projets. Cela permettra entre autres de répondre à la demande de plusieurs responsables d'ACI intéressés par avoir bonne une compréhension des autres projets et des coopérations possibles;
2. D'identifier et gérer d'éventuels recouvrements, coopérations souhaitables, ...
3. D'identifier les thématiques sur lesquelles nous souhaitons focaliser le prochain appel à propositions;
4. De faire connaître les projets soutenus par l'aciSI et l'effort sur la sécurité informatique (au sens large évoqué plus haut) déployé en France.

Par ailleurs nous prévoyons la mise en oeuvre d'un nouvel appel

à proposition tout début 2004, qui tout en laissant ouverte toute possibilité de projet de recherche de haut niveau, focalisera sur des thématiques spécifiques qui restent à déterminer mais qui prendront en compte les éléments suivants.

Les aspects sécurité des systèmes et des réseaux sont peu couverts par les réponses à l'appel 2003. Il s'agira ici de dynamiser la recherche fondamentale concernant la sécurité des systèmes, en particulier tout ce qui concerne les systèmes et logiciels pour objets portables. Par ailleurs, les recherches sur les systèmes offrant des primitives cryptographiques matérielles et de démarrage sécurisés pourraient être soutenues.

Les aspects légaux de la sécurité informatique nécessitent des coopérations et une recherche de fond au niveau national et international entre juristes et scientifiques. En effet il faut permettre l'émergence et le suivi d'une législation garantissant à la fois le respect de la vie privée, les souverainetés nationales et les échanges internationaux basés sur la confiance réciproque "démonstrable". Un seul des projets retenus en 2003 aborde cette thématique. Il conviendra certainement de susciter d'autres projets dès 2004.

Autres domaines peu couverts en 2003, les aspects conceptions de mécanismes et algorithmes en ligne destinés à améliorer la sûreté de fonctionnement et en particulier la détection d'erreurs, le diagnostic, la détection d'intrusions, la tolérance aux fautes ainsi que la tolérance aux intrusions. Ils devront dans la mesure du possible être également encouragés.

6 Conclusion

Dynamiser la recherche fondamentale en sécurité informatique est fondamental pour maintenir la France dans le peloton de tête de la recherche en informatique.

Recherche

Cela soulève des défis scientifiques particulièrement intéressants et difficiles mais pour lesquels les équipes de recherche françaises ont des atouts de succès indéniables.

Il faut bien sûr que cet effort de dynamisation et de focalisation de la recherche de base en sécurité s'accompagne en aval d'appuis à la coopération industrielle, à la diffusion des résultats et à la remontée des difficultés de mise en œuvre. Pour cela, les dispositifs de soutien tels que le RNTL et le RNRT sont bien adaptés.

Par ailleurs il faudra renforcer la

coordination avec les nombreux projets Européens sur cette thématique. Ceci pourra passer par les équipes Françaises impliquées actuellement, mais on pourra comprendre plus généralement comment favoriser cette coopération.

Remerciements:

Je tiens à remercier ici mes collègues du conseil scientifique et du comité de pilotage pour les nombreuses discussions que nous avons eues sur ce thème. J'assume bien sûr personnellement l'intégralité des points de vues présentés ici.

Documentation et références

ACI sécurité informatique : aciSI.loria.fr

ACI masses de données : aciMD.univ-lyon1.fr

Site des ACI : www.recherche.gouv.fr/recherche/aci

Liberté et barrières dans l'univers des logiciels

par Bernard Lang, directeur de recherche à l'INRIA Rocquencourt

Science sans conscience..., on ose à peine répéter cette phrase, tant elle a été citée, et pas uniquement dans nos lycées. Et pourtant, on ne peut que constater combien elle reste trop ignorée tant par les usagers de la science que par ceux qui la font, les enseignants et chercheurs. Conscience de quoi au fait ? Du rôle de la science dans la société, certainement, mais pas seulement. Conscience aussi des échanges entre le monde scientifique et la société, des objectifs, des attentes et des contributions des différents partenaires. Conscience surtout des obligations des chercheurs envers la science elle-même, non seulement dans le respect de l'intégrité méthodologique, mais aussi dans la création ou la préservation des conditions de travail, techniques, politiques et sociales, qui favorisent le développement de la connaissance scientifique et sa vocation à l'universalité.

C'est un peu délibérément que j'ai choisi de mettre autant d'emphase dans cette introduction à une présentation des logiciels libres, car je crois que leur problématique est particulièrement exemplaire de nombreuses questions qui se posent aujourd'hui aux chercheurs. Et cette problématique se manifeste dans un contexte sans doute plus simple, plus facile à appréhender que pour d'autres disciplines.

Logiciel Libre, deux mots dont chacun est important. *Logiciel*, c'est-à-dire structure logique, création intellectuelle, bien immatériel. Cela veut dire que, comme les mathématiques et de nombreuses créations artistiques, les logiciels sont «duplicables» et réutilisables par tous sans coût pour personne. En termes économiques, ce sont des biens non rivaux, des biens dont la reproduction se fait à coût marginal nul.

Mais les logiciels sont aussi des objets techniques, des créations de la science, et dans ce contexte le mot *libre* à un sens particulier, et particulièrement fort. La liberté

a toujours été au coeur du développement scientifique, qui est difficilement concevable et certainement lent et inefficace sans elle. C'est sans doute la principale justification de la tradition des libertés universitaires, dont la liberté d'expression, toujours garantie dans les soutenances de thèse aux Pays-Bas par la présence de deux témoins, gardes du corps de l'impétrant. Cette liberté est aussi celle du *libre échange* des informations, des idées et des résultats pour permettre coopération, concurrence et évaluation des contributions par les pairs. Un marché concurrentiel des idées.

Rappelons que le principal moteur du développement scientifique est très vraisemblablement l'amélioration des moyens de communication et de collaboration : écriture, imprimerie, Internet. Et, a contrario, c'est aussi l'élimination des barrières et des entraves à la communication, à la collaboration et à la mise en œuvre des résultats. Sans doute bien plus que dans la sphère économique, le protectio-

nisme y est contre-productif.

Mais le développement scientifique comme le travail de recherche coûte cher, que ce soit aux individus, aux entreprises ou à la société. La tentation est donc forte de réserver - de privatiser - les résultats obtenus par les différents mécanismes de la propriété intellectuelle, notamment les brevets, le secret industriel ou le droit d'auteur, souvent en combinaison. Ces protections peuvent être une incitation à l'investissement scientifique et technique, ou à la valorisation industrielle des résultats, mais une incitation dont l'efficacité peut être contrecarrée par divers effets, dont les obstacles induits dans les échanges scientifiques.

Le bon compromis dépend, bien entendu, des coûts et des caractéristiques propres des différents domaines techniques, de l'étendue et de la durée des protections, de la nature de ce qui est protégé. Cela implique une vision plus large de la valorisation des résultats scientifiques que les simples retours financiers sur investissement.

Le logiciel libre et le droit d'auteur

Pour encourager la création, la puissance publique a établi divers mécanismes, dits de *propriété intellectuelle*, pour donner aux créateurs des droits sur leur création leur permettant d'en tirer un bénéfice. Comme l'exprime avec précision et concision la constitution des Etats-Unis, le congrès peut *promouvoir le progrès des sciences et des arts utiles, en garantissant aux auteurs et aux inventeurs un droit exclusif à leurs écrits et découvertes respectifs*. Il est important de se rappeler que ce contrat social entre les créateurs et le souverain se justifie par l'intérêt réciproque des deux parties.

En ce qui concerne les œuvres littéraires et artistiques, protégées par le droit d'auteur, il faut y ajouter une composante humaniste qui considère l'œuvre comme une extension de son auteur - sans lequel elle n'aurait pu exister - et donc confère à ce dernier des droits moraux inaliénables sur sa création (droit au nom, droit à la préservation de l'intégrité de l'œuvre...). En outre, l'auteur de l'œuvre ou ses ayant-droits bénéficient de droits patrimoniaux sur les usages qui peuvent en être faits. Une autre caractéristique est que ces droits sont acquis du simple fait d'avoir créé l'œuvre, sans qu'il soit besoin de faire de dépôt ou de déclaration (encore que le dépôt puisse être utile comme preuve de paternité).

Pour ce qui est des logiciels, les droits moraux sont limités (droit à la paternité de l'œuvre) et les droits patrimoniaux sont dévolus à l'employeur du créateur (s'il est employé). Le titulaire des droits, pour le logiciel comme pour les autres œuvres, décide des usages qui sont permis à ceux qui font l'acquisition d'une copie du logiciel. Les droits concédés sont explicités dans un document contractuel appelé licence. En général

l'acquisition est commerciale, et les droits concédés se limitent à un droit d'exécution sur une machine unique.

Depuis une vingtaine d'années, sous l'impulsion d'un chercheur du MIT, Richard M. Stallman, s'est développée une vision alternative. Un logiciel est une forme de savoir qui, comme tout savoir, peut être partagé à coût nul par celui qui le possède. Il a donc développé le concept de *logiciel libre*, caractérisé par le fait que celui qui en fait l'acquisition acquiert la possibilité de l'analyser, de le modifier, de l'utiliser et de le rediffuser avec ou sans modification.

Mais la technique se mêle toujours au juridique. A quoi sert-il de disposer d'un droit si on ne peut l'exercer. Pour que le logiciel soit libre, il faut en outre, bien évidemment, qu'il soit diffusé avec son code source qui seul permet de l'analyser et de le modifier. Diffusé dans ces conditions, un logiciel peut évoluer au gré des contributions, des échanges, des évaluations, exactement comme la connaissance scientifique (l'idée n'est, après tout, pas surprenante de la part d'un chercheur).

Il existe de nombreuses licences pour les logiciels libres. La forme la plus simple consiste à permettre à l'acquéreur de faire ce que bon lui semble, dans la mesure où il n'engage pas la responsabilité de l'auteur initial. C'est essentiellement l'esprit de la licence dite BSD (créée par l'Université de Berkeley). Mais une telle licence ne garantit pas que le logiciel reste libre : toute personne ayant effectué des modifications (ou même sans en avoir fait) peut rediffuser le logiciel avec une licence non-libre (dite aussi licence *propriétaire*) ou sans le code source. Pour éviter cette situation, certaines licences, dont la plus connue est la licence GPL (General Public Licence), imposent à tout acquéreur de garder

la même licence lorsqu'il rediffuse le logiciel, et de toujours fournir le code source correspondant.

De telles licences pérennisent la liberté des logiciels, et garantissent qu'ils pourront évoluer librement selon les principes du développement de toute connaissance.

De fait, l'efficacité de ce modèle n'est plus à démontrer. Les logiciels libres se sont développés considérablement : ils ont vu émerger des produits de qualité et sont à l'heure actuelle le seul modèle techno-juridico-économique qui ait été capable de préserver un peu de concurrence dans l'économie du logiciel. En effet, les caractéristiques techniques, sociales et économiques des logiciels font que chaque secteur de la création logicielle tend vers une situation de monopole : Oracle pour les bases de données, Microsoft pour les postes de travail (système d'exploitation et bureautique), Matlab pour le calcul, Autocad pour la conception assistée, etc. Cela tient à divers facteurs dont notamment les effets de réseau (chacun a intérêt à faire comme le reste de sa communauté, anticipant au besoin les décisions de cette communauté) et les économies d'échelle sur des produits à coût marginal nul.

Les monopoles privés sont, généralement, économiquement inefficaces (prix arbitraires) et ne motivent pas l'innovation. En outre ils maintiennent le savoir-faire dans une sphère privée et bloquent ainsi la recherche indépendante : comment ferait-on de la recherche indépendante sur les systèmes de fichiers si on ne disposait comme environnement que d'un seul système d'exploitation entièrement sous le contrôle d'une société privée qui décide souverainement de ce qu'il est opportun d'étudier. Or cette situation est courante : les applications informatiques sont fréquemment complexes et un chercheur travaillera souvent

un composant particulier d'une application, mais aura besoin de disposer librement de l'ensemble pour pouvoir tester son travail, pour l'évaluer en contexte, ou pour le diffuser utilement à des tiers (collègues, collaborateurs, évaluateurs, testeurs).

Plus généralement, les logiciels libres permettent à tous d'avoir accès à la technologie, de la maîtriser, de l'utiliser pour la formation de spécialistes, et de s'intégrer à la communauté des créateurs informatiques. Cela est particulièrement important pour les pays en développement (de même que le prix généralement bas des logiciels libres), mais est en fait tout aussi important pour des pays développés, dont la France.

Breveter les logiciels ?

Si le droit d'auteur protège une réalisation logicielle, il n'en protège pas les fonctionnalités. Chacun reste libre, s'il en est capable, de produire indépendamment un logiciel équivalent. Pour permettre l'appropriation des méthodes de programmation - les droits sur les programmes restant protégés par le droit d'auteur - il est question d'étendre le champ de la brevetabilité aux méthodes logicielles. En fait, cela est déjà courant aux Etats-Unis, et même en Europe bien qu'interdit par la Convention Européenne du brevet.

Ainsi la méthode qui consiste à indiquer l'état d'avancement d'un programme par le déplacement d'un curseur sur une barre a-t-elle fait l'objet d'un brevet, comme bien d'autres pratiques toutes aussi évidentes. Donc, dans la mesure où ce brevet est reconnu par les tribunaux, tout programme utilisant cette méthode est considéré comme une contrefaçon, ce qui peut coûter fort cher à son auteur comme à tous ceux qui le diffusent ou l'utilisent sans payer de royalties.

Cependant, certains créateurs sou-

haitent que leur création soit réservée pour leur bénéfice, comme c'est le cas dans d'autres domaines. Cela pose en fait plusieurs questions :

- Où doit se situer la limite entre le brevetable et le non-brevetable ? Cette frontière peut-elle être définie de façon claire, non-ambiguë, de façon à ne pas créer d'insécurité juridique ?
- Est-il utile pour la société de permettre de breveter des innovations logicielles ? Cela favorise-t-il l'innovation, la diffusion des savoir, la croissance économique ? Y a-t-il d'autres effets positifs ou négatifs, et quel en est le solde ?

D'une certaine façon, on retrouve dans cette deuxième question le problème très à la mode de la valorisation de la recherche. Certains considèrent que la valorisation de la recherche se mesure surtout à la quantité d'argent qu'elle fait rentrer dans les laboratoires. C'est une vue on ne peut plus primaire, malheureusement trop fréquente dans bien des documents officiels. D'autres veulent la mesurer au nombre de brevets déposés, c'est-à-dire au nombre de barrières mises à l'utilisation des résultats par des tiers... une vision pour le moins paradoxale, pour ne pas dire ridicule.

Quand on parle de valorisation de la recherche, on doit se poser tout un ensemble de questions, et notamment celle des bénéficiaires de cette valorisation (chercheur, laboratoire, institution, pays, ou tout le monde), celle des moyens mis en oeuvre pour valoriser (privatisation par la propriété intellectuelle, diffusion générale, industrialisation, enseignement, publication,...) et celle des bénéfices attendus (ressource financière, réputation, collaborations, ressources humaines, croissance économique locale ou globale, développement scientifique et technologique,...).

Si l'on veut définir une politique de propriété industrielle, que ce soit pour la France, pour l'Europe ou pour la planète, il est bien évidemment indispensable de se poser le même genre de questions. Et cela d'autant plus que l'expérimentation n'est pas vraiment possible. Les évolutions juridiques sont souvent à sens unique, qu'elles se révèlent bonnes ou mauvaises.

Dans le cas du logiciel, toutes les études économiques disponibles convergent vers la même conclusion : l'extension de la brevetabilité au logiciel a principalement des effets négatifs sur l'innovation, comme d'ailleurs (paradoxalement) sur la diffusion des connaissances, et sur le développement économique. Sur le terrain, on a constaté que l'introduction des brevets logiciels avait entraîné aux Etats Unis une baisse de 10% des investissements en recherche et développement.

Les raisons de ces effets négatifs sont multiples, et longuement discutées dans diverses publications. Une raison majeure est qu'un mécanisme de régulation ne saurait avoir un coût du même ordre que ce qu'il est censé réguler. C'est pour cela que nous n'avons pas un péage à chaque carrefour, ou que l'usage de l'internet ne se paie pas au bit-kilomètre. Or les logiciels sont des systèmes complexes et si chaque composant pouvait donner lieu à péage ou litige, les coûts de transaction deviendraient prohibitifs, notamment pour les PME qui sont une grande source d'innovation. Les grands groupes, qui savent gérer cela par des échanges de portefeuilles de brevets seraient en fait les grands bénéficiaires.

Et bien entendu, payer ces coûts (dépôts de brevets, royalties, défense contre les poursuites en contrefaçon - même injustifiées) est impensable pour les auteurs de logiciels libres qui ne tirent pas de revenus directs de leurs créations

Recherche

par ailleurs utiles à la société et/ou à leur communauté scientifique. Les chercheurs en informatique, mettant leurs logiciels à la disposition de la communauté pour rechercher des collaborations, ou pour les tester et les faire évaluer, s'exposeraient à des poursuites en contrefaçon ou, au mieux, se verraient enjoindre de ne plus les publier. Ce problème ne toucherait d'ailleurs pas que les informaticiens, car de nombreuses disciplines scientifiques sont appelées à publier les programmes qui ont servi à conduire des expériences, ou à en exploiter les résultats (les exemptions pour recherche, qui existent en droit des brevets, ne sont applicables à aucun des cas que je cite, car l'exemption n'existe que si le brevet porte sur l'objet même de la recherche).

Ces difficultés étant reconnues, certains proposent de ne breveter que les «vraies innovations», celles qui sont difficiles ou coûteuses à trouver. Le problème est que, outre la mauvaise volonté évidente des offices de brevets à limiter une activité fort lucrative, nul n'a été capable de fournir une définition opérationnelle claire et indiscutable de ce que serait un «bon brevet». La seule frontière indiscutable et facile à définir, qui est en même temps compatible avec les textes existants et notamment les traités internationaux (accord de Marrakech ADPIC-TRIPS) est celle qui sépare le matériel de l'immatériel, le monde physique et le monde logique. C'est ce qu'ont reconnu en première lecture les députés européens quand, en précisant cette limite dans la proposition de directive de la Commission Européenne portant sur la brevetabilité des inventions implémentées par ordinateurs, ils ont de fait exclu les logiciels du champ de la brevetabilité.

Mais, bien entendu, cette bataille continue, car les grands monopoles du logiciel savent fort bien - ils

l'ont même écrit - que le brevet logiciel, quels qu'en soient les effets négatifs, est pour eux le seul moyen de contrer le développement des logiciels libres, leur seul vrai concurrent.

En guise de conclusion temporaire

Ce texte n'est que l'amorce d'une discussion fort complexe. Complexe tout d'abord sur la politique de propriété industrielle dans le monde du logiciel, et sur les problèmes de valorisation de la recherche. Mais cela n'est en fait que la partie émergée d'un énorme iceberg.

S'il est un indice clair de l'importance de ce sujet, c'est que l'un des ténors en est Lawrence Lessig, un professeur de droit constitutionnel à l'université de Stanford. Droit constitutionnel parce que les infrastructures informationnelles, elles-mêmes réalisées par des logiciels, jouent un rôle de plus en plus essentiel dans l'organisation des sociétés modernes. Ces infras-

tructures imposent leurs lois techniques à la société et implémentent des règles - difficiles à changer pour des raisons techniques et économiques - qui gèrent nos vies et nos libertés.

Le contrôle de ces infrastructures, la maîtrise des décisions qui les concernent et qui sont en fait des choix politiques est donc un enjeu démocratique majeur. Ce n'est certes pas aux scientifiques, informaticiens ou autres, qu'il revient de prendre les décisions, et encore moins à des entreprises privées. Mais c'est certainement à nous qu'il revient d'instruire ces questions et d'informer les responsables politiques sur ces évolutions, sur les enjeux qui en dépendent, sur les risques réels qu'elles font courir à notre société, et sur les progrès, les nouvelles sources de richesse et les nouveaux espaces de liberté qu'elles peuvent nous apporter.

Quelques URL

Free Software Fondation: <http://www.fsf.org/>

Associations pour le logiciel libre: <http://aful.org/> <http://april.org>

Licences libres: <http://www.aful.org/presentations/licences/>

Sur la brevetabilité du logiciel, le site de l'association pour une infrastructure informatique libre: <http://ffii.org/index.fr.html>

Une étude très complète sur la brevetabilité du logiciel : «Stimuler l'innovation et la concurrence dans la société de l'information, Jean-Paul Smets-Solanes, Conseil Général des Mines, août 2000: <http://www.pro-innovation.org>

Base d'articles en ligne, notamment économiques: <http://opensource.mit.edu/>

Site de Lawrence Lessig: <http://www.lessig.org/>

Site de Bernard Lang: <http://pauillac.inria.fr/~lang>

Revue en ligne:

Technological Innovation and Intellectual Property: <http://www.researchoninnovation.org/>

First Monday: <http://www.firstmonday.org/>

Le CREIS, 20 ans de recherche et d'actions pédagogiques en Informatique et Société

par Chantal Richard, Présidente du CREIS

Le CREIS (Centre de coordination pour la Recherche et l'Enseignement en Informatique et Société) est une association loi de 1901, créée en France en mars 1984. Il s'est développé ensuite dans l'espace francophone et en Europe.

Le CREIS a pour objectifs principaux de :

- réaliser et diffuser des recherches concernant les multiples interactions entre les Technologies de l'Information et de la Communication et la Société
- confronter les expériences pédagogiques et faciliter les échanges autour du thème "Informatique et Société"
- organiser des actions de sensibilisation aux conséquences sociales, économiques, politiques, juridiques, culturelles de l'informatisation de la société, auprès de publics variés (colloques, journées d'étude, rencontres-débats, ...)
- agir auprès des organismes publics ou privés.

Il est composé principalement de chercheurs et d'enseignants de disciplines variées (droit, économie, gestion, informatique, psychologie, sociologie...) et de praticiens de secteurs variés. Il a des correspondants dans les pays francophones et européens, notamment en Allemagne, Belgique, Grande Bretagne, Hongrie, Italie, Pologne, Québec, Sénégal, Suisse.

Il est à l'origine, au début des années 80, à l'époque du vote de la loi « Informatique et libertés », des expériences pédagogiques sur le thème « Informatique et Société » qui se sont mises en place dans les IUT et dans les Universités, en particulier à l'Université Paris 6. A l'époque de l'option informatique dans les lycées il a contribué à la formation des enseignants.

Par ses journées d'études, ses journées pédagogiques, ses colloques, ses séminaires, son Prix CREIS, son site Internet, sa liste de diffusion, le CREIS maintient un niveau de liaison régulier et dynamique entre tous ses membres.

Le CREIS essaie par ses différentes manifestations, en particulier son Prix, d'encourager les jeunes chercheurs à travailler dans une voie qui se situe au carrefour de plusieurs disciplines. Le CREIS soutient la recherche des jeunes chercheurs, qui se concrétise par des thèses, des publications, des ouvrages et l'organisation de divers colloques.

Les enseignements « Informatique et Société », actuellement ont pour objectif d'apporter aux étudiants des connaissances sur les interactions entre l'informatique et la société et de susciter leur réflexion sur leur rôle et leurs futures responsabilités juridiques et éthiques d'informaticiens. Parmi les thèmes abordés : la protection des données

Recherche

personnelles, la vulnérabilité des systèmes d'information, la protection des auteurs de logiciels, l'évolution de la législation sur Internet (spams, vie privée, responsabilités des hébergeurs et des concepteurs de sites WEB, ...).

Régulièrement sont proposées aux enseignants des journées pédagogiques permettant de faire le point sur l'évolution de la législation sur les Technologies de l'Information et de la Communication et la Société.

Le CREIS mène une action citoyenne en mettant en place une veille juridique sur l'évolution de la législation, en particulier avec l'intercollectif DELIS (Droit et Liberté face à l'Informatisation de la Société).

Activités du CREIS en 2003-2004 :

- une journée d'étude « La biométrie, entre sécurité et contrôle », en juin 2003 ;
- deux journées pédagogiques, « Point sur la législation en in-

formatique pour l'enseignement du Droit de l'informatique en IUT », en collaboration avec l'ACDI (Association des chefs de Départements informatique), en octobre 2003 ;

- participation au titre de la société civile au Sommet mondial sur la société de l'information, le SMSI ;
- 13^e colloque francophone à Paris, « Société de l'information, société du contrôle : évolutions de la critique de l'informatisation », en juin 2004 ;
- 3^e prix du CREIS, décerné à un jeune chercheur au cours du colloque ;
- un séminaire mensuel, organisé avec d'autres associations et la revue Terminal sur le thème « La recherche sur les TIC, au service de la société ».

Pour plus d'informations consulter le site WEB :

<http://www.creis.sgdg.org>

ou contacter Chantal Richard (le.creis@wanadoo.fr)

Assemblée Générale Ordinaire

Convocation

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de Specif qui se tiendra à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, Cité scientifique, Villeneuve d'Ascq, dans l'amphithéâtre du bâtiment M5, le jeudi 22 janvier 2004 à 16h 45 sur l'ordre du jour suivant.

16h45 Remise du prix de thèse 2003

Véronique Cortier

pour sa thèse préparée au LSV (Ecole Normale Supérieure de Cachan) sous la direction de Hubert Common-Lundh et intitulée « Vérification automatique des protocoles cryptographiques ».

Accessits

Sébastien Ferré

pour sa thèse préparée à l'IRISA (Université de Rennes 1) sous la direction de Olivier Ridoux et intitulée « Systèmes d'information logiques : un paradigme logico-contextuel pour interroger, naviguer et apprendre »

Maxime Sermesant

pour sa thèse préparée à l'INRIA Sophia-Antipolis (Université de Nice - Sophia Antipolis) sous la direction de Nicolas Ayache et Hervé Delingette et intitulée « Modèle électromécanique du coeur pour l'analyse d'image et la simulation »

17h45 La vie de l'association

- Fonctionnement de l'association et gestion des adhésions (R. Chignoli)
- Rapport financier par la trésorière, montant des cotisations pour l'année 2004 (E. Murisasco)
- Rapport moral et prospectif par la présidente (T. Hardin)

Votes

- Quitus au Conseil d'Administration et au Président.
- Montant des différentes cotisations
- Elections au Conseil d'Administration

Note : cette Assemblée Générale est associée au Congrès Specif qui a pour thème: «La recherche en informatique : Animation Valorisation Moyens Evaluation». Le programme et la fiche d'inscription sont joints à ce bulletin, et peuvent être trouvés sur le site de Specif : <http://specif.org>.

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un Membre de Specif (à qui vous devez remettre un pouvoir) et/ou voter par correspondance (uniquement pour les élections au Conseil d'Administration).

Pour participer à l'Assemblée Générale, il faut être membre actif de Specif, à savoir enseignant ou chercheur en Informatique de l'Enseignement Supérieur ou d'un organisme de recherche public, à jour de sa cotisation.

Vous pouvez régler votre cotisation à l'entrée de la salle de réunion ou l'envoyer à : Robert CHIGNOLI - Adhésions Specif, IUT de Nice - Département informatique, 41 boulevard Napoléon III, 06041 Nice cedex..

L'ensemble des informations relatives à l'assemblée générale et la présentation des différents candidats est accessible à l'adresse : <http://specif.org/AG04>

Assemblée générale du 22 janvier 2004

Procédure de vote pour les élections au Conseil d'Administration

Il y aura deux votes à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) :

- Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux administrateurs
- Elections au Conseil d'Administration (C.A.)

Le vote par correspondance n'est proposé que pour les élections au C.A.

1^{er} cas : Vous êtes présent à l'Assemblée Générale

Vous votez sur place.

2^{ème} cas : Vous n'êtes pas présent à l'Assemblée Générale :

Vous pouvez donner un pouvoir à un membre de Specif qui participera à l'A.G. et votera pour vous. Remplissez le pouvoir ci-joint et confiez-le lui – ou adressez-le à :

président de Specif, c/o Jean-Marc TALBOT
LIFL – bâtiment M3
Cité scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq cedex

Vous pouvez, aussi, voter par correspondance pour l'élection des membres du C.A. Cette procédure invalide le pouvoir (s'il existe) pour ce vote pendant l'A.G.O. Indiquez votre choix sur le bulletin de vote ci-joint. Glissez-le dans une enveloppe blanche, sans aucune marque permettant de la repérer (sous peine d'annulation). Glissez l'enveloppe blanche dans une autre enveloppe, adressée à :

président de Specif, c/o Jean-Marc TALBOT
LIFL – bâtiment M3
Cité scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq cedex

Au dos de cette enveloppe, inscrivez vos Nom-Prénom, votre lieu d'affectation, votre adresse et votre signature, et la mention «pour vote à l'Assemblée Générale». Ils devront parvenir à Jean-Marc Talbot avant le mercredi 21 janvier 2004.

Assemblée Générale du 22 janvier 2004**Bulletin de vote pour les élections au Conseil d'Administration.**

9 postes sont à pourvoir : 8 mandats de 3 ans. 1 mandat partiel pour 1 an.

Liste des Candidats

Jacques BAHY	
Jacqueline CHABRIER	
Christine CHOPPY	
Christine CROCHEPEYRE	
Thérèse HARDIN	
Pascal LORENZ	
Elisabeth MURISASCO	
Jean-Pierre PEYRIN	
Hervé MARTIN	

Pour être valide, chaque ligne du tableau ne doit comporter au plus qu'un seul nom. Sur chaque ligne du tableau, pour voter pour le candidat indiqué en colonne de gauche, vous laissez en blanc la colonne de droite. Si vous ne votez pas pour lui, vous rayez son nom en colonne de gauche, et portez éventuellement un autre nom dans la colonne de droite.

**Assemblée Générale du 22 janvier 2004****Elections au Conseil d'Administration**

Pouvoir

Je, soussigné(e)

Nom :Prénom :

demeurant à :

donne pouvoir à Nom :

Prénom :

de me représenter et de voter en mon nom à l'Assemblée Générale Ordinaire de Specif, réunie le 22 janvier 2004 à Lille.

Si vous désirez invalider ce pouvoir, au cas où vous avez aussi envoyé un vote par correspondance, rajoutez à la main : «J'ai transmis par correspondance un bulletin de vote. S'il est arrivé dans les temps, Prière d'invalider ce pouvoir»

A....., le.....2004

Signature

faire précéder la signature de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir».

Liste des candidats au conseil d'administration de Specif

Jacques BAHJ

Professeur 27^{ème} section

Université de Franche Comté

CV : Professeur à l'Université de Franche-Comté, j'enseigne l'architecture des ordinateurs, la recherche opérationnelle, l'algorithmique des systèmes distribués et le parallélisme.

Directeur-adjoint du LIFC - FRE CNRS 2661. Responsable de l'équipe «Algorithmique Numérique Distribuée».

Profession de foi : Je voudrais continuer ce que j'ai entrepris depuis un an : donner une dynamique «Recherche» à Specif en organisant des manifestations spécifiques à la recherche, en faisant évoluer le bulletin de Specif par l'inclusion d'articles de recherche, en informant et en consultant la communauté afin d'aboutir à des propositions consolidant la place de notre discipline au sein des sciences de l'informations et des autres sciences.

Jacqueline CHABRIER

Professeur 27^{ème} section

Université de Bourgogne

CV: Après 16 années comme technicien, puis ingénieur

de recherche à Nancy, je suis arrivée à Dijon comme Maître de Conférences.

J'ai passé une HDR en 1997 et je suis professeur depuis 1999. Je suis actuellement directrice du département IEM (Informatique, Electronique, Mécanique) à l'Université de Bourgogne. Mes thématiques de recherche sont la Programmation Par Contraintes et les Algorithmes Evolutionnaires.....

42 - Bulletin SPECIF 50

Profession de foi : Défendre les spécificités de l'informatique et sa place dans les universités françaises, participer au développement de l'enseignement et de la recherche en informatique, participer à la représentation de SPECIF auprès des diverses tutelles.

Christine CHOPPY

Professeur en 27^{ème} section

Université Paris 13

CV : Professeur à l'Université Paris XIII et membre du LIPN depuis octobre 1998, à l'Université de Nantes et membre de l'IRIN de septembre 1995 à Septembre 1998. Maître de Conférences à l'Université Paris XI et membre du LRI auparavant.

Directrice de la Spécialité Ingénierie Logicielle de la Formation d'Ingénieurs à l'Université Paris XIII.

Recherche en spécifications formelles, langages et outils, guides d'écriture, liens avec le langage de description UML et les cas d'utilisation, et avec les concepts structurants apportés par les «problem frames» et les styles d'architecture.

Profession de foi : Je souhaite contribuer dans la mesure de mes capacités aux actions menées par SPECIF, que ce soit dans les domaines liés à l'enseignement, la recherche, ou au contexte administratif dans lequel nous menons nos activités.

Christine CROCHEPEYRE

Maître de Conférences 27^{ème} section

CNAM, Paris

CV : 53 ans, mariée, 1 enfant.

Enseigne au CNAM Paris Département informatique depuis 1984 et en enseignement à distance depuis 4 ans. Domaine de recherche actuel: systèmes embarqués

Profession de foi : Faire connaître Specif et plus particulièrement au CNAM et dans son réseau. Contribuer aux réflexions concernant l'enseignement à distance. Participer à la rédaction du bulletin de Specif.

Thérèse HARDIN

Professeur 27^{ème} section

Université Paris 6

CV : Je suis professeur à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), membre du LIP6, responsable du thème SPI (Sémantique, Preuve, Implantation). Mes travaux de recherche portent sur l'étude et la réalisation d'outils, aidant à la construction de logiciels plus sûrs, fondés sur la logique, les théories des types, les sémantiques de langages de programmation et la démonstration automatique. J'ai monté le DESS Développement de Logiciels Sûrs, où sont étudiées à la fois les techniques classiques de sûreté et sécurité et les méthodes formelles qui commencent à se répandre dans l'industrie du logiciel. Ce lien thématique entre recherche et (une partie de mon) enseignement témoigne de mon double souci de fonder les outils de développement et de mettre des résultats théoriques récents à la disposition des développeurs.

Profession de foi : Je suis présidente de SPECIF depuis janvier 2003 et membre du CA depuis 6 ans.

SPECIF est une association bien reconnue, qui est un lieu de dé-

bat recherché par la communauté des enseignants/chercheurs en informatique. Elle représente cette communauté auprès des tutelles, des media, des organisations industrielles, etc. qui reprennent souvent ses analyses et ses documents de travail comme base de discussion.

Pour que cette représentation continue à être légitime, il nous faut être encore plus à l'écoute de nos adhérents, élaborer des propositions et les défendre auprès des autorités compétentes. SPECIF a à assumer le rôle de société savante de l'informatique, en collaboration avec l'ASTI et les sociétés thématiques, en faisant percevoir l'originalité de notre science (nous ne sommes ni mathématiciens, ni électroniciens, ni biologistes, ...). SPECIF est aussi une société professionnelle. Nous sommes donc directement concernés par toutes les questions relatives à l'enseignement et devons continuer les actions ciblées sur la mise en place du LMD. Enfin, les conditions de travail propres à notre discipline sont souvent mauvaises. Nous devons tout mettre en œuvre pour les améliorer, en particulier celles des jeunes collègues : prise en compte de toutes les activités dans la définition des services et des promotions, allègement des services d'enseignement et des tâches dites annexes, mesures pour faciliter les activités de recherche de ceux qui en ont été éloignés pour diverses raisons.

Pascal LORENZ

Professeur 27^{ème} section

GRTC, Univ. de Haute Alsace)

CV : Enseignement : Réseaux, programmation, bases de données

Recherche : Responsable du Groupe de Recherche en Réseaux et Télécommunications de Colmar (GRTC)

Correspondant SPECIF à l'Université de Haute Alsace

Profession de foi : Je souhaite m'investir dans des tâches collectives pour la communauté informatique et tout spécialement dans SPECIF

Hervé MARTIN

Professeur 27^{ème} section

Université Joseph Fourier, Grenoble

CV : Depuis 2002, je suis Professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble .

Enseignement : Mon activité d'enseignement se déroule à l'Institut de Géographie Alpine et se situe dans les domaines de la géomatique (SIG, cartographie multimédia et Web) et de l'informatique (bases de données, programmation).

Recherche : Mon activité de recherche se déroule au Laboratoire Logiciels, Systèmes et Réseaux (LSR-IMAG), où je suis responsable d'un axe de recherche sur les systèmes d'information multimédia. Nous nous intéressons notamment à l'adaptabilité des systèmes en fonction du profil de l'utilisateur et du contexte d'utilisation, à la mobilité et ses implications dans les systèmes d'information ainsi qu'à la génération de documents multimédia.

Profession de foi : Je suis convaincu de la nécessité de donner une visibilité à notre communauté dans le cadre d'une association. Je souhaite m'impliquer dans les réflexions et les échanges à l'intérieur de la communauté des enseignants-chercheurs en informatique mais également avec les représentants des autres disciplines.

Elisabeth MURISASCO

Maître de Conférences 27^{ème} section

Université de Toulon et du Var

CV : MCF depuis 1992 à l'UTV, HDR depuis 2001. Enseignement à l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion. Recherche au labo-

ratoire SIS (Système Information Signal, Sections 27-61). Domaine : Bases de Données. Thèmes : Modélisation et manipulation de données semi-structurées - XML.

Profession de foi : Longtemps seule représentante de la section 27 dans une UFR de Sciences Economiques et de Gestion, je suis sensibilisée à la démarche d'identification des besoins en personnel enseignant et non enseignant dans notre discipline ainsi qu'à l'affirmation de l'identité de l'informatique. Je suis également intéressée par notre statut d'enseignant-chercheur. Par ailleurs, je suis membre du CA de SPECIF depuis 2001, j'assure la trésorerie de l'association depuis cette date.

Jean-Pierre PEYRIN

Professeur 27^{ème} section

Université Joseph Fourier (Grenoble 1).

CV : Recherche: Ma recherche s'effectue dans le domaine des Environnements Informatiques d'Apprentissage Humain (équipe ARCADE à l'IMAG, colloques internationaux CALISCE et CALIE, projet européen ARIADNE, équipe-projet MTAH et réseau d'excellence Kaléidoscope).

Enseignement: Mon domaine principal est la programmation (co-auteur de deux ouvrages pédagogiques publiés chez Masson, nombreuses missions de formation de formateurs à l'étranger, responsable d'unités d'enseignement et de filières).

Charges collectives: Forte implication dans l'enseignement de l'informatique en lycée (MEN); membre du CNU 27° (dont deux ans de vice-présidence B et quatre ans de vice-présidence A); actuellement directeur de l'UFR «Informatique et Mathématiques Appliquées» de l'UJF.

Profession de foi: Je souhaite mettre à disposition de l'association SPECIF mes quelques compéten-

Assemblée Générale

ces acquises dans les domaines suivants: définition de la «discipline informatique» (science et technologie), et situation par rapport aux domaines frontières; place de la «discipline informatique» dans l'enseignement secondaire; enseignement de la programmation; environnements informatiques d'apprentissage humain. Je souhaitais depuis longtemps devenir plus présent dans les actions de SPECIF, mais je ne souhaitais pas être en même temps membre du CNU et membre du CA. Je suis aujourd'hui disponible.

CLUB EEA, Section Automatique
Journées d'Etude «Automatique et Informatique»
11 et 12 mars 2004 – ENS Cachan

Objectifs

Dans de nombreux domaines, la coopération entre les modèles, méthodes et technologies de l'Automatique et de l'Informatique permet de proposer des solutions innovantes. Sans souci d'exhaustivité, les réseaux de communication, les véhicules intelligents, les systèmes de transport, la robotique, la réalité virtuelle, ..., sont des exemples significatifs autant que variés pour lesquels la coopération Automatique-Informatique produit de fructueux résultats.

Avec la perspective de renforcer les coopérations entre les deux communautés, la section Automatique du Club EEA propose l'organisation de Journées d'Etude à l'ENS de Cachan, les 11 et 12 mars 2004, sur le thème «Automatique et Informatique». Ces journées relèvent de la même démarche que celle qui a conduit à l'organisation des Journées «Automatique et Télécommunications» et «Automatique et Electronique», à savoir rapprocher les chercheurs et enseignants-chercheurs de deux disciplines qui ont certes chacune leurs spécificités mais qui sont amenées à collaborer de plus en plus souvent dans le vaste contexte des STIC.

Les Journées «Automatique et Informatique» permettront, à partir d'exposés effectués par des spécialistes de la collaboration entre automaticiens et informaticiens, de mettre en évidence certains thèmes communs aux deux disciplines, de susciter une réflexion sur l'intérêt d'une approche interdisciplinaire en pédagogie et en recherche, pouvant déboucher sur la définition de formations faisant appel à ces deux compétences ou d'axes de recherche communs.

Les présentations effectuées lors de ces Journées auront pour ambition non pas de proposer une couverture exhaustive des nombreux champs de coopération entre Automatique et Informatique mais de fournir des éclairages sur certaines classes de modèles situés à l'interface entre les deux disciplines ainsi que sur quelques domaines d'application qui nécessitent une étroite synergie entre les spécialistes des deux communautés. Deux tables rondes, consacrées à la formation des doctorants ainsi qu'aux perspectives de recherche pluridisciplinaire Automatique-Informatique, seront également organisées.

La participation des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs des deux communautés, qui seront

amenés au cours de leur carrière à contribuer activement à la coopération entre ces deux disciplines, devra être particulièrement encouragée.

Organisation

Le Club EEA a confié l'organisation de ces Journées d'Etude au Laboratoire Universitaire de Recherche en Production Automatisée (LURPA) qui a participé à plusieurs projets de recherche pluridisciplinaire réunissant automaticiens et informaticiens. Les Journées se dérouleront sur le campus de l'ENS de Cachan.

Un recueil des textes des communications sera remis aux participants et fera l'objet d'un numéro spécial de la revue J3EA.

L'organisateur de cette manifestation est :

Jean-Marc FAURE
 LURPA – ENS Cachan
 61 avenue du Président Wilson
 94235 Cachan Cedex
 Tel : 01.47.40.22.16
 Fax : 01.47.40.22.20
 Email : faure@lurpa.ens-cachan.fr

Programme des journées Automatique-Informatique

Jeudi 11 mars

9 h – 9 h 30 *Accueil*

9 h 30 h – 9 h 45 *Présentation des Journées*

9 h 45 – 10 h 30 :

Résultats et perspectives de recherche dans le domaine de la téléchirurgie, Guillaume Morel (LRP - Paris)

10 h 30 – 11 h 15 :

Les systèmes dynamiques hybrides : un cadre formel privilégié pour la pluridisciplinarité, Hervé Gueguen (Supelec - Rennes) et Janan Zaytoon (LAM - Reims)

11 h 15 – 12 h :

Systèmes de contrôle-commande et réseaux de communication, Thierry Divoux (CRAN - Nancy)

Pause Déjeuner

13 h 30 – 14 h 15 :

Vérification formelle de modèles et logiciels pour l'automatisation, Philippe Schnoebelen (LSV – Cachan)

14 h 15 – 15 h :

Synthèse formelle de modèles et logiciels pour l'automatisation, Dominique Méry (LORIA – Nancy)

Pause

15 h 15 – 16 h :

Apport conjoints de l'Automatique et de l'Informatique pour la modélisation et l'optimisation des systèmes de transport, Pascal Yim (LAGIS – Lille)

16 h – 16 h 30 :

Interventions d'un représentant du Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies (Direction de la Recherche) et d'un représentant du Département STIC du CNRS

16 h 30 - 17 h 30 *Table ronde n°1*

Quelles perspectives pour la recherche pluridisciplinaire Automatique – Informatique ?

Dîner

Vendredi 12 mars

9 h – 9 h 45 :

De la spécification à l'implantation logicielle dans les systèmes distribués temps réel embarqués, Yves Sorel (INRIA - Rocquencourt)

9 h 45 – 10 h 30 :

L'Automatique et l'Informatique embarquées dans l'automobile, Jean-Pierre Elloy (IRCCyN - Nantes)

Pause

10 h 45 – 11 h 30 :

Expériences réelles de recherche pluridisciplinaire dans le domaine de la réalité virtuelle, Bruno Arnaldi (IRISA - Rennes)

11 h 30 – 12 h :

Intervention d'un représentant du Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies (MSTP)

12 h *Table ronde n°2*

Quelles formations pour les doctorants dans les secteurs à l'interface Automatique – Informatique ?

13 h *Conclusion des Journées*

Déjeuner à l'Encyclopédie (selon le souhait des participants)

Parrainages

- Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies
- Département STIC du CNRS
- SPECIF
- GDR MACS
- GDR ALP (sous réserve de confirmation)
- GDR ARP (sous réserve de confirmation)
- Club 18 de la SEE (sous réserve de confirmation)
- ENS de Cachan

Événements planifiés

Devant l'accroissement des annonces de conférences et des demandes de publications dans le bulletin, le CA de Specif (séance du 4 avril 1996 revu le 14 octobre 1999) a décidé d'appliquer les règles suivantes:

- Conférences de jeunes chercheurs et conférences parrainées par Specif: publication de l'annonce limitée à une page. Envoyer le document par e-mail, en format word interprétable par un Mac, rtf, ou latex. Le parrainage de Specif est accordé par le Conseil d'Administration.
- Autres conférences: renvoi sur l'URL, et maintien de la liste sous la forme présentée ci-dessous. Envoyer par mail le titre, la date, le lieu et l'URL.

Envoyer les documents à Christian Carrez par e-mail: carrez@cnam.fr

événement	date	lieu
HiPC'03 10th international conference on high performance computing URL: http://www.hipc.org	17-20 décembre 2003	Hyderabad (Inde)
IICAI 2003 1st indian international conference on artificial intelligence URL: http://www.iiconference.org	20 décembre 2003	Hyderabad (Inde)
IWDC2003 5th international workshop on distributed computing URL: http://www.iimcal.ac.in/iwdc2003	27-30 décembre 2003	Calcutta (Inde)
EGC'2004 Quatrièmes journées francophones d'extraction et de gestion des connaissances URL: http://www.isima.fr/~egc2004	20-23 janvier 2004	Clermont-Ferrand
WONS Working conference on wireless on-demand networks systems URM: http://www.dit.unitn.it/wons	21-23 janvier 2004	Madonna di Campiglio (Italie)
2nd European Congress on Embedded Real Time Software URL: http://www.sia.fr	21-23 janvier 2004	Toulouse
Congrès Specif: La recherche en informatique, animation, valorisation, évaluation, moyens URL: http://www.lifl.fr/~specif04/	22-23 janvier 2004	Lille
2004, Forum des jeunes mathématiciennes. Mathématiques, informatique et sciences du vivant URL: http://www-sop.inria.fr/cafe/Evelyne.Hubert/2004forum/	31-31 janvier 2004	Paris
PRDC-10 10th international symposium on pacific rim dependable computing URL: http://www.laas.fr/PRDC10	3-5 mars 2004	Papeete
Ecole d'hiver Dynamique des systèmes complexes et applications aux SHS URL: http://www-eco.enst-bretagne.fr/~phan/AgayComplexiteSHS	8-17 mars 2004	Agay Roches Rouges
CORIA'04 Conférence en recherche d'informations et applications URL: http://www.irit.fr/CORIA04	10-12 mars 2004	Toulouse
Club EEA Journées d'étude «automatique et informatique» email: faure@lurpa.ens-cachan.fr	11-12 mars 2004	Cachan
LMO 2004 langages et modèles à objets URL: http://www.lifl.fr/lmo2004	15-17 mars 2004	Lille
Journées composants 2004 URL: http://www.lifl.fr/jc2004	17-18 mars 2004	Lille
ARCS'04 17th international conference on architecture of computing systems URL: http://uni-augsburg.de/arcs04	23-26 mars 2004	Augsburg (Allemagne)
Ecole des jeunes chercheurs du GDR ALP en algorithmique et calcul formel URL: http://www-lmc.imag.fr/EJCECF2004/EJC_accueil.html	29 mars-2 avril 2004	Grenoble
RTS'04 12ème conférence internationale sur les systèmes temps réel URL: http://www.ulb.ac.be/di/RTS04	30 mars-1 avril 2004	Paris

Annonces

ICECCS 2004 IEEE international conference on engineering of complex computersystems URL: http://www.dsi.unifi.it/iceccs04	14-16 avril 2004	Florence (Italie)
MCSEAI'04 eighth maghrebian conference on software engineering and artificial intelligence URL: http://www.tunet.tn/mcseai04	9-12 mai 2004	Sousse (Tunisie)
Networking'04 3rd international IFIP TC6 Networking conference URL: http://www.ece.ntua.gr/networking2004	9-14 mai 2004	Athènes (Grèce)
Colloque sur les accompagnements en sciences et technologies à l'école URL: http://www.ens.fr/astep/	12-14 mai 2004	Paris
ISORC 2004 7th IEEE international symposium on object-oriented real-time distributed computing URL: http://www.vmars.tuwien.ac.at/isorc2004	12-14 mai 2004	Vienne (Autriche)
KMGov'04 5th working conference on knowledge management in electronic government URL: http://falcon.ifs.uni-linz.ec.at/kmgov2004	17-19 mai 2004	Krems (Autriche)
INFORSID 2004 URL : http://inforsid2004.univ-pau.fr	25-28 mai 2004	Biarritz
IFIP WG8.6 working conference on information technology innovation for adaptiveness and competitive advantage URL: http://www.ifip8point6.com	30 mai-1 juin 2004	Leixlip, Co, Kildare (Irlande)
RDP 2004 Federated conference on rewriting, deduction and programming URL: http://www-i2.informatif.rwth-aachen.de/RDP04/	31 mai-5 juin 2004	Aachen (Allemagne)
IFIP WG1.6 working group 1.6 on term rewriting URL: http://www-i2.informatif.rwth-aachen.de/WG16/	31 mai 2004	Aachen (Allemagne)
RULE 2004 5th international workshop on rule-based programming URL: http://www-i2.informatif.rwth-aachen.de/RULE04/	1 juin 2004	Aachen (Allemagne)
WFLP 2004 13th international workshop on functional and (constraint) logic programming URL: http://www-i2.informatif.rwth-aachen.de/WFLP04/	1-2 juin 2004	Aachen (Allemagne)
WST 2004 7th international workshop on termination URL: http://www-i2.informatif.rwth-aachen.de/WST04/	1-2 juin 2004	Aachen (Allemagne)
HOR 2004 2nd international workshop on high-order rewriting URL: http://www-i2.informatif.rwth-aachen.de/HOR04/	2 juin 2004	Aachen (Allemagne)
WRS 2004 4th international workshop on reduction strategies in rewriting and programming URL: http://www-i2.informatif.rwth-aachen.de/WRS04/	2 juin 2004	Aachen (Allemagne)
RTA 2004 15th international conference on rewriting techniques and applications URL: http://www-i2.informatif.rwth-aachen.de/RTA04/	3-5 juin	Aachen (Allemagne)
Ada-Europe 2004 9th international conference on reliable software technologies URL: http://www.ada-europe.org/conference2004.html	14-18 juin 2004	Palma de Mallorca (Espagne)
AFADL'2004 Approches formelles dans l'assistance au développement de logiciels URL: http://lifc.univ-fcomte.fr/afadl2004	16-18 juin 2004	Besançon
IFIP WG8.4 Multi-disciplinary solutions to industry and government's e-business challenges URL: http://ifipwg842004.salzburgresearch.at	18-19 juin 2004	Salzburg (Autriche)
PDPTA'04 The 2004 international conference on parallel and distributed processing techniques and applications URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
CISST'04 The 2004 international conference on imaging science, systems, and technology URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
IC-AI'04 The 2004 international conference on artificial intelligence URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)

ESA'04 The 2004 international conference on embedded systems and applications URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
ICWN'04 The 2004 international conference on wireless networks URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
MLMTA'04 The 2004 international conference on machine learning; models, technologies and applications URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
METMBS'04 The 2004 international conference on mathematics and engineering techniques in medicine and biological sciences URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
CIC'04 The 2004 international conference on communications in computing URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
ERSA'04 The 2004 international conference on engineering of reconfigurable systems and algorithms URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
VLSI'04 The 2004 international conference on VLSI URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
IKE'04 The 2004 international conference on information and knowledge engineering URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
SERP'04 The 2004 international conference on software engineering research and practice URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
SAM'04 The 2004 international conference on security and management URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
ICWS'04 The first international conference on web services URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
MSV'04 The 2004 International Conference on Modeling, Simulation and Visualization Methods URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
IC'04 The 2004 International Conference on Internet Computing URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
ISWS'04 The 2004 International Symposium on Web Services and Applications URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
IWWC'04 The 2004 International Workshop on Wearable Computers URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
AMCS'04 The 2004 International Conference on Algorithmic Mathematics and Computer Science URL : http://www.world-academy-of-science.org/IMCSE2004	21-24 juin 2004	Las Vegas (USA)
CIDE.7 Approches sémantique du document numérique URL: http://infodoc.unicaen.fr/cide/cide7/	22-25 juin 2004	La Rochelle
Lf21C WG3.5 workshop on learning for the 21st century: what really matters? URL: http://learningfor21century.ini.hu/	27 juin-2 juillet 2004	Budapest (Hongrie)
RSP'2004 15th IEEE international workshop on rapid system prototyping URL: http://www.rsp-workshop.org	28-30 juin 2004	Genève (Suisse)
DSN'2004 International conference on dependable systems and networks URL: http://www.dsn.org	28 juin-1juillet 2004	Florence (Italie)
13ème Colloque informatique et société CREIS-TERMINAL URL: http://www.creis.sgdg.org	30 juin-2 juillet 2004	Paris
DSS 2004 International conference on decision support systems URL: http://dsslab.sims.monash.edu/dss2004	1-3 juillet 2004	Prato (Italie)

Annonces

ISSAC-2004 international symposium on symbolic and algebraic computation URL: http://www.risc.uni-linz.ac.at/issac2004	4-7 juillet 2004	Santander (Espagne)
ITEM 2004 Working conference on information technology and education management in the knowledge society URL: http://ifip-item.hkbu.edu.hk/itemhome.htm	11-16 juillet 2004	La Palmas (Espagne)
LICS 2004 Nineteenth annual IEEE symposium on logic in computer science URL: http://www.lfcs.informatics.ed.ac.uk/lics	14-17 juillet 2004	Turky (Finlande)
Relevant theory and informed practice URL: http://cba.fiu.edu/dsis/truexd/IFIP2004	15-17 juillet 2004	Manchester (Angleterre)
LSS 2004 10th IFAC symposium on large scale systems URL: http://www-watt.mech.eng.osaka-u.ac.jp/lss2004/	26-28 juillet 2004	Osaka (Japon)
WCC 2004 18th IFIP world computer congress URL: http://www.wcc2004.org	22-27 août 2004	Toulouse
ICSM'2004 20th IEEE international conference on software maintenance URL : http://www.cs.iit.edu/~icsm2004	11-17 septembre 2004	Chicago (USA)
1st international conference on information technology and sport URL: http://www.it-and-sport.de/	15-17 septembre 2004	Cologne (Allemagne)
ECCE'1 First european conference on cognitive economics	22-24 septembre 2004	Gif-sur-Yvette
OpNeTec Optical networks and technologies email: giancarlo.prati@cniit.it	18-20 octobre 2004	Pisa (Italie)
SRDS 2004 23rd international symposium on reliable distributed systems URL: http://www.srds2004.ufsc.br	18-20 octobre 2004	Florianopolis (Brésil)
ERGO IA Ergonomie et informatique avancée URL: http://www.ergoia.estia.fr	17-19 novembre 2004	Biarritz
CARI'04 7 ^{ème} colloque africain sur la recherche en informatique URL : http://www.cari-info.org	18-25 novembre 2004	Tunis (Tunisie)
ARC'04 Alternatives en sciences cognitives, enjeux et débats URL: http://www.utc.fr/arco	8-10 décembre 2004	Compiègne

Informations pratiques sur des URL intéressantes

Vous trouverez ci-dessous quelques URL utiles.

<http://specif.org> À tout seigneur tout honneur, rappelez-vous le site de SPECIF et ses nombreuses informations. À consulter régulièrement.

<http://cnu.ifsic.univ-rennes1.fr> Le serveur de la section 27 du CNU vous donnera les dernières informations sur les problèmes traités par nos représentants nationaux.

<http://www.cnam.fr/ofmi> Le serveur de l'OFMI (Observatoire des Formations et des Métiers de l'Informatique et des technologies de l'information et de la communication) présente une cartographie des formations en informatique, en particulier sur les DESS et les licences professionnelles. On y trouve également les résultats d'enquêtes effectuées auprès des responsables de ces formations.

<http://www.cnrs.fr> Le serveur du CNRS fournit les informations sur le fonctionnement du CNRS, les départements, les sections du comité national, mais aussi sur les laboratoires associés au CNRS.

<http://www.inria.fr> Le serveur de l'INRIA fournit des informations sur les activités de l'organisme, en particulier les actions de recherche coopératives ou les recrutements.

<http://www.education.gouv.fr> Le serveur du ministère donne beaucoup d'informations concernant directement notre communauté. Sur ce serveur, je retiendrai en particulier :

[sup/perssousmenu.htm](#) pour tout ce qui concerne les carrières des enseignants chercheurs,

[sys/organb.htm](#) pour l'organigramme du ministère (descendre pour sauter l'image pas toujours affichée correctement ;-),

[bo/default.htm](#) pour l'accès en ligne au BO,

[sup/univ.htm](#) pour les adresses des universités.

<http://www.recherche.gouv.fr> Le serveur du ministère de la recherche, où je retiendrai en particulier :

[site/organig/default.htm](#) pour l'organigramme du ministère,

[technologie/infotel/default.htm](#) partie plus particulièrement dédiée au département informatique et télécommunications,

[recherche/formation/msub.htm](#) pour la mission scientifique universitaire, les études de 3^{ème} cycle et les écoles doctorales.

http://www.legifrance.gouv.fr/citoyen/new_officiels.ow Le serveur du journal officiel.

<http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm> Le serveur du secrétariat d'état à l'industrie donne des informations intéressantes sur l'économie, et en particulier la société de l'information.

<http://www.telecom.gouv.fr/> Le serveur du gouvernement plus particulièrement dédié aux télécommunications et à la société de l'information.

[documents/index_nets.htm](#) en particulier pour des études et rapports.

<http://www.cefi.org> Le serveur du CEFI publie des informations sur les formations d'ingénieurs et l'emploi, objectif de ce comité d'études. Plus généralement, on trouve sur ce site des données diverses sur les DESS, les DEA, mais également les IUP et les autres formations de l'enseignement supérieur.

<http://www.passinformatique.com>. Ce serveur recense les formations et les métiers de l'informatique. Élaboré sous la houlette du Syntec en collaboration avec le journal « l'étudiant », il a été inauguré par notre ministre Jack Lang le 4 mars 2002. Outre les initiateurs du projet, les organisations comme le SFIB, le CIGREF, l'AFPA, l'OFMI, ainsi que le ministère de l'industrie (que ceux qui ont été oubliés me pardonnent) font partie du comité de pilotage.

Livres proposés à spécif

Cette rubrique propose des ouvrages récents dont Spécif a eu connaissance. Il s'agit d'abord de la « quatrième de couverture » obtenue par digitalisation, à la quelle est ajouté un bref commentaire après un survol du livre. Cependant, nous sommes prêts à publier ici les analyses de livres que vous nous feriez parvenir. N'hésitez pas à donner votre point de vue sur son utilité. Si elle vous paraît intéressante, aidez nous à la mettre à jour. CC.

Start-up les rois éphémères

Emmanuelle Savignac, Anne-Marie Waser

398 pages, Descartes & Cie, février 2003. ISBN 2-84446-047-X

Nouvelle économie, nouveaux médias, nouvelles technologies, nouveau marché... L'explosion du multimédia a laissé entendre qu'une ère nouvelle s'ouvrirait, celle d'un eldorado créatif, d'une révolution des modèles économiques et managériaux.

A quoi donc a tenu cette start-upotie ? Cette nouvelle ère sur les plans humain, social, économique et technologique, a-t-elle marqué pour autant un progrès social ? La « nouvelle économie » semble être une figure emblématique des transformations du capitalisme diminution du contrôle des États face à la mondialisation industrielle et financière, transformations du salariat, des manières de travailler, d'évaluer, de produire, de manager, d'innover...

Le monde des start-up permet de saisir concrètement les effets du déplacement de la charge de l'incertitude économique vers les individus, les familles ou les communautés locales sous la forme, notamment, du management affectif, narcomanagement de salariés séduits et efficacement dépossédés

de recours critiques. Dès lors que le modèle de management consiste à faire évoluer la situation de façon telle que de son potentiel résulte l'effet, il n'y a plus à choisir, ni à se contraindre en vue d'atteindre la fin. Il suffit de se laisser porter, de surfer...

Les auteurs ont suivi avant et après l'e-krach de nombreux protagonistes impliqués professionnellement dans les milieux du multimédia. Leurs entretiens avec les entrepreneurs et les salariés du nouveau-monde.com est le point de départ de leur analyse des effets que cette bulle Internet a produits et continue de produire sur les personnes.

Tout ne s'est pas arrêté après l'e-krach d'avril 2000. Il ne faut pas tout brûler des rois d'un jour de la « nouvelle économie ».

Emmanuelle Savignac est anthropologue. Anne-Marie Waser est sociologue. Par leurs expériences respectives, elles ont pu exercer plusieurs métiers de l'information et de la communication dans une demi-douzaine d'entreprises du multimédia et ont observé les différentes manifestations de ce milieu entre 1998 et 2002.

Commentaire : Ce livre ne traite pas du tout de technique, mais il devrait intéresser les informaticiens. En tout cas, je l'ai trouvé, pour ma part, passionnant par les situations décrites et le comportement pour le moins surprenant des investisseurs

comme des dirigeants de ces entreprises qui ont cru pouvoir s'approprier internet et faire fortune rapidement. Évidemment on est loin de la recherche ou de l'enseignement en informatique, mais ce devrait être un livre conseillé à nos élèves pour les aider dans leur jugement objectif de certaines entreprises qui promettent beaucoup mais ne tiennent pas leurs promesses. La bulle internet semble le passé, et les acteurs auraient, paraît-il, pris conscience de leurs erreurs. Cependant ce livre montre aussi que ces acteurs sont prêts à trouver une justification de leur échec dans leur environnement et non en eux-mêmes. En se donnant l'apparence de plus de rigueur, ne risquent-ils pas de recommencer les mêmes erreurs. Les élèves que nous formons doivent être capables d'apprécier ce milieu économique un peu particulier à sa juste valeur. CC.

Architecture des machines et des systèmes informatiques

Alain Cazes, Joëlle Delacroix

396 pages, Dunod, août 2003. ISBN 2-10-006652-8

Cet ouvrage présente la fonction-

nement d'un ordinateur au niveau matériel et au niveau système d'exploitation. Ainsi, l'ordinateur est étudié depuis son niveau le plus haut - celui du langage de programmation de haut niveau et celui de l'interface du système - jusqu'à son niveau le plus bas - celui de l'exécution binaire et des composants électroniques. Pour chaque fonction ou composant de la machine, les notions de base sont présentées, puis les concepts sont approfondis. Des exemples sont donnés s'appuyant sur des architectures à base de processeurs connus, ainsi que sur des systèmes d'exploitation tels que UNIX, Linux, Windows ou encore MVS.

L'ouvrage se compose de trois grandes parties

- introduction des notions d'algorithmes et étude de la chaîne de production de programmes;
- étude du fonctionnement d'un ordinateur au niveau matériel. Les fonctions d'exécution, de mémorisation et de communication sont abordées l'une après l'autre;
- étude du fonctionnement d'un système d'exploitation. Cette partie présente les notions de processus, d'ordonnancement et de synchronisation, décrit les différents mécanismes de gestion mémoire et étudie les principes liés aux systèmes de gestion de fichiers.

Chaque partie s'achève par un ensemble d'exercices corrigés.

Cet ouvrage est plus particulièrement destiné aux étudiants de premier cycle informatique mais il constitue également un bon ouvrage de référence pour les étudiants d'IUT et les élèves ingénieurs.

ALAIN CAZES est maître de conférences en informatique au Conservatoire National des Arts et Métiers. Il est docteur en informatique.

JOËLLE DELACROIX est maître

de conférences en informatique au Conservatoire National des Arts et Métiers. Elle est docteur en informatique de l'université Paris 6.

Commentaire : Mon jugement sur ce livre peut ne pas être objectif, puisque j'ai participé, dans ma vie active, avec les auteurs, à l'équipe pédagogique d'une unité de valeur du CNAM directement lié à cet ouvrage. Je pense cependant qu'il allie judicieusement l'architecture matérielle et l'introduction aux systèmes d'exploitation. Il devrait être un bon ouvrage de base pour les étudiants de premier cycle informatique. On peut regretter l'absence de bibliographie permettant à l'étudiant d'approfondir le sujet. CC

Linux ou Windows? Guide d'aide à la décision

Philippe Logerot

276 pages, Dunod, Août 2003, ISBN 2100079824

Le monde de l'édition de logiciels est en ébullition depuis que les solutions Open Source remettent en cause le modèle économique des solutions propriétaires.

Cette nouvelle donne suscite passions et polémiques, particulièrement autour de Linux et de Windows. Aujourd'hui les DSI, les directeurs techniques, les architectes, les chefs de projets, les consultants ont besoin de repères fiables pour mesurer les avantages et les inconvénients de chaque solution en termes de coûts d'acquisition, de coûts de formation, de fiabilité, d'intégration à l'existant, de retour sur investissement...

Ce livre a été conçu pour leur fournir les éléments de cette réflexion la première partie retrace l'historique de Linux, fait le point sur les diverses licences Open Source et dresse un panorama de l'offre Linux. De

manière comparable, la deuxième partie présente l'offre Windows (notamment Microsoft Windows Server 2003) et la politique de Microsoft en termes de licences. La troisième partie synthétise les conclusions de deux études TCO (Total Cost of Ownership).

Philippe Logerot, ancien ingénieur système chez Microsoft, est aujourd'hui consultant indépendant. Il écrit régulièrement dans la presse informatique.

Commentaire : J'espérais, au vu du titre de ce livre une certaine objectivité, et un véritable guide de choix entre les deux systèmes proposés. Hélas, il n'en est rien. Il s'agit plutôt d'une attaque en règle contre les logiciels libres pour pouvoir en conclure que Microsoft est le bon choix pour l'entreprise. Les aspects techniques ne sont pas vraiment évoqués, ni comparés, sauf pour dire que ceux de Microsoft sont le résultat de réflexions cohérentes, alors que Linux est le résultat d'un mouvement brownien (d'aucun pensent plutôt l'inverse !). Évidemment Apple est en dehors du propos. Pourtant sa démarche OpenSource pour le cœur et propriétaire pour les couches utilisateur est intéressante. Mais pour Philippe Logerot, Apple n'existe pas. En conclusion, un livre sans intérêt, et pourtant, un véritable guide objectif, avec des arguments scientifiques comme économiques impartiaux serait d'un grand intérêt. CC

Linux Programmation système et réseau, Cours et exercices corrigés

Joëlle Delacroix

324 pages, Dunod, octobre 2003, ISBN 2-10-006780-X.

Annonces

Cet ouvrage présente les principes fondamentaux des systèmes d'exploitation ainsi que la programmation système sous les systèmes d'exploitation Linux, conformes à la norme POSIX.

Chaque chapitre s'ouvre sur une partie théorique qui présente les concepts importants liés à la fonction du système d'exploitation étudiée. Puis une partie applicative, toujours basée sur Linux, décrit de manière simplifiée l'implémentation faite de ces concepts au sein du noyau Linux, ainsi que les primitives systèmes qui leur sont attachées. Des exemples de programmation illustrent l'emploi de ces primitives. En outre, des exercices corrigés clôturent chaque chapitre et des énoncés de programmation sont suggérés.

Cet ouvrage se compose de neuf chapitres qui décrivent l'ensemble des fonctions d'un système d'exploitation multiprogrammé tel que Linux

- le chapitre 1 introduit les notions de base sur le fonctionnement d'un noyau tel que Linux;
- le chapitre 2 traite des notions de processus et d'ordonnement;
- les chapitres 3 et 4 présentent le système de gestion de fichiers et le mécanisme des entrées-sorties
- le chapitre 5 a trait à la gestion de la mémoire centrale, notamment à la pagination et à la mémoire virtuelle;
- les chapitres 6 à 9 présentent divers outils de communication et de synchronisation tels que les sockets, les tubes, les files de messages, les signaux, les régions de mémoires partagées et les sémaphores.

Cet ouvrage est plus particulièrement destiné aux étudiants de premier et deuxième cycles d'informatique.

Joëlle Delacroix est maître de con-

férences au Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris.

Commentaire : Cet ouvrage est un bon support de cours de système qui cherche à «coller» d'assez près à Linux, tout en donnant les concepts de bases. Il n'a pas pour vocation de former à la conception du système lui-même, mais s'intéresse surtout à la programmation d'applications en fortes relations avec le système. CC.

Les systèmes d'exploitation Unix, Linux et Windows XP

Samia Bouzefrane

566 pages, Dunod, octobre 2003.
ISBN 2100071890

Cet ouvrage présente de manière pédagogique et efficace les concepts fondamentaux des systèmes d'exploitation, ainsi que leurs applications.

Chaque chapitre pose d'abord la problématique du thème traité, puis présente les concepts de base conduisant aux solutions théoriques, pour finir par des exercices corrigés, proposés avec de nombreux programmes testés en C et en Java, après une description des primitives du système Unix/Linux et des *méthodes* de la machine virtuelle Java qui illustrent la mise en œuvre de ces concepts.

De nombreux paradigmes de la programmation système sont traités de manière exhaustive. L'ouvrage est très riche en programmes mettant en œuvre les IPC d'Unix pour traduire des algorithmes qui utilisent des sémaphores. Des exercices complètent chaque chapitre. Ils s'appuient sur le concept de *moniteur*, celui-ci permettant d'aboutir à des solutions en C et en Java, simples et élégantes.

Cet ouvrage est destiné aux étu-

dants de deuxième et troisième cycles familiarisés avec l'architecture des ordinateurs et possédant des notions d'algorithmique et de programmation, notamment en C et en Java.

Samia Bouzefrane est maître de conférences au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris et poursuit ses travaux de recherches dans les systèmes temps réel répartis au laboratoire CEDRIC. Elle dispense entre autres des cours sur les systèmes d'exploitation et Unix, sur les applications réparties et sur les réseaux et systèmes temps réel.

Commentaire : Le livre de Samia Bouzefrane présente de manière didactique et détaillée les principaux concepts des systèmes d'exploitation. Il présente en particulier les fonctions de base des systèmes d'exploitation les plus répandus actuellement, Unix, Linux et Windows. Un des apports majeurs de ce livre par rapport aux autres qui traitent du même sujet est que l'auteur propose des exercices avec des corrigés à l'appui ce qui permet de faciliter la tâche d'apprentissage pour certains étudiants.

Zoubir Mammeri, professeur à l'université de Toulouse III.

Fonctionnement de l'association

Calendrier des réunions

Conseil d'administration	lundi 26 mai 2003, de 14h à 18h
Journée correspondants	mardi 27 mai 2003, de 10h à 17h
Conseil d'administration	jeudi 3 juillet 2003, de 10h à 17h
Bureau téléphonique	mercredi 3 Septembre 2003, à 16 h
Conseil d'administration	jeudi 2 Octobre 2003, de 10h à 17h
Bureau téléphonique	vendredi 24 Octobre 2003 à 16h
Bureau téléphonique	jeudi 6 novembre 2003 à 16h
Conseil d'administration	jeudi 4 Décembre 2003, de 10h à 17h
Bureau téléphonique	vendredi 9 Janvier 2004 à 16 h
Congrès Specif	jeudi 22 et vendredi 23 janvier à Lille
Conseil d'administration	vendredi 23 Janvier 2004, de 14h à 16h

Comptes rendus du conseil d'administration

CA du 26 Mai 2003

par Annie Geniet

Participants : Nelly Bensimon, Christian Carrez, Annie Geniet, Michel Gourgand, Thérèse Hardin, Colin de la Higuera, Mathieu Jaume, Bernard Lohro, Elisabeth Murisasco, Jean-Marc Talbot

1 – Informations diverses

Laure Berti va démissionner du CA pour raisons personnelles.

André Raspaud n'a pas pu dégager le temps nécessaire à la préparation de la journée des correspondants et demande au CA de le suppléer.

2 – Préparation de la journée des correspondants

Nombre d'inscrits : 37 dont 14 membres du CA.

Discussion sur les points à aborder et quelques éléments de réponse

Quelle est la mission de Specif ?

- Négociation de la place de l'informatique dans les cursus.
- Organisation de journées thématiques permettant aux enseignants chercheurs d'échanger

leurs expériences et de débattre sur les points qui les préoccupent.

- En animant le débat, Specif permet à chacun de savoir ce qui se passe ailleurs, ce qui peut fournir des arguments pour les négociations au sein des universités.
- Rédaction de textes de synthèse concernant la discipline informatique.
- Specif est le seul forum d'information/discussion concernant la discipline informatique.

Les correspondants

- Qu'attendent-ils du CA ?
- Comment vivent – ils leur rôle de correspondant ?
- Le problème de la liaison avec les régions est évoqué : il peut être proposé aux correspondants d'organiser des rencontres dans leurs universités entre les informaticiens et des membres du CA. Il peut s'agir d'organiser un débat sur un point spécifique ou bien d'animer une rencontre destinée à mieux faire connaître

Specif localement, afin de soutenir l'action du correspondant, qui peine parfois à obtenir des adhésions.

Le rôle du CA

- Rôle de centralisation et de diffusion de l'information : sur le site, éventuellement avec un mail signalant les nouveautés, par voie de mail aux correspondants ou aux adhérents.
- Animation et anticipation : le CA doit provoquer les débats en fonction de l'actualité, afin d'envisager les difficultés à venir pour pouvoir les affronter au mieux.

Organisation de la matinée

Thérèse Hardin prononcera une petite allocution de bienvenue, puis animera le débat permettant aux correspondants de préciser leurs attentes par rapport à Specif et au CA, de parler des difficultés qu'ils rencontrent et de déterminer ensemble si des solutions peuvent être apportées.

3 – Demi journée LMD

Brigitte Rozoy (MSTP) ne pourra

Fonctionnement

pas être présente pour des raisons de santé, elle devrait être remplacée par Pierre Guillon. Le débat sera animé par Michel Augeraud. La demi-journée comportera un certain nombre de présentation de maquettes et de retour d'expérience (en particulier des universités de vague A). Nelly Bensimon gèrera le planning de ces interventions.

Il est prévu de parler des licences d'une part, et des master d'autre part.

Par ailleurs, cette réunion sera une occasion pour Specif de faire remonter les inquiétudes ressenties vers les autorités de tutelle.

Quelques informations et interrogations

- Il semble qu'il y ait eu une opposition des instances supérieures en ce qui concerne les projets de licences professionnelles en 6 semestres, pilotées par les iut (le veto viendrait du Médef)
- Une sensation d'amertume transparait : les porteurs de dossiers se sentent peu écoutés, il y a un manque flagrant de débat, et le débat pédagogique annoncé s'est transformé en un débat purement politique dont les enseignants se sentent exclus, malgré un travail considérable qui leur a été demandé. Les règles du jeu semblent être en constante évolution, et les différences entre les universités vont se renforcer (apparition de concurrence entre les universités).
- Il semble difficile d'accéder aux rapports effectués par la MSTP, qui semblent pourtant être des éléments primordiaux en cas de navette, les rapports émis par la DES étant semble t-il assez succincts.
- Les petites universités sont par ailleurs très inquiètes de la rumeur de la suppression des masters dans les petites universités, ce qui condamnerait les équipes de recherche locales, et institu-

tionnaliserait des universités à deux vitesses (et pourquoi pas des statuts différents pur les enseignants chercheurs de ces petites universités).

- Afin de défendre la place de l'informatique, il pourrait également être intéressant de définir une proportion minimale d'informatique que doit comporter un cursus pour que lui soit attribuée la mention informatique.
- A l'issue de la journée du 27, il pourrait être intéressant d'ouvrir les groupes de travail (en particulier recherche et enseignement) aux correspondants qui désirent participer au débat. Il est convenu de leur faire une proposition allant dans ce sens. Par ailleurs, Thérèse Hardin pose le problème de l'ouverture d'un groupe de travail sur l'Europe : comment se passe l'ouverture sur l'Europe, comment gérer la mobilité à l'échelle européenne, quelles sont les expériences des uns et des autres quant au programme Erasmus, comme vit-on le métier d'enseignant chercheur dans les autres pays.....

4 – Points divers

- Diffusion des documents issus des intranets de divers organismes : ces documents doivent être manipulés avec précaution, et ne pas être diffusés à grande échelle.
- Les listes CNU : les listes ont été constituées par Nelly Bensimon (liste B) et Colin de la Higuera (liste A). Elles ne sont pas tout à fait finalisées, mais un première ébauche a pu être présentées. Ces listes devront être déposées d'ici le 25 juin 2003, elles seront au préalable soumises au CA pour approbation.

LE CA s'est conclu par un pot au cours duquel les membres du bureau ont tenu à remercier chaleureusement Christian Carrez, nouveau retraité, pour son action

passée, présente et.. future au sein de Specif, et à lui souhaiter une bonne et heureuse retraite.

CA du 3 Juillet 2003

par Annie Geniet

Participants : Michel Augeraud, Jacques Bahi, Nelly Bensimon, Christian Carrez, Annie Geniet, Michel Gourgand, Thérèse Hardin, Colin de la Higuera, Pierre Lescanne, Jacques Mossière, Elisabeth Murisasco, Michel Riveill

1 – La lettre n° 9

La maquette de la lettre est prête, il reste à finaliser l'éditorial (Thérèse Hardin), qui annoncera en particulier les journées de Lille. Un encadré rappelant les dates des élections au CNU sera également rajouté, ainsi que les noms des personnes figurant sur les photos.

2 – Préparation de l'AG de Lille

Jean-Marc Talbot est chargé de l'organisation sur place. L'AG aura lieu les Jeudi 22 et Vendredi 23 Janvier 2004.

La thématique de l'AG sera centrée sur la recherche. Le titre avancé est « Développement et valorisation de la recherche ». L'AG devra comporter une part d'information (axée sur les dispositifs de valorisation de la recherche) et une part de discussion, permettant aux membres de Specif de faire état des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur métier de chercheur. Specif doit jouer un rôle revendicatif auprès des instances de tutelle, il sera donc important d'inviter des personnes susceptibles d'entendre nos doléances. Globalement les inquiétudes fortes portent sur :

- Le faible crédit apporté à la recherche fondamentale, qui reste pourtant le pilier de la science informatique, et il apparaît à ce propos nécessaire de réinsister

sur le fait que l'informatique est elle aussi une science. La recherche fondamentale doit impérativement être soutenue de façon concrète par des crédits, des allocations de recherche et une reconnaissance par les tutelles (commissions de spécialistes, direction scientifique du CNRS....). Il est rappelé que, si la recherche fondamentale disparaît, il n'y aura plus lieu de parler de valorisation, car il n'y aura plus rien pour l'alimenter.

- Le manque criant de moyens, en particulier de moyens humains, la discipline informatique étant très largement sinistrée par rapport aux autres disciplines en ce qui concerne par exemple les postes d'ingénieurs. Ceci handicape fortement le développement de recherches plus appliquées. Par ailleurs, le nombre d'allocations de recherche, manifestement largement revu à la baisse, pénalise le développement de la recherche, et ce d'autant plus que les allocations sont de plus en plus souvent attribuées via des projets concrets, qui ne peuvent apparaître qu'en fin de la chaîne de la recherche. Il nous faut donc réaffirmer la nécessité de dégager des budgets suffisants, alliés à une politique de recherche cohérente.
- Les délais réclamés par les tutelles en ce qui concerne la valorisation de la recherche : pour l'informatique, les délais préconisés sont beaucoup plus courts que dans d'autres disciplines, alors que la durée requise entre le moment où une recherche fondamentale est menée et celui où elle est totalement concrétisée ne peut être réduite à un trop faible nombre d'années. L'observation d'exemples réels montre que l'on peut difficilement espérer descendre à moins d'une quinzaine d'années.
- Une complexification extrême des parcours de financement :

on voit fleurir une multitude de sigles, correspondant à divers projets et actions, au milieu desquels il devient difficile de s'y retrouver. Par ailleurs, les financements passant par le biais de ces différents projets et actions, le temps passé à préparer des dossiers devient beaucoup trop important, et empiète gravement sur le temps consacré aux travaux de recherche eux-mêmes.

Après une discussion sur les différents points à aborder lors de l'AG, une première maquette d'affiche est proposée. Elle fait apparaître 4 thèmes.

Titre : Développement et valorisation de la recherche.

1. Les moyens de la recherche.

Les messages que l'on souhaite faire passer sont les suivants :

- Arrêter le saupoudrage en ce qui concerne les allocations.
- Donner du soutien de base à la recherche fondamentale.
- Donner plus de liberté pour l'étiquetage des crédits alloués.
- Augmenter le nombre d'allocation de recherche.
- Donner des postes d'ingénieurs pour l'informatique aussi.

2. Évaluation de la recherche.

- Les problèmes liés aux publications : elles doivent être reconnues, en particulier en ce qui concerne la recherche fondamentale qui ne peut s'exprimer que par ce moyen.
- Les contrats : comment la gestion d'un contrat est-elle perçue lors de l'évaluation du dossier d'un enseignant chercheur, quelles en sont les répercussions sur sa carrière ?

3. Les dispositifs de la valorisation : SAIC, ERT, brevets..... Il s'agit ici de faire de l'information,

au travers d'une part d'un exposé présentant les SAIC (il est prévu de faire appel à J.M. Pomerol) et d'autre part des retours d'expériences de chercheurs ayant créé une entreprise, industrialisé le fruit de leur recherche, fait une thèse CIFFRE..... Un premier orateur pourrait être Gérard Berry pour parler de l'exemple d'Esterel. Il est par ailleurs rappelé que la valorisation se fait également au quotidien, au travers de nos activités d'enseignement. Nos étudiants, lorsqu'ils arrivent dans le monde industriel, sont les vecteurs des techniques nouvelles issue des recherches récentes.

4. Contenu de la recherche : existence d'un continuum de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée. En particulier, on pourra se demander comment la recherche fondamentale s'intègre dans les dispositifs.

A l'issue de l'élaboration de cette première maquette, une deuxième maquette est proposée :

Introduction : **Unité de la recherche** – de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, avec un exposé illustratif.

1. Animation et structuration de la recherche : les GDR, les AS,...

2. Évaluation de la recherche

3. Dispositifs de valorisation de la recherche : SAIC (présentation de J.C. Pomerol), ERT, brevets....

4. Financements et moyens (en particulier humains)

La version définitive de l'affiche sera décidée lors du prochain CA. Les orateurs pressentis seront contactés d'ici là.

Une ébauche de programme des journées est ensuite proposée :

Fonctionnement

Jeudi 22 Janvier 2204

- 10h – 11h. Séance plénière, exposé illustratif
- 11h – 12h30. Ateliers. L'objectif étant de dégager une position de Specif permettant d'étayer le dialogue avec les tutelles. Il s'agit de permettre une évaluation par les adhérents des différents moyens mis à leur disposition par les tutelles.
 - Animation de la recherche, les GDR : Quel est leur rôle, quel est leur intérêt ?
 - Structuration de la recherche : AS etc....
- 14h – 15h Séance plénière, exposé de J.C. Pomerol sur les SAIC
- 15h – 16h Retours d'expérience (les intervenants restent à définir)
- 16h – 18h Prix de thèse Spécif puis AG de Spécif

Vendredi 23 Janvier 2004

- 9h – 9h30 Introduction générale (Jacques Bahi)
- 9h30 – 11h Ateliers
 - Moyens
 - Évaluation
- 11h30 – 13h Synthèse des ateliers
- Après-midi Réunion du nouveau CA

3 – Adhésions

Il y a à ce jour environ 250 adhérents. Par ailleurs les finances de Specif sont stables : environ 40 000 euros sur le compte courant plus un livret A plein. Une participation de Specif au financement des repas lors de l'AG pourra être envisagée.

Le problème du montant de la cotisation est également abordé, certains correspondants ayant fait remarquer que, en particulier pour des jeunes MC débutants, cela pouvait être un frein à leur adhésion à Specif. Les avis divergent quant à l'efficacité d'une baisse des tarifs afin d'augmenter le nombre d'ad-

hérents. Par ailleurs, Christian Carrez rappelle que si, comme ça a été le cas il y a quelques années, il y a plusieurs bulletins dans l'année, le montant de la cotisation suffit tout juste à en couvrir les frais.

La proposition suivante est finalement retenue (elle devra être soumise à l'approbation de l'AG) :

- Tarif adhésion simple (sans lettres ni bulletins) : 10 euros
- Tarif adhésion avec lettres et bulletins (destinés aux jeunes adhérents et aux retraités) : 20 euros
- Tarifs soutien avec lettres et bulletins (pour les autres membres) : 35 euros
- Tarif personne morale : 250 euros

4 – Prix de thèse

Michel Riveill fait remarquer que les liens entre Specif et le prix de thèse sont en fait très ténus. Il serait bon que Specif soit associé à l'animation de ce prix de thèse, et donne son avis, (par exemple sur des indications thématiques, géographiques....) Il est donc décidé de créer un comité de pilotage, constitué de Jacques Bahi, Pierre Lescanne, Jacques Mossière, Michel Riveill et Thérèse Hardin.

Par ailleurs, le tandem président/secrétaire doit bientôt être renouvelé. Michel Riveill, actuel secrétaire, rappelle que ce tandem est nommé pour trois ans, après une première année d'observation. Le président est actuellement Michel Cosnard. Le président doit être un chercheur très largement reconnu.

Le secrétaire est lui membre de Specif. Il a pour rôle :

- L'organisation générale
- De choisir et de contacter les membres du jury (21 membres renouvelés par tiers)
- De recevoir et de répartir les manuscrits
- De recevoir les rapports
- De gérer la correspondance

Pierre Lescanne accepte de prendre la relève. Il participera donc au jury du prix de thèse 2004, et sera secrétaire pour le prix de thèse 2005. Thérèse Hardin prendra contact avec le futur président pressenti.

5 – Divers

Il faudra prévoir un bulletin pour début Janvier.

Un certain nombre de membres du CA devront être remplacés. Un appel à candidature sera lancé dès septembre.

CA du 2 Octobre 2003

par Annie Geniet

Participants : Michel Augeraud, Jacques Bahi, Nelly Bensimon, Christian Carrez, Annie Geniet, Michel Gourgand, Thérèse Hardin, Colin de la Higuera, Mathieu Jaume, Pierre Lescanne, Jacques Mossière, Elisabeth Murisasco, Jean-Marc Talbot

1 – Les journées de Lille

Aspects pratiques (Jean-Marc Talbot)

- Les amphes et les salles sont réservés
- Le site web : la maquette est prête, le site devrait être mis en consultation courant octobre, et les inscriptions seront accessibles à partir de la mi-Novembre. Deux annonces seront diffusées par mail lors des mises en service de ces fonctionnalités.
- Les inscriptions se feront sous format électronique, et les paiements devront être adressés à Elisabeth Murisasco. Par ailleurs, une demande de billets congrès (avec 20% de réduction) sera faite : les personnes désirant bénéficier de ces billets devront en faire la demande auprès de Jean-Marc Talbot, qui leur adressera le titre de réduction par courrier.

- L'affiche sera préparée par Christian Carrez, et l'impression sera confiée à l'imprimeur qui se charge des lettres et des bulletins. Celui-ci s'occupera ensuite d'assurer le routage. Il est décidé d'envoyer trois exemplaires de l'affiche aux correspondants, 5 aux membres du CA et 20 à Jean-Marc Talbot.
 - Les repas de midi seront pris au Crous, à partir de 13 h. Les pauses midi sont donc prévues de 12h45 à 14h15.
 - Le buffet de Jeudi soir et les pauses café seront assurés par l'hôtel situé sur le campus.
 - La liste des hôtels est établie.
 - Le budget prévisionnel est comparable à celui des journées de Toulon en 2003.
 - Il est décidé de demander à l'Asti de relayer l'information auprès des ses adhérents.
- Encouragement de la recherche, moyens financiers et humains
Projets multiples (AS, ACI, etc...), comment s'y retrouver ? Allocations de recherche : comment fonctionner ? PEDR, détachement : quelles sont les règles du jeu ?

12h45 - 14h15 – Repas

14h15 – 15h15 – Synthèse des ateliers

15h15 - 16h15 – Retour d'expériences : exemples d'incubation d'un projet (J. Mossière est chargé de contacter les orateurs potentiels)

16h15 – 16h30 – Pause café

16h45 – 18h45 – Prix de thèse puis AG statutaire de Specif

19h30 – Buffet

Vendredi 23 Janvier

9h – 10h - Les Saic par J.C. Pomerol

10h – 10h15 - Présentation des ateliers (J. Bahi)

10h15 – 10h30 - Pause café

10h30 – 11h45 - Ateliers

- Évaluation de la recherche
Comment prendre en compte toutes les formes de la recherche, de la plus fondamentale à la plus appliquée ? ...
- Valorisation et transfert
Quels moyens mettre en œuvre ? Quelle durée entre une idée et un produit concret ? ...

12h – 12h45 - Synthèse des ateliers et clôture des journées.

12h 45 - 14 h Repas

14h – 16h - Réunion du nouveau CA.

Chaque atelier sera encadré par trois personnes au moins : un « expert » qui proposera quelques informations clé pour lancer le débat, un animateur et un rédacteur chargé de prendre des notes en vue de l'élaboration d'un compte-rendu. Il serait même souhaitable de disposer de deux rédacteurs, pour

permettre à chacun de pouvoir participer aux débats.

Il est donc demandé aux personnes qui le peuvent de contacter les responsables des ateliers qui les intéressent pour que les équipes puissent être complétées.

Les équipes actuelles sont :

- Atelier Animation, organisation - responsable: Colin de la Higuera, secondé par Elisabeth Muriasco et Michel Gourmand.
- Atelier Encouragements et moyens - responsable: Pierre Lescanne, secondé par Nelly Bensimon.
- Atelier Évaluation - responsable : Elisabeth Muriasco, secondée par Thérèse Hardin et Mathieu Jaume.
- Atelier Valorisation, transferts - responsable: Jacques Mossières, secondé par Michel Augeraud.

Titre des journées : La recherche en informatique : Animation, Valorisation, Moyens, Évaluations.

Puis les mots conférences, ateliers, débats apparaîtront sur l'affiche.

2 – Prix de thèse specif

Il est décidé de récompenser également les accessits, par un prix de 400 euros (contre 1500 euros pour le lauréat)

3 – Renouvellement du CA

6 membres du CA doivent être remplacés. Divers contacts doivent être pris. A ce jour, trois candidats se sont manifestés.

4 – Le bulletin

Il devrait être diffusé courant décembre. Pour ce faire, il est impératif que tout soit bouclé le 10 décembre, et donc que les articles arrivent au plus tard le 30 novembre à Christian Carrez.

Contenu (sans considération d'ordre)

- Édito : bilan de l'année 2003, 1 p. par Thérèse Hardin
- Matériel de vote pour les élec-

Contenu

Le responsable des journées est Jacques Bahi.

Jeudi 22 Janvier

9h – 9h45 - Accueil et café

9h45 – 10h - Discours d'accueil et présentation des journées (par T. Hardin, présidente de Spécif, et éventuellement des personnalités locales)

10h – 10h30 - Évolution des moyens de la recherche au LABRI (Bordeaux) par S. Dulucq

10h30 – 11h - Évolution des moyens de la recherche au LIFC (Besançon) par J. Julliard

11h – 11h15 - Présentation des ateliers (J. Bahi)

11h15 – 12h45 - Ateliers :

- Animation/Organisation de la Recherche
GDR, AS, projets européens.... Quelles sont les propositions des institutions, quel est notre regard sur ces propositions, et quelles sont nos propres propositions....

Fonctionnement

- tions au CA : listes des candidats, professions de foi, de plus, un bulletin et un pouvoir seront glissés dans le bulletin.
- Enseignement (sous la direction de Michel Augeraud)
 - Bilan des journées de Toulon et du 27 Mai, 1 p. par Michel Augeraud
 - Texte de P. Lafon (DIUT) sur les licences dans les IUT d'informatique, 1 p.
 - Interview de Bernard Lohro, chargé de mission au ministère, en particulier en ce qui concerne le LMD, par Thérèse Hardin, Michel Augeraud et Nelly Bensimon.
 - Réflexion sur divers aspects du LMD, en particulier sur les contenus d'informatique dans une licence mention informatique : quelle est la réalité, est-elle conforme à ce que l'on souhaiterait trouver dans une licence « raisonnable », Colin de la Higuera et Annie Geniet
 - Discussion sur les DESS : quelles sont les inquiétudes ressenties, les propositions que l'on pourrait faire pour y répondre (Mathieu Jaume est chargé de lancer le débat)
- Introduction humoristique aux journées de Lille, et glossaire sur les principaux sigles qui y seront utilisés, 3/4 p., Pierre Lescanne et Colin de la Higuerra (le principe d'un QCM humoristique est retenu, ainsi que celui de quelques dessins illustratifs).
- Texte sur la propriété intellectuelle et le logiciel libre, 2p. par Robert Di Cosmo, s'il accepte
- Introduction sérieuse aux journées de Lille, par Jacques Bahi
- Bilan des élections au CNU et des recrutements 2003, bilan du fonctionnement du CNU : les grandes lignes suivies par l'équipe sortante, 7 p., par Nelly Bensimon (et Daniel Herman)
- Texte sur le droit de l'informatique : résumé de la journée organisée à Villetaneuse sur ce thème, par Ch. Richard, si elle accepte, 1/2 p.
- Compte rendu du rendez-vous avec le syntec, 1/2 p. par Thérèse Hardin : les points abordés portent sur : - l'idée d'une charte des stages, élaborée en concertation avec les entreprises. Cela semble nécessaire compte tenu de l'augmentation attendue du nombre de stages. Il s'agit de définir des références de base (horaires, rémunération...) pour étayer les discussions en cas de problèmes. - la VAE : comment inciter les gens à déposer des dossiers, comment informer les ressources humaines des diplômés existants... - Et enfin, le problème de la lisibilité des parcours : quel diplôme pour quel niveau pour quelle entreprise ?
- Bilan sur les ACI (sécurité et BD) : résultats du précédent appel d'offre, financement, prochain appel d'offre, par B. Perroche et C. Kirchner s'ils acceptent, 2 + 2 p
- Bilan du fonctionnement de la MSTP par V. Donzeau-Gouge, si elle accepte : bilan sur les PEDR (nombre, politique d'attribution...), sur les évaluations des écoles doctorales.....
- 1 texte définissant succinctement les SAIC (?) peut être par P. Estrailier (Vice président chargé de la valorisation à l'université de La Rochelle)?

CA du 4 Décembre 2003

par Annie Geniet

Participants : Michel Augeraud – Jacques Bahi - Nelly Bensimon – Christian Carrez – Robert Chignoli - Annie Geniet – Thérèse Hardin – Danièle Héryn - Mathieu Jaume - Pierre Lescanne – Elisabeth Muriasco – Michel Riveill

- Jean-Marc Talbot

1 – Le rapport Belloc

Thérèse Hardin inclura quelques brèves réflexions sur le rapport Belloc dans l'éditorial du bulletin numéro 50, à paraître en Décembre. L'éditorial renverra cependant à une discussion plus approfondie, qui pourra débiter lors du congrès de Lille.

2 – Les journées de Lille

Tout est maintenant en place. Il faut cependant noter que Lille est capitale 2004 de la culture, et qu'à ce titre, les hôtels risquent d'être très chargés. Il est donc recommandé de ne pas trop traîner pour prendre son inscription et réserver son hôtel. Par ailleurs, les billets de réduction 20 % proposés aux participants ne peuvent être utilisés que dans la limite des quotas fixés par la SNCF. Il est donc là encore recommandé de prendre son billet de train au plus vite si l'on souhaite bénéficier de ces réductions.

Les invitations aux orateurs doivent être finalisées dès à présent.

Il est décidé de faire relayer l'annonce du congrès par les GDR, et d'en profiter pour joindre une lettre personnalisée, à destination des responsables de GDR, les incitant à venir participer aux débats.

Pour le pôle «retours d'expériences» seront invités : - Chouki Aktouf (création d'entreprise) et – Bernard Besserer, dont les travaux sur la restauration de films sont maintenant utilisés par l'INA. Ils seront par ailleurs invités à participer à l'atelier du vendredi sur la valorisation.

3 – Les ateliers

1 – Animation de la Recherche

Deux axes seront abordés : l'aide directe (GDR, AS, ARC, RTP, écoles de jeunes chercheurs, formation continue de haut niveau...) et l'aide indirecte, via les contrats.

2 – Encouragement de la recherche

Une liste de questions proposées au débat a été établie. Ces questions portent sur :

- l'encouragement à la recherche : encourager, soutenir, diriger, orienter, quelles sont les frontières ;
- les moyens : moyens humains, matériels et financiers, les contrats, les subventions.....

J.P. Verjus doit participer à cet atelier.

3 – Évaluation de la recherche

Le débat sera lancé à partir de 5 questions :

- Qui évalue qui ?
- Quand est-on évalué ?
- Qu'est-ce qui est évalué ?
- Comment se fait l'évaluation ?
- Cela nous convient-il ?

On partira de la situation actuelle, puis on se tournera vers l'avenir, en évoquant en particulier le rapport Belloc.

4 – Valorisation

Les points abordés porteront sur les étapes de la valorisation, comment mener une action de valorisation, quelle aide à la valorisation. Puis le problème de la propriété intellectuelle et du logiciel libre sera évoqué.

L'état de préparation des ateliers est jugé satisfaisant.

4 – Le prix de thèse

La réunion d'attribution du prix de thèse 2003 aura lieu le mercredi 10 décembre. Le président et le secrétaire actuels (Michel Cosnard et Michel Riveill) terminent leur mandat. Pour la période 2004 – 2008, le président sera Sacha Krakoviak et le secrétaire Pierre Lescanne.

5 – Le bulletin

La nouvelle présentation proposée par Christian Carrez est adoptée. Le bulletin doit être livré à l'im-

meur le 10 décembre.

Par ailleurs, il est décidé d'insérer un petit billet d'humeur humoristique, consécutif à un article paru dans le monde informatique, suite à une interview de Thérèse Hardin, Nelly Bensimon et Michel Augeraud, dont les propos ont été outrageusement déformés.

La liste des annonces de conférences peut être complétée, il suffit d'envoyer à Christian Carrez l'intitulé de la conférence, la date, le lieu, et l'url

Enfin, il est décidé que les votes par correspondance pour le CA seront adressés directement à Jean-Marc Talbot, à Lille.

La thématique du bulletin suivant est ensuite abordée. Un consensus se dégage en faveur d'une orientation recherche. Outre le compte rendu du congrès de Lille, il est décidé d'une part d'ouvrir les pages du bulletin aux différentes associations scientifiques thématiques, afin qu'elles puissent présenter leurs actions et leurs problématiques, et d'autre part de demander, pour chaque thème, un article à caractère scientifique, présentant aux membres des autres communautés un des aspects de la recherche actuelle dans le domaine. Ces présentations pourront, soit être regroupées dans un numéro spécial, puis ensuite, chaque numéro pourrait comporter un ou deux articles à vocation plus scientifique, soit être d'emblée réparties dans plusieurs numéros à venir, de manière à garder systématiquement un équilibre entre les aspects recherche et enseignement.

6 – Les adhésions

Pour 2003, il y a 288 adhérents. Il faudrait faire remonter ce nombre. Pour cela, une modulation des cotisations avaient déjà été envisagée. Après consultation d'un certain nombre d'adhérents, la proposition retenue (légèrement différente de celle envisagée lors

d'un précédent CA, mais plus conforme aux désirs des adhérents) est la suivante :

Tarif personne morale : 250 euros

Tarif plein : 30 euros

Tarif réduit (doctorant, ATER, maître de conférences en poste depuis moins de deux ans, retraités) : 15 euros

Cette proposition sera proposée pour adoption à l'assemblée générale.

Par ailleurs, il est décidé d'envoyer un mail aux anciens adhérents en début d'année, pour leur rappeler que c'est le bon moment pour renouveler leur adhésion.

Specif - Bulletin d'adhésion 2003

Tous les adhérents non à jour de leur cotisation sont invités à transmettre leur règlement soit par l'intermédiaire de leur correspondant, soit directement au responsable des adhésions à l'adresse suivante :

Robert CHIGNOLI - Adhésions SPECIF
IUT de Nice - Département Informatique
41, boulevard Napoléon III
06041 - Nice Cédex

Tél. : 04.97.25.82.11 ou 12 Fax : 04.97.25.83.30 email : Robert.Chignoli@unice.fr

<http://specif.org>

Merci d'indiquer votre nom dans la fiche, et de ne la remplir entièrement **qu'en cas de nouvelle adhésion ou de changement d'adresse.**

Adhésion en tant que : Personne Physique Personne Morale

M. Mme Mlle NOM :

Prénom :

Fonction (EnseignantChercheur...) :

Etablissement :

Laboratoire :

Adresse d'expédition du bulletin :

Attention, cette adresse est publiée dans l'annuaire de Specif **sauf** avis contraire de votre part.

S'agit-il de votre adresse personnelle ? (O / N)

AD1 (Organisme) :

AD2 (Unité ou Département) :

AD3 (Bâtiment, rue, BP) :

AD4 (Code Postal et Ville) :

Téléphone(s) : Télécopie :

Adresse électronique :

Si vous **ne voulez pas** que votre adresse soit diffusée **dans l'annuaire de Specif**, signez ici :

Règlement adhésion année CIVILE 2003 :

Personne Physique : **35 €**. (cotisation réduite à **17,5 €**. pour les non-permanents), Personne Morale : **250 €**.

S'agit-il : d'une Nouvelle adhésion d'un Renouvellement d'adhésion

Règlement à l'ordre de SPECIF : Montant :par Chèque CCP Bon de Commande

Liste des zones de rattachement (entourez votre zone) :

AIX_IUP, AIX_IUT, AMIENS, ANGERS, ARTOIS, AVIGNON, BAYONNE, BELFORT, BESANÇON, BLOIS, BORDEAUX_1, BORDEAUX_ENSERB, BORDEAUX_IUT, BREST, CAEN, CHAMBERY, CLERMONT, COMPIEGNE, DIJON, EVRY, GRENOBLE, GUADELOUPE, LA_REUNION, LA_ROCHELLE, LANNION, LE_HAVRE, LE_MANS, LILLE, LIMOGES, LITTORAL, LYON_1, LYON_3, LYON_ECL, LYON_ENS, LYON_INSA, LYON_IUT, MARNE_LA_VALLEE, MARSEILLE_1, MARSEILLE_2, MARSEILLE_3, MARTINIQUE, METZ, MONTPELLIER, MULHOUSE, NANCY, NANTES, NICE, NICE_INRIA_SOPHIA, ORLEANS, PACIFIQUE, PARIS_1, PARIS_2, PARIS_5, PARIS_5_IUT, PARIS_6_JUSSIEU, PARIS_6_SCOTT1, PARIS_7, PARIS_8, PARIS_9, PARIS_10, PARIS_11, PARIS_11_IUT, PARIS_12, PARIS_13, PARIS_CNAM, PARIS_ENS, PARIS_ENS_CACHAN, PARIS_ENSAE, PARIS_ENST, PARIS_IIE, PARIS_INAPG, PARIS_INRIA, PARIS_SUPELEC, PAU, POITIERS, REIMS, RENNES, RODEZ, ROUEN, ROUEN_INSA, SAINT_ETIENNE, SEVENANS, STRASBOURG, STRASBOURG_2, SUISSE, TELECOM_BRETAGNE, TOULON, TOULOUSE_1, TOULOUSE_2, TOULOUSE_3, TOULOUSE_3_IUT, TOULOUSE_INPT, TOURS, TOURS_E3I, TROYES, VALENCIENNES, VANNES, VERSAILLES.

autres :

Les correspondants Specif au 10 décembre 2003

Zone	Nom et prénom	téléphone	fax	e-mail
AIX IUP	EGEA Marcel	04 42 21 43 76		marcel.egea@miage.u-3mrs.fr
AIX IUT	correspondant recherché			
AMIENS	FERMENT Didier	03 22 82 76 86	03 22 82 76 54	Didier.Ferment@sc.u-picardie.fr
ANGERS	RICHER Jean-Michel			richer@info.univ-angers.fr
ARTOIS	GREGOIRE Eric	03 21 79 32 74	03 21 79 32 72	gregoire@cril.univ-artois.fr
AVIGNON	correspondant recherché			
BAYONNE	MARQUESUZAA Christophe			Christophe.Marquesuzaa@iutbayonne.univ-p
BELFORT LIFC	NICOD Jean-Marc	03 81 66 20 68	03 81 66 64 50	Jean-Marc.Nicod@univ-fcomte.fr
BELFORT UTBM	KOUKAM Abderrafiâa	03 84 58 30 81	03 84 58 30 30	abder.koukam@utbm.fr
BESANCON	MOUNTASSIR Hassan	03 81 66 65 92	03 81 66 65 50	mountass@lib.univ-fcomte.fr
BLOIS	correspondant recherché			
BORDEAUX 1	BAUDON Olivier	05 56 84 69 21	05 56 84 66 69	baudon@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX ENSERB	METIVIER Yves	05 56 84 60 81		Yves.Metivier@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX IUT	DULUCQ Serge	05 56 84 57 93	05 56 84 58 86	dulucq@geocub.greco-prog.fr
BREST	FILLOQUE Jean-Marie	02 98 01 60 66	02 98 01 66 43	Jean-Marie.Filloque@univ-brest.fr
CAEN	SAQUET Jean	02 31 56 73 90	02 31 56 73 30	Jean.Saquet@info.unicaen.fr
CHAMBERY	CARRON Thibault			thibault.carron@univ-savoie.fr
CLERMONT	SCHNEIDER Michel	04 73 40 50 09	04 73 40 50 01	schneider@isima.fr
COMPIEGNE	BOUFFLET Jean-Paul	03 44 23 46 91	03 44 23 44 77	Jean-Paul.Boufflet@utc.fr
DIJON	CHABRIER Jean-Jacques	03 80 39 58 81	03 80 39 50 69	chabrier@cid.u-bourgogne.fr
EVRY	DUBOIS Catherine	01 69 47 74 69	01 69 47 70 08	dubois@lami.univ-evry.fr
GRENOBLE	MONTANVERT Annick	04 76 28 45 68	04 76 28 45 28	Annick.Montanvert@iut2.upmf-grenoble.fr
GUADELOUPE	ADELAIDE Bertille	05 90 93 86 93	05 90 93 86 43	Bertille.Adelaide@univ-ag.fr
LA REUNION	MARCENAC Pierre	02 62 93 82 84	02 62 93 82 60	marcenac@univ-reunion.fr
LA ROCHELLE	AUGERAUD Michel	05 46 51 39 43	05 46 51 39 39	maugerau@univ-lr.fr
LANNION	SIROUX Jacques			jacques.siroux@univ-rennes1.fr
LE HAVRE	COLETTA Michel	02 32 79 71 63	02 32 79 71 64	coletta@iut.univ-lehavre.fr
LE MANS	TEUTSCH Philippe	02 43 83 38 66	02 43 83 38 68	Philippe.Teutsch@iium.univ-lemans.fr
LILLE	CLERBOUT Mireille	03 20 43 43 09	03 20 43 65 66	Mireille.Clerbout@lil.fr
LIMOGES	correspondant recherché			
LITTORAL	BASSON Henri	03 21 19 06 60	03 21 19 06 61	basson@lil.univ-littoral.fr
LYON 1	BOURAS Abdelaziz	04 72 44 80 00p400	04 72 43 13 12	bouras@ligim.univ-lyon1.fr
LYON 1	EXCOFFIER Thierry		04 72 43 13 12	exco@ligim.univ-lyon1.fr

LYON 2	PAUGAM-MOISY Hélène	04 78 77 31 51	04 78 77 23 75	hpaugam@univ-lyon2.fr
LYON 3	BOULANGER Danièle	04 72 72 20 36	04 72 72 20 50	db@univ-lyon3.fr
LYON ECL	DAVID Bertrand	04 78 18 64 43	04 78 33 16 15	david@cc.ec-lyon.fr
LYON ENS	LESCANNE Pierre			Pierre.Lescanne@ens-lyon.fr
LYON INSA	AUGE-BLUM Isabelle	04 72 43 82 71	04 72 43 85 18	iblum@telecom.insa-lyon.fr
LYON IUT	correspondant recherché			
MARNE LA VALLEE	RINDONE Giuseppina	05 49 32 60 52	05 43 04 16 05	rindone@univ-mlv.fr
MARSEILLE 1	BOUCELMA Omar	04 91 10 61 26	04 91 10 61 02	omar@gyptis.univ-mrs.fr
MARSEILLE 2	GRANDCOLAS Stéphane	04 91 26 70 75	04 91 26 92 75	mail.stephane.grandcolas@lidlil.univ-mrs.fr
MARSEILLE 3	ESPINASSE Bernard	04 91 05 60 56	04 91 05 60 33	bernard.espinasse@iustpim.u-3mrs.fr
MARTINIQUE	LAPIQUONNE Serge	05 96 72 73 92	05 96 72 73 73	Serge.Lapiquonne@martinique.univ-ag.fr
METZ	HEULLUY Bernard	03 87 31 55 93	03 87 31 51 89	bernard@iut.univ-metz.fr
MONTPELLIER	BERRY Vincent	04 67 41 86 55	04 67 41 85 00	vberry@lirmm.fr
MULHOUSE	LORENZ Pascal	03 89 20 23 66	03 89 20 23 59	lorenz@colmar.uha.fr
NANCY	COULON Daniel	03 83 58 42 32	03 83 57 97 94	coulon@loria.fr
NANTES	HAMEON Jean	02 40 37 16 28	02 40 37 25 78	Jean.Hameon@ec-nantes.fr
NICE	RIVEILL Lichel	04 92 96 51 48	04 92 96 51 55	riveill@unice.fr
NICE INRIA SOPHIA	correspondant recherché			
ORLEANS	GUILLORE Sylvie	02 38 41 72 98	02 38 41 71 37	Sylvie.Guillore@lifo.univ-orleans.fr
PACIFIQUE	TALADOIRE Gilles		06 87 25 48 29	gt@ufp.nc
PARIS 1	ROLLAND Colette	01 40 46 27 85	01 40 46 31 77	rolland@univ-paris1.fr
PARIS 2	correspondant recherché			
PARIS 5	COT Norbert	01 44 55 35 37	01 44 55 35 36	cot@math-info.univ-paris5.fr
PARIS 5 IUT	SALLET DE SABLET Georges	01 44 14 45 18	01 44 14 45 50	sallet@iut.univ-paris5.fr
PARIS 6 JUSSIEU	PAGET Marie-Martine	01 44 27 72 30	01 44 27 72 80	Marie-Martine.Paget@lip6.fr
PARIS 6 SCOTT	PERNY Patrice	01 44 27 70 04	01 44 27 70 00	Patrice.Perny@lip6.fr
PARIS 7	correspondant recherché			
PARIS 8	BENSIMON Nelly	01 48 70 37 04	01 48 70 86 49	nelly@iut.univ-paris8.fr
PARIS 9	VANDERPOOTEN Daniel	01 44 05 43 93	01 44 05 40 91	vdp@lamsade.dauphine.fr
PARIS 10	correspondant recherché			
PARIS 11	RIGAUX Philippe			philippe.rigaux@iri.fr
PARIS 11 IUT	correspondant recherché			
PARIS 13	CHOPPY Christine			Christine.Choppy@lipn.univ-paris13.fr
PARIS CNAM	GROSS-AMBLARD David			dgram@cnam.fr
PARIS ENS	correspondant recherché			
PARIS ENS CACHAN	PETIT Antoine	01 47 40 27 24	01 47 40 24 64	Antoine.Petit@lsv.ens-cachan.fr

PARIS ENSAE	correspondant recherché				
PARIS ENST	GERMA Anne	01 45 81 78 38	01 45 88 11 14	Anne.Germa@enst.fr	
PARIS IIE	BERTHELOT Gérard	01 69 36 73 32	01 69 36 73 05	berthelot@iie.cnam.fr	
PARIS INA-PG	correspondant recherché				
PARIS INRIA	CHARPIN Pascale	01 39 63 56 93	01 39 63 50 51	Pascale.Charpin@inria.fr	
PARIS SUPELEC	correspondant recherché				
PAU	HOCINE Amrane	05 59 92 31 96	05 59 80 83 74	Amrane.Hocine@univ-pau.fr	
POITIERS	GENIET Annie	05 49 49 80 68	05 49 49 80 64	ageniet@ensma.fr	
REIMS	BLOCH Simon	03 26 05 32 14	03 26 05 33 97	simon.bloch@univ-reims.fr	
RENNES	GRAZON Anne	02 99 84 72 84		Anne.Grazon@irisa.fr	
RODEZ	correspondant recherché				
ROUEN	HANCART Christophe	02 35 14 70 27	02 35 14 67 63	hancart@dir.univ-rouen.fr	
ROUEN INSA	ITMI Mhamed	02 35 52 83 42	02 35 52 83 31	itmi@insa-rouen.fr	
SAINTE ETIENNE	JANODET Jean-Christophe			janodet@univ-st-etienne.fr	
SEVENANS	BENSLIMANE Abderrahim			benslimane@lia.univ-avignon.fr	
STRASBOURG	DUFOURD Jean-François	03 88 41 63 35	03 88 61 90 69	dufourd@dpt-info.u-strasbg.fr	
STRASBOURG 2	EYTAN Michel	03 88 41 74 29	03 88 41 74 40	eytan@dpt-info.u-strasbg.fr	
SUISSE	COURANT Michèle	41 37 82 65 56	41 37 82 65 51	Michele.Courant@unifr.ch	
TELECOM BRETAGNE	BRIAND Michel	02 98 00 12 80		briand@enstb.enst-bretagne.fr	
TOULON	RAMADOUR Philippe	04 94 14 26 21		philippe.ramadour@univ-tln.fr	
TOULOUSE 1	SIBERTIN-BLANC Christophe	05 61 12 87 94	05 61 12 86 75	sibertin@univ-tlse1.fr	
TOULOUSE 2	COULETTE Bernard	05 61 50 38 96		coulette@univ-tlse2.fr	
TOULOUSE 2 IUT	DE MICHIEL Marianne	05 62 74 75 60	05 62 74 75 76	demichiel@iut-blagnac.fr	
TOULOUSE 3	BETOURNE Claude	05 61 55 67 70	05 61 52 14 58	betourne@irit.fr	
TOULOUSE 3 IUT	SEDES Florence	05 61 55 63 22	05 61 55 62 58	sedes@irit.fr	
TOURS	DI SCALA Robert	02 47 36 70 20		discala@univ-tours.fr	
TOURS POLYTECH	MAKRIS Pascal	02 47 36 14 14	02 47 36 14 22	makris@univ-tours.fr	
TROYES	CORNU Philippe	03 25 71 56 89	03 25 71 56 99	cornu@univ-troyes.fr	
VALENCIENNES	RAVIART Jean-Marie	03 27 14 13 16	03 27 14 13 35	raviart@univ-valenciennes.fr	
VANNES	FLEURQUIN Régis	02 97 46 31 62	02 97 63 47 22	Regis.Fleurquin@iu-vannes.fr	
VERSAILLES	EMAD Nahid	01 39 25 40 73/48 06	01 39 25 40 57	Nahid.Emad@prism.uvsq.fr	

Remarques

Les zones suivantes n'ont plus de correspondants Nous invitons les collègues intéressés à se faire connaître auprès de Robert Chignoli (robert.chignoli@unice.fr, tél. : 04 97 25 82 11) : Aix IUT, Avignon, Blois, Limoges, Lyon IUT, Nice INRIA Sophia, Paris 2, Paris 7, Paris 10, Paris 11 IUT, Paris 11 IUT, Paris ENS, Paris ENSAE, Paris INA-PG, Paris Supelec, Rodez.